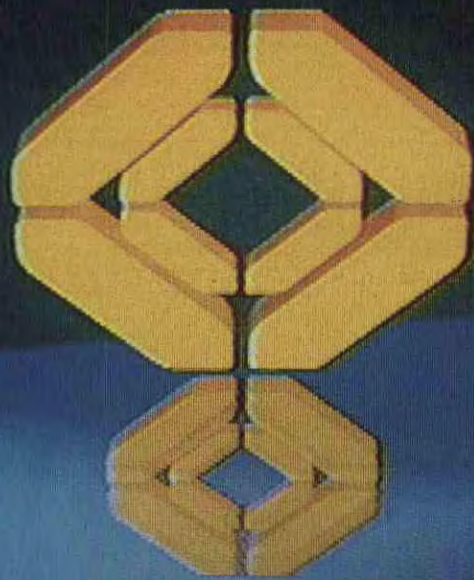


ANNUAIRE SSR 1984/85



ANNUAIRE SSR 1984/85

Page 3	D'où viennent les programmes? Leo Schürmann
Page 4	La nouvelle identité visuelle de la SSR
 Page 6	Temps forts du programme en 1984
Page 12	La SSR et la radiodiffusion par satellite
Page 14	Télévision régionale bâloise – La position de la SSR
Page 16	Le droit de réponse a bien rempli son rôle
 Page 18	La renaissance de la radio
 Page 20	La recherche d'audience s'enrichit d'un nouveau système
Page 24	Chronique SSR 1984
Page 30	Distinctions 1984
 Page 32	Programmes Antonio Riva
 Page 42	Droit Beat Durrer
 Page 44	Finances Jean-Bernard Münch
 Page 62	Personnel Marcel Küttel
 Page 64	Production et technique Daniel Kramer
Page 66	Organigrammes
Page 74	La Société suisse de radiodiffusion et télévision SSR – Organes
Page 75	Adresses de l'organisation institutionnelle de la SSR
Page 76	Adresses de l'organisation professionnelle de la SSR

En couverture

Une des utilisations à l'écran du
nouveau symbole SSR

*Photos des pages 11, 15, 17, 23, 29, 35,
41, 45, 49, 55, 61, 73:*

Hop Suisse ... Berne, stade du Wank-
dorf. Les équipes SSR de radio et de
télévision se mettent à l'œuvre pour
la transmission en direct du match
éliminatoire du Championnat du
monde de football Suisse-URSS, le
17 avril 1985 (Résultat: 2:2).

Editeur/rédaction

Direction générale de la Société suisse
de radiodiffusion et télévision, Berne

Conception et mise en page

Dr Dieter Jäggi SA, Berne

Composition

Filmsatz Lehmann + Co., Thoune

Photos

Hans Rausser, Berne

Walter Rutishauser, Flamatt

Photos d'archives SSR

Photolithos

Schädeli + Bugmann AG, Thoune

Imprimerie

Impression couleurs Weber SA,
Bienne

Juin 1985/3500

L'annuaire SSR 1984/85 paraît en
français et en allemand.

D'où viennent les programmes?

Leo Schürmann

Sur le plan de la créativité et de l'économie nationale, la valeur propre du radiodiffuseur réside dans la *production* – la fabrication ou la commande – *d'émissions* qui, réunies à d'autres éléments procurés par des tiers, vont constituer toutes ensemble des programmes.

Dans la mesure où certains diffuseurs de la nouvelle génération ne sont plus eux-mêmes producteurs, une *demande croissante* va se porter sur les *prestations de tiers*.

Les rapports de force qui régissent ce marché ne sont pas faciles à cerner, car ils présentent une dimension internationale. La tendance à une diffusion transnationale des programmes agit en retour sur la production. Les multinationales de la communication se jouent sans difficultés des réglementations nationales, raison pour laquelle ce secteur se caractérise par la présence d'oligopoles, voire de monopoles de fait.

Deux réactions sont possibles sur le plan légal. Soit l'on contrecarre les velléités de concentration multimédiale, comme ce fut le cas récemment en Italie, en interdisant par exemple certaines prises de participation; soit l'on fait appel à des *forces contraires* capables au minimum de rééquilibrer le jeu. Pratiquement, c'est à l'organisme public de radiodiffusion qu'il reviendra de tenir ce rôle; mais l'on peut aussi songer dans ce cadre à une coopération entre service public et secteur privé.

La décision à prendre en la matière dépendra du pronostic porté sur le développement futur des médias. Les rapports entre la presse et les moyens audio-visuels revêtent à cet égard une importance non négligeable. On parle souvent à ce propos de «concurrence journalistique» entre médias, ce qui n'est vrai qu'en première approche. «Emulation» serait plus juste dans ce contexte, car presse et audiovisuel sont complémentaires et leurs forces créatrices sont jusqu'à un certain point interchangeables, comme le prouve la fondation en commun d'un centre de formation professionnelle des médias (MAZ). La concurrence se déroule en fait dans chacune des sphères – celle de l'audiovisuel et celle de la presse – et à l'intérieur de celles-ci au niveau tant national, que régional ou local. Et si le législateur doit veiller à ce que les journaux

comme la radio-télévision conservent leurs moyens d'existence, le facteur décisif de la concurrence est, à la radio comme à la télévision, la créativité que chacun peut mettre en ligne. Ce ne sont pas ou pas seulement les agences de presse et de photos, respectivement les films de série et les grands produits internationaux acheteables sur le marché, qui font la différence, mais le visage que l'on donne à son produit, le style et les options de base. Bref, c'est à l'originalité que doivent aller les lauriers.

Seules de grandes entreprises seront à moyen et à long terme en mesure de faire face à un tel cahier des charges. La concentration est inscrite au départ dans la situation. On l'observe déjà au niveau régional, dominé par des monopoles de presse régionaux qui présentent un savoir-faire considérable et sont pour cela indispensables. Car il faut un réseau de correspondants, des éditorialistes et une grande densité de sources pour faire du travail sur mesure. Tout cela coûte cher et réclame de gros investissements tant en machines qu'en personnel. De grandes entreprises sont donc elles aussi indispensables dans le secteur des médias électroniques.

En fin de compte, on ne saurait se passer du diffuseur de type productif, tout particulièrement dans un système qui impartit une mission à la radio et à la télévision. Et la radio-télévision de service public est appelée à jouer dans ce cadre un rôle éminent.

Dans le cas de la Suisse multilingue, ces considérations ont deux ou trois fois plus d'importance qu'ailleurs. Autant l'on peut souhaiter un accroissement de l'offre et donc de la concurrence, parce qu'elles correspondent à un trait de civilisation, et surtout qu'on peut en espérer une action stimulante et enrichissante, autant il est indispensable d'introduire un élément fédérateur pour assurer aussi la cohésion politique et sociale sur le plan de la communication de masse. La fonction intégrative dévolue à la radio et à la télévision postule un organisme national de radiodiffusion et une structure programmatique capable d'exprimer l'identité du pays et sa spécificité.



La nouvelle identité visuelle de la SSR



La dynamique actuelle du secteur des communications veut que les entreprises – et leurs produits – aient chacune une identité propre qui ne prête pas à confusion. C'est d'abord une question d'image. L'entreprise doit se présenter partout sous un même visage facile à mémoriser. La nouvelle identité visuelle de la SSR vise à ce que chacune de ses prestations et activités soit mise en relation avec l'organisme national de radio-télévision.

Le symbole

La nouvelle marque d'identification se compose de deux losanges emboîtés dont le dessin est obtenu par deux séries de quatre bâtonnets, les uns (ceux du losange extérieur) nettement plus épais que les autres. Sa couleur est du même rouge que le drapeau suisse et le contretypage constitué par les espaces blancs affecte la forme d'une croix. Le nouveau symbole, accompagné du logotype approprié, tracé dans un caractère moderne, remplace les diverses marques utilisées jusqu'ici au sein de l'entreprise.

Sa signification

Le nouveau symbole SSR s'inspire – signe des temps – de la technique moderne d'affichage par cristaux liquides. La disposition concentrique de ses huit éléments indique cependant que l'ouverture au futur n'implique pas forcément le rejet des valeurs traditionnelles.

Entre les quatre couples de pièces rouges de ce blason se lit une croix blanche qui symbolise à l'évidence la nationalité de la SSR. Enfin, cette nouvelle marque d'identification est aussi un composé à l'image de la Suisse – un foyer autour duquel s'assemblent des communautés différentes par la langue, la culture ou la taille, et qu'anime pourtant un même esprit de famille. La SSR est une institution fédérale dont les structures sont profondément celles du pays.



Première apparition de la nouvelle identité visuelle (novembre 1984).



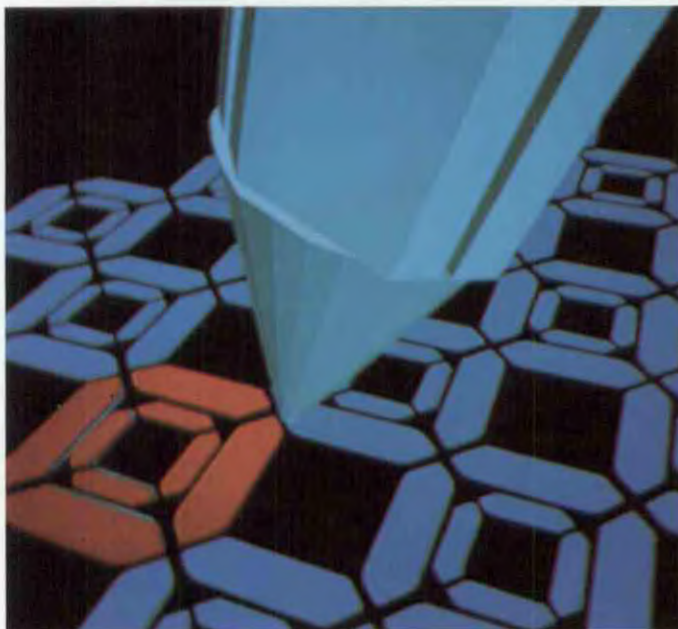
Le manuel «Identité visuelle SSR» au sortir de la presse.



Le new-look de radio DRS à la BEA de Berne 1985.



Championnat du monde de hockey, groupe B, à Fribourg. La RTSR en action.



Le nouveau symbole à l'écran.



Temps forts du programme en 1984

L'année programmatique 1984 aura été entièrement placée sous le signe d'un remodelage du paysage médiatique suisse. Radios DRS et RSR ont été pour la première fois soumises à la concurrence de diffuseurs privés suisses. La radio de Suisse italienne s'est efforcée de resserrer ses liens avec la RAI, cherchant ainsi à mieux s'affirmer face aux innombrables émetteurs limitrophes italiens. La télévision s'est trouvée en face d'une nouvelle concurrence venant d'Angleterre via satellite; Sky Channel vise, avec succès semble-t-il, un public jeune, notamment dans le domaine des variétés. Si ce programme n'est encore reçu que par un nombre très limité de ménages câblés, il n'en est pas moins annonciateur d'une concurrence qui s'exercera avec toujours plus de force.

La nécessité d'une radio-télévision nationale et son efficacité propre ne se manifestent nulle part aussi clairement qu'à l'occasion de grands événements de portée nationale.

Ainsi, par exemple, la visite du pape en Suisse du 12 au 17 juin, qui a mobilisé la radio et la télévision des trois régions linguistiques. Il faut dire aussi qu'elle tombait en même temps que les Journées suisses de gymnastique féminine de Winterthour, le Tour de Suisse, les régates internationales du Rotsee et la session des Chambres fédérales et qu'en plus de la couverture de toutes ces manifestations, il fallait consacrer temps d'antenne et lignes de transmission aux championnats d'Europe de football qui se déroulaient alors en France.

Les Jeux olympiques ont constitué le grand moment sportif de l'année 1984. La mise en place d'une chaîne sportive nationale pour la retransmission des Jeux d'hiver de Sarajevo et son inévitable conséquence, à savoir l'occultation temporaire de l'un des deux autres programmes régionaux, ont suscité de vives réactions auprès des téléspectateurs dont la langue maternelle n'est pas celle de la région où ils vivent. Preuve est ainsi faite une fois de plus que seule la mise en place d'une quatrième chaîne d'émetteurs pourra apporter une solution durable et satisfaisante à ce problème. Pour la retransmission des Jeux d'été de Los Angeles, le décalage horaire a heureusement permis d'éviter le recours à la formule contestée.

Radio de Suisse alémanique et rhéto-romane

C'est avec une organisation et une grille entièrement nouvelles – conçues aussi pour répondre au défi de la concurrence privée – que la radio DRS a entamé l'année 1984. Les trois chaînes ressortent chacune de ce bain de jouvence avec une individualité plus marquée sur le plan de la forme et des contenus, surtout dans le domaine musical. La nouvelle grille accorde davantage de place aux émissions d'information; le nombre des correspondances de caractère subrégional a été augmenté, la qualité en a été améliorée et les émissions en romanche ont connu une extension importante.

Programme grand public mettant l'accent sur les informations, DRS-1 s'adresse aux auditeurs portés vers une musique plutôt populaire et traditionnelle. DRS-2 cultive quant à elle tous les registres de la musique dite sérieuse. Outre les émissions d'actualité, dont le nombre a été augmenté, la culture y joue un rôle prépondérant. DRS-3 enfin s'adresse aux jeunes auditeurs et à tous ceux qui aiment rythmes et sons d'aujourd'hui.

Un premier bilan, basé à la fois sur l'autocritique, une observation sans complaisance de l'environnement et les résultats de la recherche d'audience, permet d'affirmer aujourd'hui que «Radio 84» a su se faire sa place au milieu de la concurrence. Parmi le large éventail des programmes offerts, voici quelques-unes des réalisations qui ont dominé l'année 1984:

- A l'occasion du 500^e anniversaire de la naissance d'Ulrich Zwingli, DRS-2 a réalisé une série d'émissions consacrées à la vie et à l'œuvre du réformateur.
- Le 28 avril a vu l'introduction d'une série intitulée «Familiennrat» (Conseil de famille), qui traite du problème des relations entre parents, enfants, école et environnement.
- Sur DRS-2, la soirée avec public consacrée entièrement à Bakounine, le grand théoricien russe de l'anarchisme, dans le cadre de l'émission «Kopfhörer» (Ecouteurs) du 30 mai, a représenté une expérience enrichissante.
- Pour le 10^e anniversaire de la mort de Duke Ellington, DRS a commémoré en 11 émissions réparties sur les trois chaînes du 21 mai au 3 juin, la vie et l'œuvre d'un des plus fameux musiciens de l'histoire du jazz.
- La retransmission sur DRS-2, du 9 juillet au 31 octobre, des concerts de divers festivals internationaux de musique 1984 ainsi que des «Maîtres chanteurs» de Wagner, à l'occasion de la réouverture de l'Opéra de Zurich, a trouvé un écho positif.
- Sur DRS-3, enfin, les émissions «DRS-3 uff dr Gass» (DRS-3 dans la rue) laisseront une trace durable par l'ambiance des concerts de rock et des manifestations de plein air qu'elles ont su communiquer en direct à l'auditeur. Particulièrement réussi a été le «Dylan-Day» du 3 juin 1984.

Télévision de Suisse alémanique et rhéto-romane

Sur le plan des programmes, l'année 1984 a été marquée à plus d'un égard par la diffusion, dès le 8 janvier, de «Motel», un feuilleton à péripéties hebdomadaires, qui a fourni l'objet d'incessantes controverses dans la presse et le public, mais qui a aussi retenu l'attention des professionnels étrangers, en raison de son mode de production inusité.

Toujours est-il que ce feuilleton a été suivi en moyenne par 24% des téléspectateurs alémaniques, soit quelque 800000 personnes.



En plus du reportage en direct, via satellite, d'une randonnée de ski de printemps dans les hautes alpes glaronnaises, en coproduction avec la télévision japonaise NHK, la rédaction de «Karussell» a rendu compte en direct durant 24 heures, les 24 et 25 mai, du démontage du cirque Knie à Zurich et de son remontage à Neuhausen, près des chutes du Rhin.



Le programme estival a vu l'introduction d'une émission «Kultur aktuell», le dimanche soir de 19 h 45 à 20 h 00, qui venait pallier la disparition habituelle des émissions culturelles durant l'été. Le mercredi à 21 h 00, durant cette même période, DRS a diffusé, à partir d'un train aux haltes changeantes, un «Mittwoch-Jass» placé sous le signe des longues soirées d'été et des distractions qui s'y rattachent.

Le 1^{er} décembre a marqué le début du programme par satellite 3Sat des télévisions allemande, autrichienne et suisse, auquel DRS apporte une modeste mais régulière

contribution, tant au niveau des émissions que de la présentation.

La réouverture de l'Opéra de Zurich a été célébrée par la transmission en direct des «Maîtres chanteurs de Nuremberg» de Richard Wagner, spectacle repris partiellement par le 2^e programme de la télévision allemande, qui a participé aux frais de production.

Dans le répertoire de la musique lyrique, DRS a en outre produit, là aussi avec une participation internationale, «La Résurrection du Christ» de Carl Orff et l'«Araignée noire» de Rudolf Kelterborn, d'après le roman du même nom de Jeremias Gotthelf. Pour ce qui est du cinéma, il faut signaler la coproduction de quatre films d'auteurs suisses: «L'homme sans Mémoire» de Kurt Gloor, «Le poison insidieux» de Markus P. Nester, «Barbe-Bleue» de Max Frisch et «La Maison dans le Sud» de Gerold Späth et Sebastian C. Schroeder.

Pour le reste, une part importante de l'activité a été consacrée à la préparation de la nouvelle grille des programmes, c'est-à-dire à la mise au point définitive des nouvelles émissions et aux reconversions nécessitées par la diffusion des émissions d'information dans des studios de rédaction, enfin à la redéfinition de l'identité visuelle, qui s'est traduite par l'adoption d'un nouveau logotype et l'intensification de la promotion des programmes. Le 30 avril était diffusée, du studio de rédaction A, la première édition du «DRS aktuell» nouvelle formule, qui a tout de suite séduit le public.

Un avant-goût du programme 85 a été donné au public en novembre déjà, avec la première de «Switch», une émission de jeux mettant l'accent sur l'observation et l'adresse, animée par Philipp Flury, et celle de «Karambuli», mosaïque de variétés et d'entretiens conduits par Heidi Abel.



Radio suisse romande

Toute une série d'émissions d'information allant au-delà de l'actualité quotidienne méritent d'être mentionnées au premier rang: les 5 et 6 mai, 15 heures de couverture radiophonique ininterrompue ont été consacrées à la course à ski de la «Patrouille des glaciers», qui a conduit patrouilleurs, reporters et techniciens de Zermatt à Verbier par la Haute Route. Les 23 et 24 juin, la radio romande a participé avec les autres membres de la

Communauté des radios publiques de langue française (CRPLF) à «La grande traversée», une émission commune de 30 heures, réalisée à l'occasion du 450^e anniversaire de la découverte du Canada par Jacques Cartier. Durant les nuits des 29 et 30 juin, le grand exode nord-sud des vacances a fait l'objet d'une première radiophonique européenne: une information routière sans frontières à laquelle ont collaboré les radios allemande, belge, italienne et suisse (DRS et RSR). Une grande «Nuit américaine» a été consacrée enfin, le 6 novembre, à l'élection du président des Etats-Unis, avec intervention de journalistes en direct de Washington, New York, San Francisco et Lausanne, et un programme musical style «Couleur 3».

Le «Diorama de la musique» a joué sur les saisons, les lieux et les centres d'intérêts. La première partie, à Yverdon-les-Bains, du 4 au 6 mai, a mis l'accent sur les musiques suisses et le dialogue entre professionnels, groupes d'amateurs et publics. A Neuchâtel, du 26 au 28 octobre, les oreilles se sont tendues vers l'étranger, à la découverte de la musique suédoise.

Les Schubertiades, quant à elles, ont déroulé leurs fastes à La Neuveville du 7 au 9 septembre. Un grand week-end, qui a mis la musique vivante à l'honneur dans la rue, sur les places et à l'antenne.

Du 9 au 12 novembre, RSR-2 recevait RTBF-3, à l'enseigne des échanges francophones. Les chaînes belge et suisse romande de la musique ont à cette occasion transmis simultanément de nombreux concerts consacrés en alternance aux compositeurs, instrumentistes et ensembles des deux pays. «Saint François d'Assise» a mobilisé l'attention toute une soirée, le 22 avril sur la 2^e chaîne. Textes, témoignages et musiques y ont tour à tour contribué à restituer la vie et l'expérience exemplaires du «fou de Dieu».

«Place aux Jeunes» a été durant tout le mois d'avril la devise de la série policière «Enigmes et Aventures». Le mois de juin par contre a été placé sous le signe de l'Espagne. Après le théâtre britannique, la littérature dramatique italienne, le théâtre et la littérature des Etats-Unis, une quinzaine québécoise, le moment était venu de faire connaître la littérature dramatique espagnole et des auteurs tels que Cervantes, Pedro Calderon, Fernando de Rojas, Lope de Vega ou Federico Garcia Lorca.

Télévision suisse romande

Dans le domaine des actualités, les élections américaines ont donné lieu à une série de reportages sur les primaires, les conventions et la campagne proprement dite. Une grande émission spéciale a occupé une partie de la nuit du 6 au 7 novembre. Du 20 au 24 novembre, c'est au Téléjournal qu'il est revenu de donner une couverture complète des manœuvres du Corps d'armée de campagne N° 1.

«Midi-Public» a commencé le 5 mars, en réalisant d'emblée le but assigné, à savoir de retenir devant les programmes TSR un public particulièrement sollicité par les chaînes françaises. Parallèlement, cette émission permet d'élargir considérablement les reflets de la vie en Suisse romande.

«Dodu Dodo» connaît un succès grandissant auprès des enfants auxquels s'adresse cet oiseau de fantaisie imaginé

par Bernard Pichon. Mais les télévisions étrangères s'y intéressent aussi. RTL coproduit maintenant les émissions et TFI songe à s'assurer l'exclusivité du volatile pour la France.

Les quatre thèmes développés en 1984 par «Agora» ont fait événement en retenant à chaque fois l'attention de publics records. Le mois de janvier a vu les débuts de «Dis-moi ce que tu lis...» l'émission littéraire bi-mensuelle du dimanche soir, centrée sur une personnalité et sur les auteurs qu'elle a choisis de réunir pour l'occasion.

La retransmission en direct, du Grand Théâtre de Genève, du «Bal masqué» de Giuseppe Verdi et du concert final du Concours international d'exécution musicale, consacré pour la première fois à la direction d'orchestre, en hommage à Ernest Ansermet, ont constitué deux points culminants dans le secteur Culture.

«La Suisse au fil du temps» a été illustrée par deux triptyques: «Le geste et la mémoire», consacré à des artisans en voie de disparition, et «Face à la mort».

Dans le secteur des variétés, deux nouvelles émissions ont fait leur apparition au printemps: «La Grande Chance», le vendredi soir, vouée à la révélation de jeunes talents en Suisse romande et «Sport-Club», qui a été diffusé les dimanches après-midi d'avril à juin. Dans le cadre de la grille des fêtes, «La nuit étoilée», qui présentait un plateau exceptionnel, a permis de réunir six millions de francs pour sauver des enfants de la faim.

Deux films de fiction produits par TSR ont retenu l'attention en Suisse et à l'étranger: «Le Rapt» de Pierre Koralnik, d'après «La Séparation des Races» de C.-F. Ramuz et, dans la Série noire, «Noces de Souffre» de Raymond Vuillamoz.

Le «Film de Minuit» diffusé le samedi soir en fin de programme est une nouveauté qui permet une programmation souvent originale. Deux films coproduits par TSR, «Les Chiens de Jérusalem» et «Le Roi de la Chine», ont reçu des distinctions au Festival de Locarno.



D'autre part, quatre réalisateurs de renom ont pu tourner des longs métrages grâce notamment à des contributions de la TSR: Alain Tanner («No man's Land»), Michel Soutter («L'Arme à Gauche»), Francis Reusser («Derbo-rence») et Jean-Luc Godard («Je vous salue Marie»).

Richesse de forme et de contenu caractérise les émissions présentées par le secteur des Magazines. «Romands

d'amour» de Jean-Louis Roy a révélé l'existence d'une sorte de marché de jeunes Mauriciennes pour Romands en mal d'épouses, et une émission sur l'exorcisme, elle aussi de Jean-Louis Roy, a mis en évidence des pratiques réputées d'un autre temps. La «Case ouverte» d'Yvan Dalain sur le racisme a fait événement tant par sa formule inusitée que par les attitudes qu'elle a révélées. L'émission «Destins» a terminé sa longue carrière avec l'ex-chancelier Willy Brandt. Quant à la «Rose des Vents», il s'agit d'une nouvelle émission du dimanche après-midi, consacrée à la découverte d'horizons proches et lointains.

Radiotelevisione della Svizzera italiana

Radio et télévision de la Suisse italienne sont placées sous l'autorité d'une même direction des programmes, ce qui facilite la coordination et la coopération entre médias.

1984 a aussi été une année de transition. A la décision de modifier les structures ont succédé les préparatifs de la grille des programmes 85 pour la radio et la télévision. Une série de coproductions sont venues concrétiser les accords italo-suisse passés dans le cadre de la «Comunità italo-fona», notamment le cycle radiophonique «Varietà-Varietà» et la série «Cinema da ascoltare» (Cinéma pour l'oreille), présentant une adaptation radiophonique de films d'Ingmar Bergmann. La télévision a coproduit avec la RAI «Cuore», un feuilleton inspiré du célèbre roman d'Edmondo de Amicis ainsi que la retransmission en direct de dix comédies, tantôt de Lugano, de Turin ou de Naples.

La Radio de Suisse italienne a célébré avec la RAI les 20 ans d'existence d'«Un ora per voi», l'émission pour les travailleurs italiens en Suisse, par une émission de variétés enregistrée à la FERA de Zurich.

Le studio 1 du Centre de télévision de Comano a été le théâtre de deux soirées «open» consacrées, l'une au thème des personnes âgées, l'autre à celui de la mère, qui ont induit un véritable courant d'échange social et ne se sont donc pas cantonnées au succès dévolu à des émissions réussies. Parmi les nombreuses émissions d'information, mentionnons un documentaire sur les problèmes démographiques de la Chine, «1+1=3», qui a reçu une récompense au Festival de Monte-Carlo.

1984 a également été une année-phare pour la vie musicale tessinoise et pour l'Orchestre de la Radio-télévision de Suisse italienne, qui en est en quelque sorte le pilier, par les nombreux concerts qu'il donne tant sur les ondes qu'en public.

Avec l'interprétation de pages rares du répertoire, l'orchestre RTSI a enrichi le programme de la saison vouée à la musique «Fin de siècle». A l'approche du tricentenaire de la naissance de Bach, Händel et Scarlatti, l'ensemble a ensuite abordé les problèmes d'interprétation de la musique baroque, dont le public est toujours plus friand. L'occasion était bonne de s'attaquer en même temps aux monuments baroques de la musique instrumentale et vocale, comme l'Oratorio de Noël de Bach. On la saisit donc à la grande satisfaction du public. Chœur et orchestre RTSI ont aussi enrichi les Semaines musicales d'Ascona d'une interprétation des «Saisons» de Haydn.

L'oratorio «Le Christ» de Franz Liszt, présenté à Einsiedeln, sous le patronage et avec l'aide financière de Pro Helvetia, a été applaudi par la critique musicale nationale. Enfin l'orchestre RTSI a contribué à lancer définitivement le Printemps musical de Lugano par quatre soirées mémorables: un récital d'airs d'opéras avec José Carreras et Katia Ricciarelli, les représentations du «Secret de Susanne» d'Ermanno Wolf-Ferrari et de l'«Arlequin» de Ferruccio Busoni et la présentation de l'«Art de la Fugue» de Bach dans la version orchestrale de Hermann Scherchen.

Le nom de l'Eurovision a été associé deux fois en 1984 à celui de Lugano, puisque s'y sont déroulées successivement les finales suisses du concours international de la chanson et du concours international des jeunes musiciens, toutes deux diffusées dans l'ensemble de la Suisse.

Radio Suisse Internationale

Après d'autres, 1984 a été une année de préparation intensive à la mise en place de l'Horizon 85 – projet par lequel Radio Suisse Internationale entend adapter progressivement son programme et son infrastructure aux besoins à moyen et à long terme.

La SSR est consciente de la nécessité de placer l'auditeur et le téléspectateur au centre de ses préoccupations. Ce qui paraît être une évidence. Encore faut-il connaître cet auditeur et ce téléspectateur, afin d'en satisfaire au mieux les exigences et les besoins en matière de radio et de télévision. Aujourd'hui, des méthodes scientifiques appropriées, constituant la «recherche sur l'audience», fournissent aux responsables des programmes des indications fort précises sur cet auditeur et sur ce téléspectateur: ce qu'ils sont, comment ils vivent, ce que sont leurs loisirs, ce qu'ils attendent des médias, ce qu'ils en perçoivent et comment ils réagissent aux différentes émissions.

Or, de par la dispersion de ses auditoires, répandus sur la terre entière, Radio Suisse Internationale ne peut pratiquement pas bénéficier des résultats d'enquêtes systématiques et généralisées sur son audience internationale. Une telle recherche à l'échelle du monde est, techniquement, presque impossible. Serait-elle praticable, que son prix en serait prohibitif. Seules des actions ponctuelles limitées sont envisageables. Quelques-unes ont été réalisées avec l'aide d'organismes de radio étrangers comme la BBC. Par exemple aux Etats-Unis, au Brésil ou au Proche-Orient. Les résultats de ces enquêtes ont confirmé qu'en privilégiant à la fois l'actualité suisse et l'actualité internationale vue de Suisse, Radio Suisse Internationale répondait, pour l'essentiel, aux besoins de ses auditeurs connus.

Radio Suisse Internationale s'est donc naturellement efforcée, en 1984, de répondre à cette double exigence. L'actualité y a été considérée dans son sens le plus large, n'excluant a priori aucun genre. L'année 84, en ce qui concerne les programmes, n'a donc présenté aucun caractère exceptionnel, si ce n'est que des difficultés conjoncturelles particulièrement aiguës ont limité les possibilités offertes aux producteurs et aux journalistes: d'une part, un budget minimal interdisant l'enrichissement de fond et de forme des prestations, d'autre part, la détérioration progressive, face à une concurrence internationale particulièrement agressive, du potentiel technique de diffusion. En

dépit de ces hypothèques, l'essentiel du programme a pu être sauvegardé et aucun rendez-vous important de l'actualité n'a été manqué.

Les lacunes constatées dans l'efficacité du système d'émission ne pourront être comblées que par la construction d'un nouveau centre de transmission. Les PTT ont d'ores et déjà entrepris les travaux préliminaires: études et planification. Si, dans un proche avenir, le Parlement accepte que la Confédération prenne en charge une partie des frais de programme et une partie des frais techniques d'émission de Radio Suisse Internationale (ce que le Conseil national a accepté à l'unanimité le 22 mars 1985), ce

nouveau centre pourrait être inauguré en 1990. Il convient donc, en attendant, d'envisager des mesures transitoires susceptibles d'améliorer l'audibilité de Radio Suisse Internationale, en particulier en Extrême-Orient et en Amérique latine. Dans cette perspective, un essai fort intéressant a été tenté à l'automne de 1984: Durant quelques jours, le programme de Radio Suisse Internationale pour l'Amérique latine a été relayé par un émetteur situé en Afrique et le gain de qualité technique a été spectaculaire. De tels relais, envisagés comme solutions provisoires d'appoint aux problèmes techniques de diffusion, représentent incontestablement une réponse aux défis de la concurrence.



Le 19 avril 1985, Radio Suisse Internationale fête ses cinquante ans d'existence. Présent pour la circonstance, le Conseiller fédéral Léon Schumpf lui adresse les félicitations du Gouvernement; il rappelle qu'un mois plus tôt, le Conseil national a donné une solide garantie d'avenir à cette institution capitale pour la présence de la Suisse à l'étranger, en décidant à l'unanimité que la Confédération financera par moitié les programmes et la diffusion intercontinentale des émissions de Radio Suisse Internationale. A cette occasion, on procède au tirage au sort des principaux gagnants d'un concours auquel ont participé 13 000 personnes dans le monde entier. Photo de gauche: M. Joël Curchod, directeur de Radio Suisse Internationale. Photo de droite: Tirage au sort des gagnants.

YOUNG BOYS
1898 - 1952

D





La SSR et la radiodiffusion par satellite

Que ce soit à court ou à long terme, la SSR a tout intérêt à s'associer à des projets internationaux de télévision par satellite, qui lui donnent les moyens de se familiariser à la concurrence programmatique, telle qu'elle va de plus en plus se jouer dans les années à venir, d'étendre sa coopération en matière de programmes avec des organismes de radiodiffusion étrangers et de mettre à l'essai de nouvelles idées de programmes et des formes d'émission inédites. L'utilisation croissante de satellites à des fins de radiodiffusion est enfin pour la SSR un défi auquel il ne lui est pas permis de se dérober.

Aussi le comité central a-t-il adopté en 1982 des principes directeurs en matière de radiodiffusion par satellite (cf. Annuaire 1982). En application de ces principes, la SSR a étudié plus particulièrement de quelle façon elle pourrait participer à des projets de satellites auxquels sont associés des organismes publics de radiodiffusion. Elle se fonde en l'occurrence sur les considérations suivantes:

- Sa participation à des projets de programmes internationaux diffusés par satellite a pour but d'assurer la présence de la Suisse à l'étranger.
- Elle vise à favoriser la coopération des organismes de radiodiffusion et à renforcer leur position sur le marché international.
- La participation à des projets de ce type devra se limiter sur le plan des finances et du programme à un engagement tenant dûment et raisonnablement compte des tâches primaires de la SSR.
- La participation de la SSR à ce niveau constitue la base sur laquelle pourra être prise ultérieurement la décision d'une participation à des projets de satellite de radiodiffusion directe des organismes européens de radio-télévision. Elle lui offre la possibilité d'un apprentissage auquel elle ne saurait renoncer.



La SSR a franchi un premier pas vers la concrétisation de sa politique en matière de satellites en participant au programme francophone TV5.

TV5

Le programme TV5 est diffusé depuis le 2 janvier 1984, chaque soir, de 19 h 00 à 22 h 30. Il s'agit d'une sélection des meilleures émissions produites par les trois chaînes de télévision françaises (TF1, A2, FR3), la Radio-télévision belge de la communauté française (RTBF) et la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR). Chaque chaîne dispose d'une soirée (deux pour A2 et TF1), dont elle est entièrement responsable.

Le programme TV5 est transmis de Paris par le satellite ECS-1 sur le répéteur loué par la France. Comme il s'agit d'un répéteur du spot beam ouest du satellite, la zone de couverture s'étend à l'ensemble de l'Europe occidentale et à l'Afrique du nord, et tous les réseaux de distribution par câble de cette zone peuvent capter gratuitement ce programme moyennant une installation de réception simple.

La soirée de la Télévision suisse romande s'ouvre sur une émission pour enfants ou adolescents comprenant notamment des dessins animés. Elle se poursuit en règle générale à 19 h 00 par une émission de variétés («Studio 4», «Si on chantait...») à laquelle succède vers 20 h 00 un magazine d'information (souvent «Temps présent»). Les mardis soirs de la Télévision romande reprennent aussi des «Jardins divers» rassemblant des personnalités et des artistes suisses.

Dans le domaine culturel, les téléspectateurs francophones ont l'occasion de faire la connaissance de photographes suisses par exemple et de voir des documentaires. Sur le plan musical, le programme s'étend de la chanson suisse aux concerts symphoniques, et notamment ceux de l'Orchestre de la Suisse romande. Durant l'été 1984, la reprise d'émissions de la série «26 fois la Suisse» consacrée aux cantons a permis d'initier le téléspectateur étranger aux réalités helvétiques.

La télévision francophone par satellite a doublé son potentiel initial pour

dépasser aujourd'hui le cap de 2 millions de foyers câblés en Europe et en Afrique du nord. Les programmes de TV5 sont reçus en Allemagne, en Belgique, en France, en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas, en Norvège, en Suède, au Maroc, en Tunisie et bien sûr en Suisse. Dans notre pays, la réception s'étendait à fin mars 1985 à quelque 150000 foyers abonnés à un télé-réseau.

Plus d'un an après le début de l'expérience, les constatations sont les suivantes:

- Le programme francophone TV5 est bien accueilli en Europe où il a su se faire sa place. Les résultats justifient pleinement la diffusion de programmes via le satellite de télécommunication.
- Sur le plan technique, la diffusion à partir d'un point unique, à savoir la station terrienne de Télédiffusion de France, située à Paris, est une bonne solution. L'installation d'une régie simple, permettant des enchaînements de séquences mieux harmonisés, va apporter à cette formule un surcroît de souplesse.
- La participation de la SSR à TV5 lui a permis de recueillir un grand nombre de données dans le domaine de la diffusion par satellite et notamment de rechercher des solutions pratiques pour l'acquisition de droits.
- Par le fait qu'il réunit des partenaires de même langue, le programme TV5 ouvre d'intéressantes perspectives à la coopération entre radiodiffuseurs dans le domaine de la diffusion par satellite direct.



3Sat

La seconde expérience entreprise par la SSR dans le domaine de la TV par satellite est sa participation au programme germanophone 3Sat diffusé, depuis le 1^{er} décembre 1984, via le spot beam est du satellite de télécommunication ECS-1, par un consortium comprenant ZDF (Allemagne fédérale), ORF (Autriche) et la

SSR, représentée par la télévision DRS. Contrairement à son homologue francophone TV5, le programme 3Sat intègre les diverses émissions nationales dans un même programme consacrant grosso modo 40% à l'information, 30% à la culture et 30% aux variétés. 3Sat est officiellement diffusé pour les trois pays participants. A fin février, le nombre des ménages desservis était de 120000 environ en Autriche, 185000 en Allemagne et 12000 en Suisse.

En Suisse, les 4000 ménages du télé-réseau de Guin/FR sont en mesure de recevoir ce programme depuis le 24 décembre 1984 et les 8000 ménages du télé-réseau de Widnau/SG depuis le début du mois de mars 1985. D'autres télé-réseaux desservant quelque 34000 foyers sont en passe de s'équiper de l'antenne parabolique nécessaire à la réception de 3Sat.

Dans la perspective du développement de ce programme, il est intéressant de savoir que de nombreux réseaux de la zone arrosée par le spot beam est d'ECS-1 ont d'ores et déjà demandé de pouvoir capter 3Sat. C'est le cas au Danemark, en Finlande, en Grande-Bretagne, en Islande, en Yougoslavie, aux Pays-Bas, en Norvège, en Suède, de même qu'en Turquie et en Hongrie. Cet intérêt est réjouissant, même s'il pose de nouveaux problèmes dans le domaine du financement, puisque les droits de diffusion acquis actuellement ne valent que pour le territoire des trois promoteurs.

Durant les trois premiers mois d'exploitation, la SSR a rempli son quota de programmes, fixé à 4%. Ses principales contributions ont consisté en 13 émissions hebdomadaires d'information de 45 minutes («Rundschau») et en 7 émissions culturelles bimensuelles de 50 minutes («Images de la Suisse»). Dans les deux cas, ces productions ont été refaites pour 3Sat, avec un nouveau commentaire adapté au public étranger. Deux concerts et deux productions hors série («Show Business» et «Le carnaval de Lucerne») ont été livrés en outre par la télévision DRS ainsi que diverses contributions pour les émissions d'inauguration, la rubrique sportive et le programme de la Saint-Sylvestre. De plus, la Suisse participe régulièrement à l'animation des programmes, diffusés de Mayence.

En plus de ses contributions régulières, DRS fournira aussi à l'avenir des émissions folkloriques (sur le Carnaval de Bâle, le «Sechseläuten» de Zurich, par exemple), des documentaires et des émissions-débats. Outre les animateurs, des personnalités suisses seront invitées à participer à des émissions au studio de Mayence. Enfin, DRS produira une émission volante de 30 minutes intitulée «Kennwort: Kino» (Mot de passe: Ciné) où il sera principalement question de cinéma suisse.

Le bilan des expériences TV5 et 3Sat est pour l'heure tout à fait positif. La coopération entre organismes publics de radiodiffusion assure une présence suisse à l'étranger qui ne serait pas pensable par un autre moyen que le satellite.

Télévision régionale bâloise – La position de la SSR

Après l'introduction de la radio locale en Suisse en 1983, on pouvait s'attendre à ce que la question de la télévision régionale ou locale se pose à brève échéance. L'ordonnance sur les essais locaux de radio-diffusion prévoit certes de telles télévisions, mais empêche pratiquement que des essais aient lieu dans de bonnes conditions, car le financement ne peut se faire avec de la publicité. Lors de la FERA 1984, un essai de quelques jours a été réalisé à Zurich, sous le régime de la concession accordée à l'Association suisse concessionnaire pour la télévision par abonnement (ACTA), avec la participation du groupe Ringier, de Radio 24 et de Rediffusion SA. Le succès a montré que la télévision régionale répond à un besoin et qu'elle est réalisable à certaines conditions.

La SSR s'emploie à développer ses activités programmatiques au fur et à mesure de l'extension des infrastructures techniques de diffusion. Actuellement, elle dispose de chaînes propres pour diffuser ses trois programmes linguistiques dans chacune des régions du pays. Le volume potentiel des programmes disponibles aussi bien que les besoins de chaque public (transmission d'événements sportifs et de grandes manifestations, programmes culturels et émissions pour minorités etc.) font que ce schéma ne répond plus aux exigences. Pour la SSR, la mise en place d'une 4^e chaîne apparaît donc comme une nécessité. Compte tenu des évolutions en cours sur le plan de la politique globale des médias, et des tendances qui se font jour à l'échelon régional, national et international, une telle chaîne ne saurait être exploitée par un seul diffuseur.

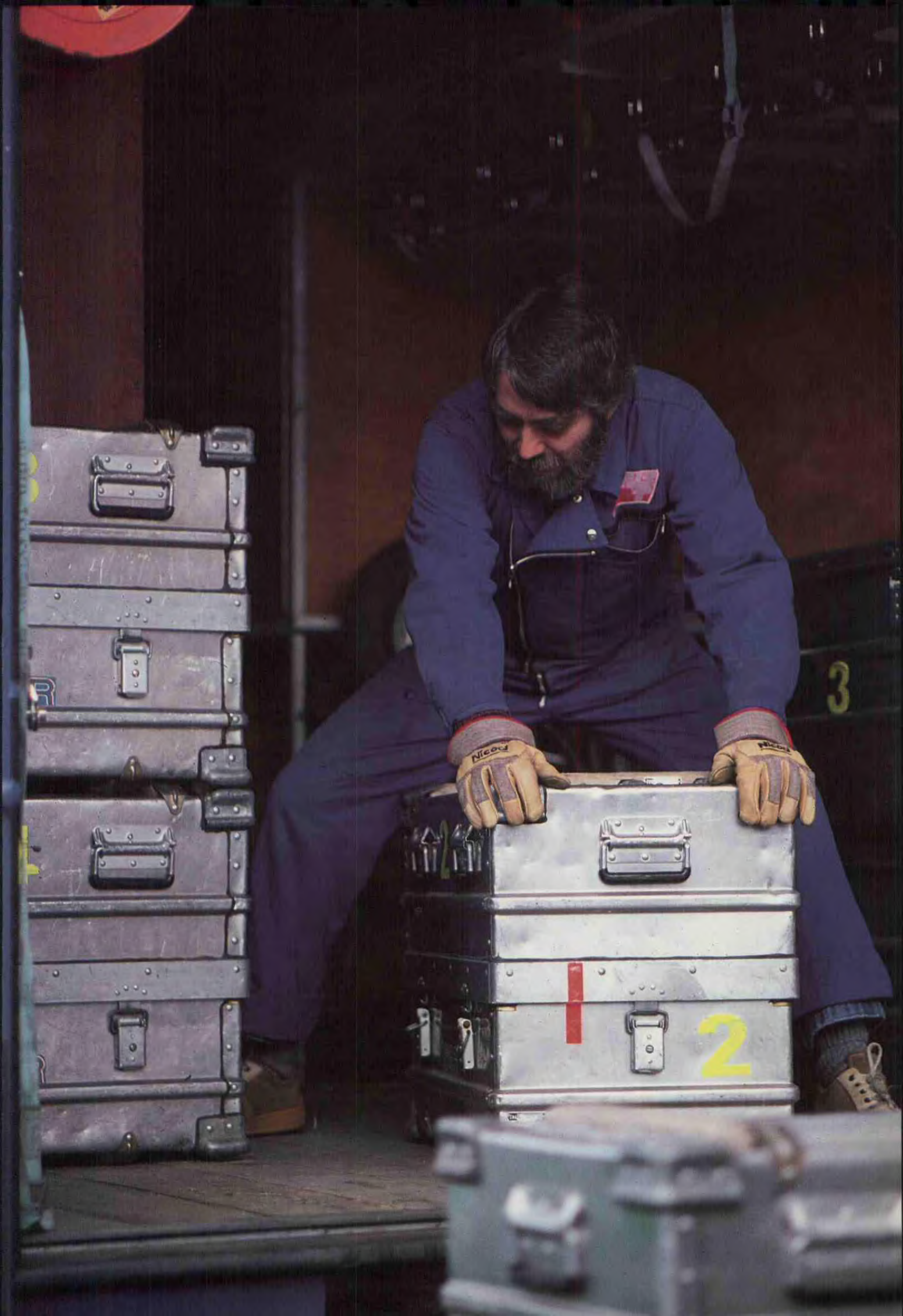
Cette analyse de la situation a incité la SSR à proposer l'édification d'une 4^e chaîne de nature à donner une impulsion nouvelle aux secteurs des médias et de la création culturelle en Suisse, et à apporter ainsi, sous la forme de nouveaux programmes, une réponse concrète aux défis croissants des télévisions étrangères.

Un groupe de travail «Télévision bâloise», réunissant la Chambre de commerce bâloise, la Foire suisse d'échantillons, la «Basler Zeitung», Radio-Basilisk et la SSR, a mis au point, au cours de ces derniers mois, un modèle général d'exploitation coopérative de la 4^e chaîne, applicable notamment à la région de Bâle. Selon ce modèle, un organisme national est chargé de fournir pour chaque communauté linguistique territoriale un programme général, diffusé par la 4^e chaîne, dans lequel seront aménagées des plages libres pour la diffusion, à certaines heures, de programmes produits par des entités régionales indépendantes.

Le fonctionnement de ce modèle d'exploitation de la 4^e chaîne est présenté de façon détaillée sur la base du projet-pilote de télévision bâloise. Les programmes seraient produits par un organisme régional, placé sous l'autorité d'une fondation, et injectés à des heures déterminées dans les blancs du programme général de la 4^e chaîne fourni par la SSR. L'ensemble des programmes de la 4^e chaîne seraient financés par des blocs de publicités gérés par un organisme national.

Le groupe de travail évalue le coût annuel total de la desserte bâloise à 5 ou 6 millions de francs, soit 3 à 4 millions pour les tranches régionales (programme, personnel, technique et frais administratifs) et 2 à 2,5 millions pour l'infrastructure nationale et le programme général. Le programme, diffusé sur le canal 68 par une installation émettrice sise à St. Chrischona, pourra être capté sur tout le territoire des deux Bâles ainsi que dans les parties des cantons d'Argovie, Soleure et Berne situées sur le versant nord du Jura. Le délai de mise en place des installations techniques devrait être de 18 à 24 mois.

Le groupe de travail a présenté son projet à Bâle le 14 février 1985. Une vaste procédure de consultation a été organisée depuis lors, dont les résultats vont guider la suite des études. Le groupe de travail envisage de demander le cas échéant une concession au Conseil fédéral en été 1985 pour l'exploitation de ce projet-pilote de Bâle.



Le droit de réponse a bien rempli son rôle

En février 1981, sur une initiative de M. Leo Schürmann, directeur général, la SSR adoptait un droit de réponse dans l'intention de faciliter au public l'exercice des droits de la personnalité. Toute personne directement touchée par l'allégation d'un fait à la radio ou à la télévision a depuis lors la possibilité de donner sans aucun frais sa propre vision des faits. La demande de réponse doit être soumise par écrit au plus tard dix jours après la diffusion de l'allégation en cause. La procédure est fixée dans des directives ad hoc de la SSR.

La réponse est un instrument de protection de la personnalité. Elle a pour fonction de permettre à quelqu'un d'affirmer son désaccord avec une allégation de fait qui le concerne, mais elle ne dit absolument rien de la véracité ou de la non-véracité de l'allégation contestée. La réponse se distingue par là d'autres institutions comme la plainte en matière de programmes et la rectification.

Contrairement à ce que d'aucuns redoutaient au départ, cette procédure s'est bien acclimatée. Du 1^{er} mars 1981 au 28 février 1985, les émissions de la SSR ont fait l'objet en tout de 110 demandes de réponse, dont près de la moitié – 52 pour être précis – déposées durant la première année. Les années suivantes, le nombre de demandes s'est stabilisé à un niveau nettement inférieur. L'année dernière a vu déposer 18 demandes en tout, comme l'année précédente.

Plus de quatre cinquièmes des demandes ont été déclenchées par des émissions de télévision. En effet, seules 20 demandes sur un total de 110 se rapportent à des émissions de radio. Près de la moitié des requêtes ont dû être rejetées, ce qui ne manquera pas d'étonner de prime abord. Aussi bien y a-t-il des raisons à cela, dont la principale est que les demandes rejetées ignoraient le plus souvent, au début surtout, la véritable nature du droit de réponse. (Il n'est en effet pas question d'octroyer à tout un chacun le droit de s'exprimer sur tout et sur rien, comme tendaient à le faire croire les titres de certains journaux.) Le non-respect des délais a lui aussi fréquemment été un motif de ne pas entrer en matière.

Un tiers environ des demandes ont été acceptées. D'autres enfin ont été

retirées ou ont perdu leur raison d'être. L'acceptation d'une demande ne s'est pas toujours traduit par la diffusion d'une réponse en bonne et due forme. Une rectification de la part de la rédaction, l'apport d'informations complémentaires ou toute autre forme de prise en considération dans le corps même des programmes a souvent permis de mieux répondre à la demande (de l'aveu même des requérants, préalablement consultés).

C'est aux directeurs régionaux qu'il incombe de traiter les demandes de réponse. Les régions linguistiques ont consigné chaque année dans des rapports les expériences réalisées dans le cadre du droit de réponse. Une expérience commune a pu ainsi se dégager à l'échelon suprarégional, qui a permis d'assurer une application aussi homogène que possible des directives.

Le 1^{er} juillet 1985 verra l'entrée en vigueur d'une révision du Code civil et plus précisément encore d'un droit de réponse légal conçu pour renforcer la protection de la personnalité. La procédure interne spontanément adoptée par la SSR se trouve ainsi remplacée par un droit général, applicable à tous les médias, dont la réalisation peut en cas de besoin être ordonnée par le juge. Mais comme le régime légal s'inspire dans une forte mesure – c'est le Conseil fédéral qui l'a souligné dans son message – des procédures adoptées par la SSR (et le *Tages-Anzeiger* de Zurich), cette nouveauté ne va pas entraîner de grands changements pour la SSR, non plus que pour les auditeurs et téléspectateurs. La SSR accédera automatiquement à la demande de réponse, dès lors que cette dernière satisfait aux critères fixés par la loi.



CREDIT



La renaissance de la radio

Les premiers éléments publiés l'année dernière dans ces colonnes sur l'impact des radios locales, alors toutes neuves, peuvent maintenant être précisés sur la base des résultats d'une enquête détaillée menée par la SSR en Suisse alémanique et en Suisse romande. L'étude continue des médias a vu élargir sa thématique à cette occasion et tripler le nombre des interviews effectuées dans les zones de réception des radios locales.

La SSR maintient ses positions dans les deux parties du pays. L'introduction des radios locales ne lui fait perdre aucun auditeur. Ce sont principalement les émetteurs étrangers qui font les frais de l'écoute des radios locales, laquelle s'explique aussi par un regain général d'intérêt pour la radio. L'apparition de nouvelles stations et de nouveaux programmes, combinée aux progrès accomplis par la technique des récepteurs, fait sortir la radio de l'ombre dans laquelle a longtemps semblé la maintenir la télévision, et l'on peut désormais parler sans exagération d'une renaissance de ce moyen de communication.

La nouvelle gamme de programmes offerts par la SSR et les stations privées a produit une augmentation globale de l'écoute de la radio, tout en entraînant une diminution de celle des émetteurs étrangers. Voilà ce que l'on avait déjà pu constater en Suisse romande lors de l'introduction de «Couleur 3» et de l'apparition de radios «libres» sur la rive française du Léman. En Suisse alémanique, on observe une évolution similaire, bien que plus faiblement marquée. Il convient cependant de relever que les radios locales détiennent des positions sensiblement différentes de part et d'autre de la Sarine: tandis que les auditeurs alémaniques prêtent en moyenne un cinquième de leur temps d'écoute global aux radios locales, cette part s'abaisse à moins d'un vingtième en Suisse romande. Il y a à cela plusieurs raisons. L'une des plus importantes sans doute est qu'en Suisse romande la renaissance de la radio s'est produite deux ou trois ans plus tôt. La libéralisation de la radio en France à la fin des années septante et l'introduction de «Couleur 3» en 1981 ont entraîné de durables modifications dans les habitudes des auditeurs – et pas seulement chez les plus jeunes d'entre eux. L'écoute sur

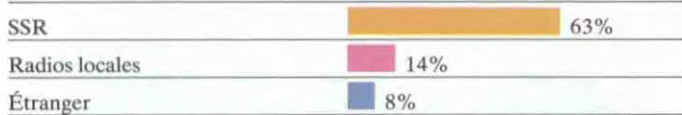
ondes ultra-courtes a connu une véritable percée, tandis que celle des moyennes et des longues enregistrerait un net recul. A cela il convient d'ajouter que les radios privées françaises ne s'adressent pas seulement en passant à la nombreuse audience de la rive helvétique du Léman.

Les deux graphiques de la page ci-contre indiquent d'une part les pourcentages de la population touchée chaque jour par un programme déterminé (pénétration quotidienne), d'autre part la répartition de l'écoute moyenne de la radio en minutes par habitant.

L'étude révèle par ailleurs qu'il n'existe pas, au sein du public, de groupes réellement distincts rivés à un seul programme, mais que la plupart des auditeurs choisissent d'écouter deux ou même davantage de stations en fonction des programmes offerts et de leurs besoins propres. Chose apparemment paradoxale, du fait qu'ils changent très fréquemment de programme, les plus fidèles adeptes des radios locales sont en même temps les auditeurs les plus «inconstants». Finalement, l'essentiel peut se ramener à la constatation suivante: le public ne voit pas dans les radios locales une concurrence aux grands programmes suisses et étrangers, mais une offre complémentaire dont il use à son gré.

Suisse alémanique

Pénétration quotidienne

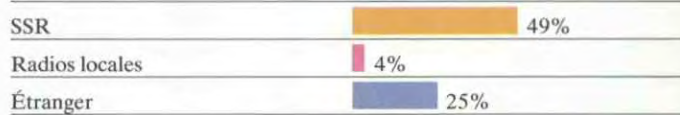


Écoute en minutes par habitant

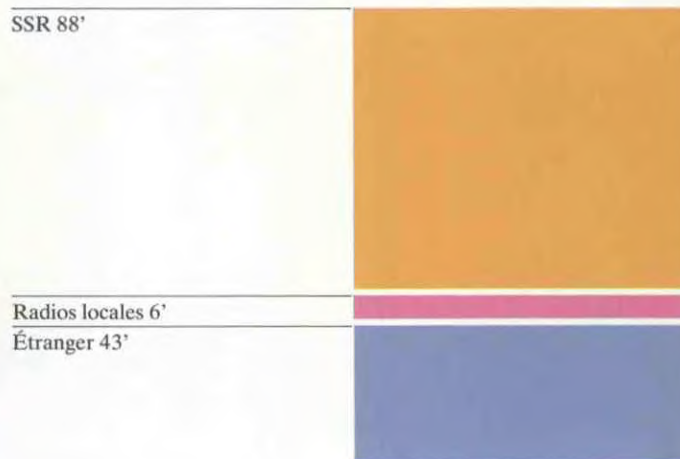


Suisse romande

Pénétration quotidienne



Écoute en minutes par habitant



1



2



3



4

Les équipes des quatre journaux régionaux de la radio alémanique. 1) Suisse orientale, 2) Argovie/Soleure, 3) Grisons, 4) Suisse centrale.

La recherche d'audience s'enrichit d'un nouveau système

Le 1^{er} janvier 1985 a vu la mise en service du Telecontrol. Grâce à ce nouveau système de sondage, la SSR dispose dès le lendemain des taux de vision des émissions de la veille. Quant aux rapports hebdomadaires que lui adresse l'Institut d'analyse des marchés IHA, ils contiennent un éventail de données particulièrement précises impossibles à obtenir jusqu'ici dans ces délais avec la méthode traditionnelle de sondage.

Telecontrol est un système de télé-mesure qui bénéficie des derniers perfectionnements de l'électronique. L'appareil Telecontrol, branché sur le téléviseur, est un véritable petit ordinateur qui enregistre automatiquement diverses données relatives au comportement «télévisuel» de la famille-test et les mémorise le temps qu'elles soient appelées par l'ordinateur central du système. 1000 ménages sont équipés de tels appareils en Suisse (450 en Suisse alémanique,

350 en Suisse romande et 250 en Suisse italienne). 50 appareils de réserve sont en outre installés dans des ménages. Chaque nuit, l'ordinateur central de la maison IHA fait téléphoniquement le tour des membres du panel pour recueillir les données à transmettre à la SSR en cours de matinée.

Voyons de plus près maintenant les prestations et les caractéristiques de ce nouveau système.

- L'essentiel des données concernant les émissions de la chaîne régionale peut être appelé dès le lendemain à l'écran des ordinateurs personnels installés dans les directions du programme. Ces relevés «express» indiquent pour chaque émission le taux d'enclenchement des ménages et le taux de vision des personnes à partir de 3 ans, en pour-cent et en mille.

850218	1	01	20.06	20.55	49	TELL-STAR	+ 5'	37.2
850218	1	01	20.55	20.56	1	TRAILER (Vegas)		33.1
850218	1	01	21.02	21.27	25	KASSENSTURZ	(5' PZ)	22.2

- Le jeudi au plus tard, la SSR reçoit de la maison IHA un rapport circonstancié sur les résultats de la semaine; un coup d'œil sur les courbes d'audience lui suffit pour se faire une idée de l'impact de ses propres programmes et des taux d'audience recueillis par les chaînes étrangères.

Heure	Programme	CIAO DOMENICA	Taux 1	Taux 2	Graphique
17.55	RABADAN 1975		24.9	13.4	
18.45	TG 2		20.4	11.7	
18.49	LA PAROLA DEL SIGNORE		13.	8.5	
19.00	IL QUOTIDIANO		22.5	13.5	
20.00	TG 3		34.7	20.0	
20.23	A CONTI FATTI		30.2	17.2	

- Un autre tableau lui donne pour chacune des émissions du jour les taux de vision ménages et personnes ainsi que le détail des

notes attribuées par les téléspectateurs.

ÉMETTEUR : TSR
1RE LIGNE: EN 8
2E LIGNE: EN 1000

DIMANCHE 17:02:85 SEMAINE 07
NEIGE, TFMP -4 DEGRES

NOMBRE DE MENAGES TV SR: 0.550 MIO.
NOMBRE DE PERSONNES EN MENAGES TV SR: 1.415 MIO.
NOMBRE DE MENAGES DU PANEL TC SR: 350
NOMBRE DE PERSONNES EN MENAGES TC SR: 0895

HEURE	MIN	TITRE	FOYERS	PERSONNES		GROUPES D'AGES					SEXE		PROF. CHEF DE FAMILLE				
				TOTAL	AD.	-14	-24	-44	-64	65+	H	F	1	2	3	4	5
19.30	33	TELEJOURNAL	47.6	30.0	31.6	21	20	26	37	49	30	30	39	57	49	47	43
			262	425	376												
20.03	1	PROMO SPECIAL CINEMA	50.3	30.1	32.7	16	22	28	37	49	29	31	44	59	51	58	43
			277	425	389												
20.04	2	ANNONCE DE SOIREE	44.3	25.7	27.8	15	22	25	31	37	24	27	38	51	40	54	42
			243	364	330												
20.06	58	LE GRAND RAID 10E ETAPE	39.5	25.9	27.8	15	20	22	35	39	24	28	31	46	29	54	42
			217	367	351												
21.04	59	TICKETS DE PREMIERES	9.8	4.9	5.5	2	2	5	5	11	5	5	6	10	8	13	15
			54	70	65												
22.03	30	REGARDS PRESENCE CATHOLIQUE	6.7	3.9	4.3	2	0	2	4	13	3	4	4	6	5	9	12
			37	55	51												
22.33	15	TELEJOURNAL	10.5	6.1	6.9	2	2	6	7	15	6	6	6	15	10	13	12
			58	86	82												

Exemples de lecture: ¹⁾ Pour «Le grand Raid», le taux d'enclenchement était de 39,5%, ce qui correspond à 217 000 téléviseurs enclenchés. ²⁾ L'émission a été suivie par 25,9% des téléspectateurs (enfant à partir de 3 ans), soit par 367 000 personnes. ³⁾ Les adultes de 15 ans et plus constituaient 27,8% du public, les enfants de 3 à 14 ans 15%. ⁴⁾ Les taux d'audience sont en outre analysés selon divers autres critères socio-démographiques.

- Les tableaux consacrés aux taux de vision par quart d'heure de 09 h 00 le matin à 01 h 00 la nuit contiennent une foule de renseignements sur tous les émetteurs captables dans la région; ils servent principalement à analyser l'impact des programmes suisses face à la

concurrence étrangère. Les résultats quotidiens sont ensuite convertis en moyennes mensuelles, trimestrielles et annuelles.

J A N U A R 1985
(DURCHSCHNITT MONTAG BIS FREITAG)

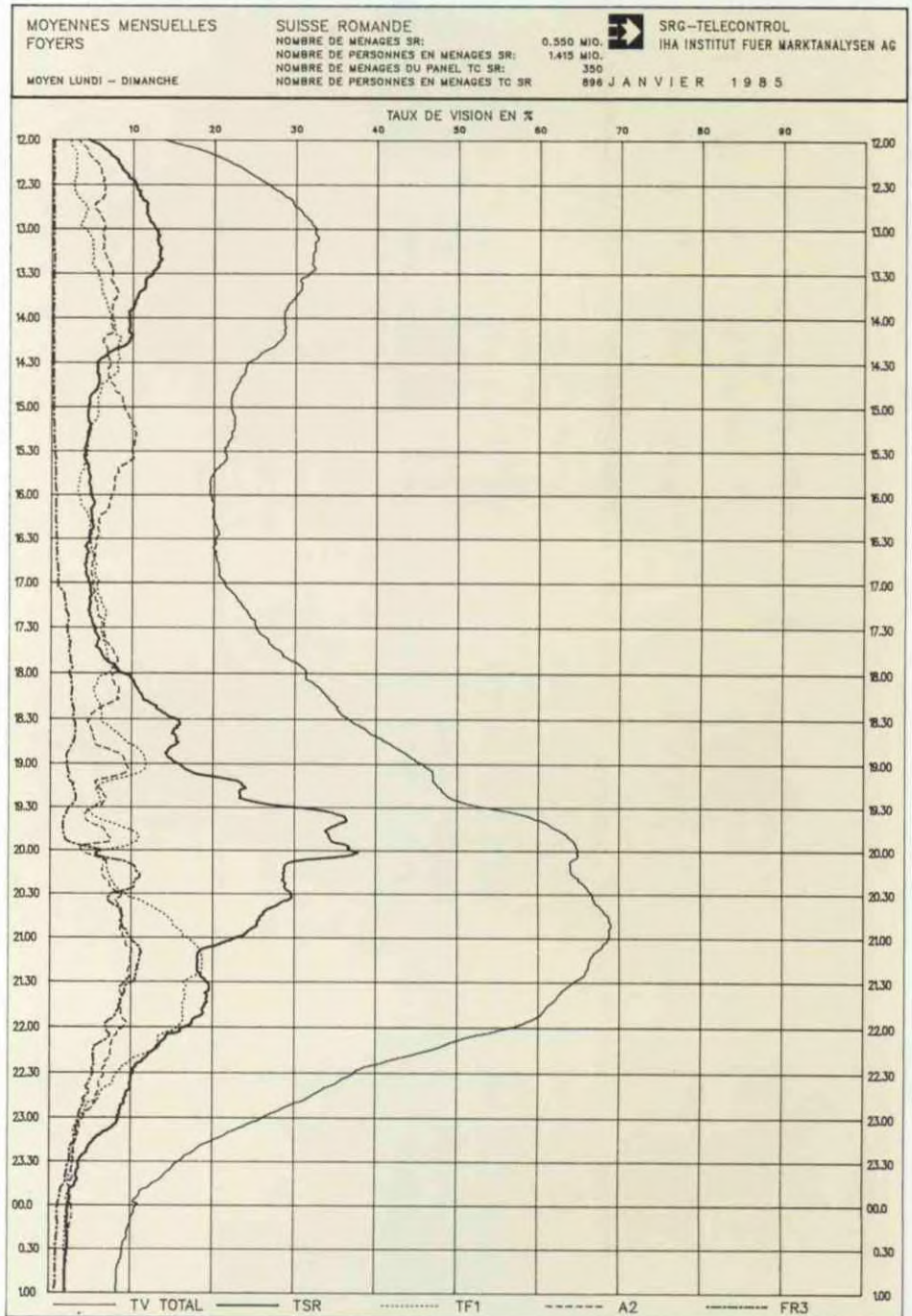
FERNSEHHAUSHALTE DS: 1.640 MIO.
PERSONEN IN FERNSEHHAUSHALTEN DS: 4.538 MIO.
STICHPROBENHAUSHALTE DS: 450
PERSONEN IN STICHPROBENHAUSHALTEN DS: 1224

UHRZEIT	DRS					TSR		TS1		ARD		ZDF		FS1		FS2		ANDERE		TV-TOTAL	
	HH	PERSONEN			% TV TOTAL	HH	PERS	HH	PERS	HH	PERS	HH	PERS	HH	PERS	HH	PERS	HH	PERS	HH	PERS
		TOTAL	ERW	KIND																	
18.00	10	5	6	4	27	1	0	1	0	2	1	15	8	1	0	2	1	6	3	36	19
18.15	12	6	7	5	31	1	0	1	0	3	1	10	6	1	0	4	2	7	4	38	20
18.30	15	8	10	5	35	1	0	1	0	5	3	15	7	1	0	2	1	5	3	43	23
18.45	20	11	13	8	44	1	0	1	0	8	4	7	4	1	0	3	2	6	3	46	25
19.00	22	13	15	7	47	1	1	1	0	8	4	4	2	1	1	5	3	8	4	49	27
19.15	27	15	19	7	53	1	1	1	0	10	5	4	2	1	0	2	1	8	4	52	29
19.30	41	24	29	10	66	1	1	0	0	6	3	6	3	0	0	0	0	9	5	63	36
19.45	44	26	32	12	67	1	1	0	0	2	1	8	4	0	0	0	0	10	6	66	39

¹⁾ En janvier 1985, à l'heure de l'édition principale du téléjournal (19h30 à 19h45), la télévision DRS a enregistré un taux d'enclenchement de 41% (moyenne des jours ouvrables) et un taux de vision de 24% (adultes et enfants à partir de 3 ans). ²⁾ Le taux de vision était de 29% chez les adultes, de 10% chez les enfants. ³⁾ Sur le total des personnes qui ont regardé la télévision pendant ce quart d'heure, 66% étaient branchés sur DRS. ⁴⁾ A cette même heure, 6% des ménages étaient branchés sur ARD (Allemagne 1), 6% sur ZDF (Allemagne 2), 1% sur TSR et 9% sur d'autres programmes, alors que la chaîne suisse italienne et les deux chaînes autrichiennes enregistraient un taux de vision inférieur à 0,5%.

- Pour plus de clarté, les taux de vision par quart d'heure sont complétés par deux graphiques, l'un pour les ménages, l'autre pour les personnes. Les graphiques livrés chaque mois montrent l'évolution de l'audience un jour de semaine moyen (moyenne des jours de la semaine), un jour ouvrable moyen (moyenne des jours ouvrables) ou un jour de fin de semaine (samedis

et dimanches). Les courbes d'audience de la chaîne régionale, des chaînes étrangères et de la télévision au total y figurent avec une exactitude garantie à une minute près.



En dépit d'une forte concurrence étrangère, le programme régional (TSR) reste en Suisse romande celui qui connaît l'audience la plus importante.

Les premiers résultats livrés par Telecontrol correspondent entièrement aux attentes. Une comparaison avec l'ancienne méthode de sondage a montré que pour les plages de diffusion marginales (après-midi, début et fin de soirée), le Telecontrol opère

avec beaucoup plus de précision que l'interview téléphonique. Pour le programme principal en revanche, les chiffres de Telecontrol et ceux livrés par l'ancienne méthode sont pratiquement identiques. En janvier 1985, Telecontrol a en effet mesuré un taux

d'audience moyen de 30,5% à l'heure de l'édition principale du journal télévisé alémanique (19 h 30 à 20 h 00), alors que l'interview téléphonique l'avait fixé à 28,5% un an auparavant.



TSS

EUROVISION
TECHNIQUE

on
de



RTSR



Radio-Télévision
Suisse Romande

RTSR

Chronique SSR 1984

1^{er} janvier. Le télétexte est définitivement introduit en Suisse au terme d'une période d'essai commencée le 1^{er} octobre 1981 par la Société suisse de radiodiffusion et télévision et l'Association suisse des éditeurs de journaux et périodiques (ASEJ), représentée par le groupe Videopress. Le 19 décembre 1983, le Conseil fédéral a octroyé une concession de six ans à l'organisation Télétext SSR/ASEJ qui chapeaute la société d'exploitation Télétext Suisse SA, chargée de réaliser le service de télétexte. Société d'exploitation et rédaction ont leur siège à Bienne.



P100 100 TELETEXT 20.11.84 17:48:25

Schweiz. Teletext AG

Inhaltsübersicht

Inland.....	101	Verkehr.....	175
Ausland.....	111	Alltagstips....	180
Wirtschaft....	120	Ausflüge/Ferien	190
Sport.....	130	Top-Angebote...	200
TV/Radio.....	140	Freizeit/Spiele	210
Untertitel....	150	Teletext extra	220
Wetter.....	170	Impressum.....	228
Letzte Meldung	110	Rückspiegel....	221
Jugli-Infos....	194	Mitteilung.....	223

2 janvier. Les programmes de radio en romanche passent de 37 minutes à environ deux heures et demie par jour. L'émission de radio «Allegra», diffusée pour la première fois ce jour sur le canal DRS-2 des émetteurs OUC grisons, marque un élargissement notable de l'offre de programmes en romanche.

2 janvier. Lancement d'un premier programme européen de télévision par satellite, sous le nom de TV5, avec la participation de la SSR: la Télévision suisse romande, les trois chaînes de la télévision française et la télévision belge diffusent un nouveau programme de langue française via un canal du satellite de télécommunication ECS-F1 qui couvre la zone située entre l'Afrique du Nord et la Scandinavie. Chaque jour, des émissions culturelles, de divertissement et d'information sont diffusées entre 19 h 00 et 22 h 00. Elles peuvent être captées sur les réseaux de câble munis d'une installation de réception appropriée. Il s'agit dans un premier temps d'une expérience limitée à une année.

19 janvier. Le comité central de la SSR donne son accord de principe à la participation de l'entreprise à un projet de l'Union européenne de radiodiffusion (UER) visant à une utilisation commune du satellite mixte de radiodiffusion et télécommunication L-SAT, dont la mise sur orbite par l'Agence spatiale européenne ESA est envisagée pour 1986.

1^{er} février. Entrée en fonction de l'Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio et de télévision. Le journaliste bâlois Oskar Reck, qui était déjà à la tête de la commission des plaintes créée par le Département des transports, des communications et de l'énergie (DFTCE), en assumera la présidence. Ce nouvel organisme n'est soumis à aucune consigne ni du Parlement ni du Conseil

fédéral. Sa tâche consiste à examiner sur plainte si les émissions transmises par des diffuseurs suisses satisfont aux normes, telles qu'elles sont notamment définies dans les concessions octroyées par le Conseil fédéral. Bien que son action se limite en principe à des constats, l'autorité indépendante d'examen des plaintes a néanmoins le droit de demander à l'autorité de surveillance (Département des transports, des communications et de l'énergie) de prendre des mesures à l'égard des contrevenants. Selon une décision du comité central du 19 janvier 1984, les commissions internes, auxquelles la SSR avait confié l'examen des plaintes, cesseront leurs activités à partir de ce jour.

1^{er} mars. Les nouvelles instructions du Conseil fédéral pour la publicité à la télévision entrent en vigueur. Comme principale nouveauté, il convient de relever que le nombre maximum des émissions publicitaires autorisées passe de 5 à 7 par jour. Une péréquation saisonnière est autorisée pour autant que la durée totale des émissions publicitaires ne dépasse pas, en moyenne annuelle, 20 minutes par jour. De nouvelles dispositions protègent enfants et adolescents contre l'abus de leur crédulité.

5 mars. La Télévision suisse romande occupe dès ce jour le créneau de la mi-journée en lançant «Midi-Public», un magazine d'informations régionales et culturelles diffusé chaque jour ouvrable entre 12 h 00 et 13 h 25. «Midi-Public» s'adresse à un nombre potentiellement important de téléspectateurs et vise à freiner le glissement de ceux-ci vers les chaînes françaises et la télévision par satellite.



27 mars. La SSR et les associations cinématographiques suisses passent à Berne une convention délimitant le cadre de leur collaboration. Les signataires se proposent d'unir leurs efforts en vue de la sauvegarde et du développement permanent de la création cinématographique en Suisse. Pour la période de 1983 à 1985, la SSR envisage un crédit global de 8,25 millions de francs pour financer des productions suisses, soit un million de plus en moyenne par année.



1^{er} avril. M. Chasper Stupan prend la direction de l'office des programmes CRR à Coire. Il succède à M. Clemens Pally qui a atteint l'âge de la retraite à la fin du mois de mars 1984.

3 mai. Début d'un programme suisse de télévision par abonnement diffusé par satellite. C'est le premier du genre en Europe. L'Association suisse pour la télévision par abonnement (ACTA), au bénéfice d'une concession délivrée par le Conseil fédéral le 19 septembre 1983, confie à Pay-Sat AG, Zurich, qui collabore avec Téléclub AG, Zurich, le soin de pourvoir aux programmes de cette télévision payante dont les émissions peuvent être captées en Suisse et dans les pays voisins. Les films de fiction en langue allemande constituent pour l'instant l'essentiel des prestations offertes aux abonnés. La SSR participe et à l'ACTA et à Pay-Sat AG.

9-16 mai. Le 24^e Concours international de la Rose d'or de Montreux attire 35 émissions de 30 pays. Le concours, réservé jusqu'ici aux organismes de télévision, est ouvert



pour la première fois à des producteurs indépendants de films et d'émissions TV. Leurs œuvres sont jugées séparément par les jurys. La Rose d'or revient à la Canadian Broadcasting Corporation CBC, Toronto, pour l'émission «I am a Hotel». La radio finlandaise Oy. Yleisradio AB YLE, Helsinki, reçoit la Rose d'argent pour «Raw War»; la Rose de bronze est attribuée à la Radio-télévision belge d'expression flamande, Bruxelles, pour son émission «Musicomicolor» et le Prix spécial de la Ville de Montreux pour l'œuvre la plus gaie à Thames Television, Londres, pour l'émission «The Benny Hill Show». Le Prix spécial pour la meilleure œuvre des producteurs indépendants est décerné à la Telepictures Corporation, Californie, pour «Burnett Discovers Domingo». «Musicomicolor» de la Belgische Radio en Televisie BRT reçoit encore le Prix de la presse.

16 mai. «Couleur 3», le troisième programme de la radio romande, pourra continuer la diffusion de ses émissions jusqu'au 31 octobre 1986. Le Conseil fédéral en décide ainsi en prolongeant jusqu'à cette date l'autorisation initialement valable jusqu'au 28 février 1985. Ainsi, «Couleur 3» et le troisième programme de la radio alémanique DRS termineront en même temps leur période d'essai.



18 mai. Dès la première journée de sa campagne «Faim dans le monde», réalisée en collaboration avec huit organisations d'entraide, la «Chaîne du bonheur» parvient à rassembler une somme record de 5 555 230 francs. Depuis sa fondation en 1946, la «Chaîne du bonheur» n'était parvenue qu'une fois à un résultat comparable.

29 mai. La conférence de presse de la SSR aborde tout un éventail de problèmes et de projets, parmi lesquels on relèvera notamment: la participation à des programmes communs de radiodiffusion par satellite, tels que TV5, 3Sat, le programme TV culturel ARD/ORF/SSR, le projet de programme TV multilingue UER via le satellite L-SAT; l'émission de la télévision romande «Midi-Public», l'introduction du troisième programme de la radio alémanique et le premier bilan de la réforme des programmes et de l'organisation DRS, entrée en vigueur au début de l'année; les résultats de la recherche d'audience radio 1984 dans les zones de diffusion officielles des radios locales en Suisse alémanique, l'état des finances et la future politique financière de la SSR; la régionalisation du «Telegiornale», la diffusion éventuelle d'un programme spécial en langue anglaise pour la communauté internationale habitant Genève et ses environs.

1^{er} juin. MM. István Hárs, président de la Radio-télévision hongroise, et Leo Schürmann, directeur général de la SSR,

signent un accord de coopération en matière de radio prévoyant l'échange d'informations et d'émissions dans des domaines de nature à favoriser le développement d'une compréhension mutuelle, à savoir la culture, les sciences, la technique, l'économie, etc. Des accords de ce type existent déjà avec de nombreux organismes non rattachés à l'UER.

12-17 juin. Mobilisation générale de la SSR à l'occasion de la visite du pape Jean-Paul II en Suisse. Jamais radio et télévision n'ont réalisé de production d'une telle envergure.



20 juin. Les membres des deux associations du personnel de la SSR, la FERTS (Fédération des employés de la radio-diffusion et télévision suisse) et le SSM (Syndicat suisse des mass media) se prononcent à une nette majorité pour la prorogation de la Convention collective de travail jusqu'à fin 1987.

13 juillet. MM. Dieter Stolte, intendant de la ZDF, Gerd Bacher, intendant général de l'ORF, et Leo Schürmann, directeur général de la SSR, signent au centre d'émission de Mayence-Lerchenberg le contrat relatif à 3Sat, le programme TV germanophone commun qu'il est prévu de diffuser, à titre expérimental, à partir du 1^{er} décembre 1984, sur l'émetteur oriental du satellite de télécommunication ECS-1.



28 juillet - 12 août. Durant les Jeux olympiques d'été de Los Angeles, la SSR transmet jusqu'à l'aube toute une série d'émissions sportives sur les trois chaînes suisses. Grâce au décalage horaire, la transmission en direct se déroule presque sans modification du programme principal.

22 août. Soutien de la Confédération à Radio Suisse Internationale RSI. Le Conseil fédéral propose aux Chambres d'allouer par arrêté à Radio Suisse Internationale des fonds destinés à assurer une part du financement du service des programmes et de leur diffusion vers les pays d'outre-mer. RSI s'acquitte d'une tâche qui incombe en fait à la Confédération; en effet, ses programmes ont pour but de resserrer les liens qui unissent au pays les Suisses demeurant à l'étranger et de contribuer au rayonnement de la Suisse dans le monde. Les installations existantes sont vétustes et l'écoute de RSI est devenue problématique, sinon impossible, dans de grandes parties du monde.

29 août - 3 septembre. Comme chaque année, la SSR tient pavillon à la FERA, l'exposition internationale de radio, de télévision et de haute fidélité de Zurich. Le public a la possibilité de s'y informer et d'assister à la production d'émissions de radio et de télévision.



5 septembre. En rejetant 4 demandes de concession, le gouvernement fédéral oppose un veto provisoire à la diffusion directe de programmes TV par satellite. Il justifie sa décision en invoquant l'insuffisance des bases légales ainsi que des considérations de politique des médias. Néanmoins, le Conseil fédéral juge «souhaitable» la télévision par satellite; aussi charge-t-il les PTT d'élaborer un mémoire technique et de réunir des offres pour sa réalisation.

11 septembre. Inauguration du Centre de formation professionnelle des médias (MAZ) à Horw (Lucerne). Remontant à une initiative du directeur général de la SSR, M. Leo Schürmann, le MAZ est le fruit des travaux entrepris par la Société suisse de radiodiffusion et télévision, l'Association suisse des éditeurs de journaux et périodiques (ASEJ) et la



Fédération suisse des journalistes (FSJ). La vocation du MAZ est de permettre aux journalistes de l'ensemble des médias de se former et se perfectionner parallèlement à l'exercice de leur profession. Le Canton et la Ville de Lucerne, de même que la Commune de Horw, participent aux frais de l'entreprise. Le premier cours du MAZ, dirigé par M. Peter Schulz, doit avoir lieu le 17 septembre.

18 septembre. Création, à Bâle, du groupe de travail «Télévision bâloise» réunissant des représentants de la Chambre de commerce bâloise, de la Foire suisse d'échantillons, de Radio Basilisk, de la «Basler Zeitung» et de la SSR. Son but est de définir les modalités d'une coopération entre diffuseurs locaux et SSR.

20 septembre. La mise en service d'un émetteur stéréo à Valzeina jette les fondements d'une chaîne d'émetteurs romanche sur ondes ultra-courtes, dont le Conseil fédéral a décidé, fin 1983, la création, dans le canton des Grisons. Jusqu'à la réalisation de toute la chaîne, les émissions en romanche devront être diffusées sur le canal de DRS-2, forçant ainsi les Grisons de langue allemande à renoncer à une part du deuxième programme de Radio DRS.

1^{er} novembre. La durée de «Telesguard», l'émission d'actualité en romanche diffusée chaque samedi par la télévision DRS, passe de 10 à 15 minutes.

3 novembre. Inauguration à Lucerne du nouveau studio régional de la radio et télévision de Suisse centrale. L'ex-office des programmes IRG a quitté le Musée suisse des Transports pour occuper de nouveaux locaux à l'Inseliquai et s'appelle désormais «Regionalstudio Innerschweiz». L'appellation «Regionalstudio» appliquée à tous les ex-offices de programmes alémaniques souligne le rôle accru que doivent jouer ces unités de production.



12-14 novembre. La SSR est engagée dans l'exercice de défense générale 1984. Outre l'état-major civil de la direction générale SSR, prennent également part à cet exercice de nombreux collaborateurs et collaboratrices de la radio et de la télévision incorporés à la Division Presse et Radio du Département de Justice et Police.

23 novembre. 59^e assemblée ordinaire des délégués de la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR) à Berne. M. Leo Schürmann, directeur général, souligne la nécessité d'un canal sportif national, attirant également l'attention sur la demande de programmes destinés aux minorités linguistiques, de programmes de formation ainsi que d'une

télévision de service. Or, selon M. Schürmann, seule une quatrième chaîne permettrait de satisfaire ces besoins. Le président central de la SSR, M. Yann Richter, estime pour sa part concluants et réjouissants les résultats obtenus dans le domaine des finances à la suite des mesures de rigueur. Au cours de cette assemblée, la SSR présente encore son nouveau symbole conçu à l'image de notre pays, ce foyer où s'assemblent des communautés différentes par leur langue, leur culture ou leur taille, et pourtant unies par un même esprit fédéraliste.

Les comptes 1983 présentent un excédent de recettes de 34,3 millions de francs; le résultat global est de 34 millions de francs meilleur que prévu. Cette «stabilité financière» se confirme encore dans le budget 1985, lequel envisage un excédent de 8,6 millions de francs dû, notamment, aux recettes supplémentaires escomptées de la publicité télévisée.

En dépit de cette évolution positive, la SSR entend poursuivre ses efforts de rationalisation. Le budget se ressent toutefois du déficit de la radio. Lors de la prochaine augmentation des taxes, attendue pour début 1987, il devrait être tenu compte de ce déséquilibre entre la radio et la télévision.



30 novembre. Le comité directeur de la Société de radiodiffusion et de télévision de la Suisse romande SRTR nomme M. Jean-Jacques Demartines, jusqu'ici directeur de l'exploitation, au poste de directeur de la Radio-télévision suisse romande. Il succède à M. René Schenker qui prendra sa retraite le 31 juillet 1985.

1^{er} décembre. M. Marco Blaser, nouveau directeur des programmes de la Radiotelevisione della Svizzera italiana RTSI, entre en fonctions. Il succède à M. Bixio Candolfi qui prend sa retraite.

1^{er} décembre. ZDF, ORF et SSR lancent 3SAT, programme germanophone international de télévision, transmis par satellite. Les télévisions allemande, autrichienne et suisse visent par là à créer un contrepoids aux programmes diffusés par les chaînes commerciales. Le programme ZDF/ORF/SSR est diffusé chaque jour entre 18 h 00 et 24 h 00. ZDF participe au programme à 67%, ORF à 29% et la SSR (chaîne alémanique) à 4%. En Suisse, quelque 38 000 ménages peuvent actuellement capter ce programme.

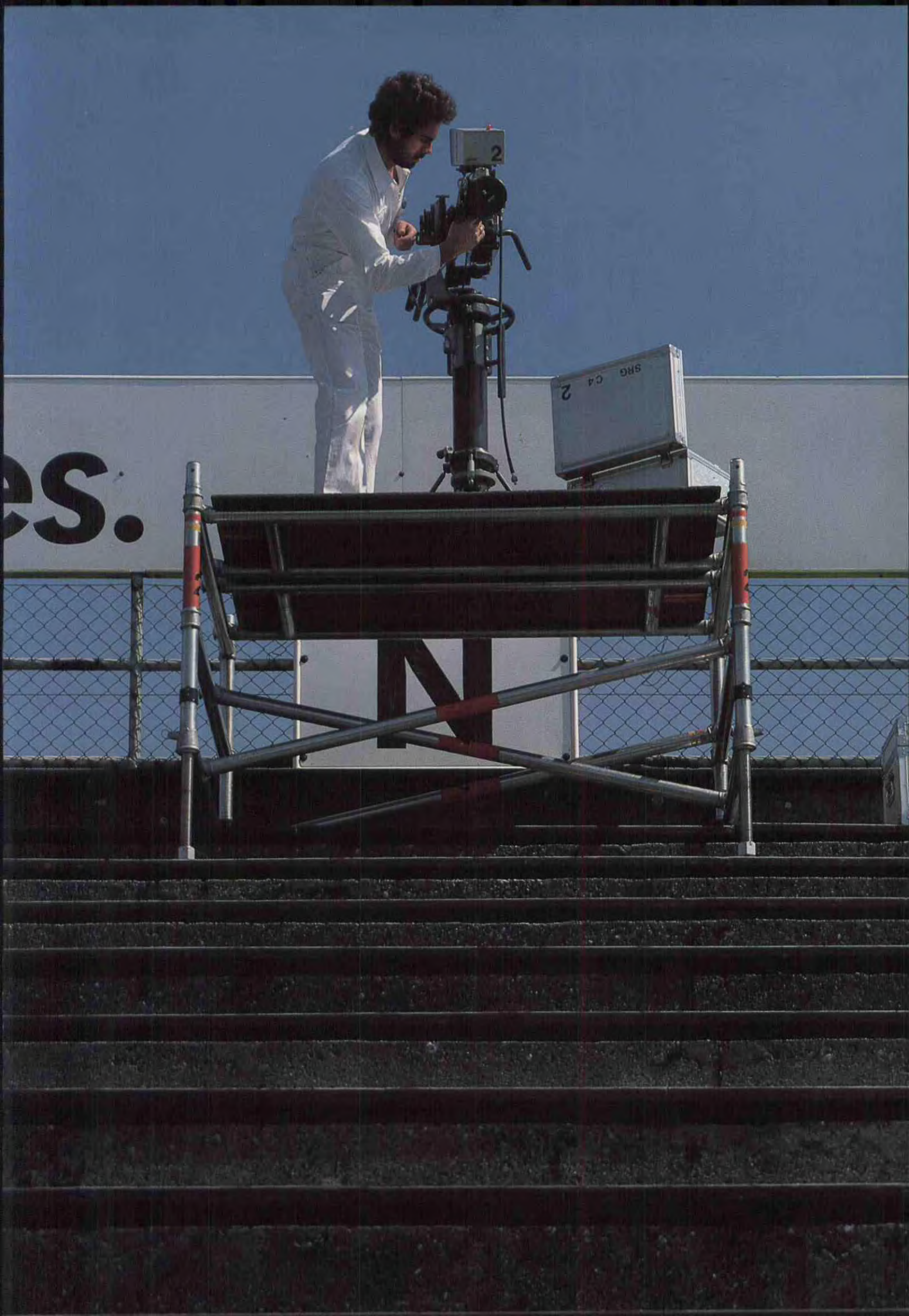
1^{er}/2 décembre. Peuple et Cantons acceptent le nouvel article constitutionnel 55bis sur la radio et la télévision

avec 1001983 oui contre 456410 non. Après l'échec des projets soumis au peuple en 1957 et 1976, de larges milieux se montrent soulagés par le succès de cette troisième tentative, qui fournit aux médias électroniques une base constitutionnelle solide. Les travaux en vue d'élaborer la loi sur la radio-télévision ont déjà commencé.

10-14 décembre. Le 22^e Séminaire international pour la formation des adultes, organisé par l'Union européenne de radiodiffusion UER, aborde deux questions principales: «Existe-t-il vraiment un public pour la télévision éducative?» et «Toucher un public motivé et le grand public – Deux facettes du rôle de la télévision éducative». A cette manifestation, connue sous le nom de «Séminaire de

Bâle», participent plus de 80 cinéastes et producteurs venus de 16 pays d'Europe ainsi qu'un représentant austro-lyonnais.

31 décembre. En 1984, la SSR a mené une campagne contre l'écoute clandestine. Les deux points forts de cette campagne, au début de l'année et durant les Jeux olympiques d'été, ont été marqués par un succès. De mai à août les PTT ont enregistré, par delà la croissance annuelle normale, 1745 concessions radio et 3572 concessions TV de plus que l'année précédente. Au 31 décembre, l'accroissement est de 43 210 concessions pour la radio (total: 2 422 671) et de 44 971 concessions pour la télévision (total: 2 139 758).



Distinctions 1984

29 janvier. Berlin, 13^e Concours international du film agricole: Epi d'argent à la Télévision DRS pour «Alp-Arni-Wang», une émission de Beny Kiser dans la série «Mite-nand übers Land».

7 février. Festival international de télévision de Monte-Carlo: 2^e Prix de l'Université radiophonique et télévisuelle internationale à la Télévision romande pour «Cortailod, le village englouti», réalisé par Pierre Barde.

10 février. Festival international de télévision de Monte-Carlo: Prix de la critique internationale des magazines de télévision à la Télévision de suisse italienne pour «1+1=3» un reportage d'Enrico Morresi et Werner Weick consacré au contrôle des naissances en Chine.

20 février. Les prix de la Fondation bernoise de radio et de télévision couronnent:

«Derborence» de Walter Baumgartner, Radio DRS, «Portraits d'artistes» de Michel Terrapon, Radio romande, et «Volksliedgut im Kanton Jura» de Hans-Rudolf Hubler, Radio DRS.

Le Prix de la Ville de Berne va à Hans-Rudolf Hubler, pour «Helvetik» (Télévision DRS), première émission d'une série nationale intitulée «Des nouvelles de notre passé», ainsi qu'à un talk-show de la série «Vis-à-vis» consacré à Marcel Schwander, interrogé par Frank A. Meyer (Télévision DRS).

10 mars. Nice, 1^{er} Festival du film sur la Fête et le Carnaval:

Masque d'Or à la Télévision romande pour «Les feux du carnaval» de Claude Delieutraz, dans la série «La Suisse au fil du temps».

28 mars. Paris, Communauté des radios publiques de langue française (CRPLF):

Grand Prix Paul Gilson dans la catégorie «musique» à la Radio romande pour «Procuste deux étoiles» de Hans Wüthrich-Mathez.

27 avril. Cannes, Concours d'information de la Communauté des télévisions francophones:

La Télévision romande reçoit le Prix de l'information nationale pour «Romands d'amour» de Jean-Louis Roy et celui de l'information internationale pour «Klaus Barbie – un procès pour quoi faire?» d'André Gazut. Il s'agit là de deux émissions du magazine «Temps présent».

24 mai. Société de radiodiffusion et télévision du Canton de Vaud (SRT-VD), Prix de la meilleure contribution audiovisuelle sur un sujet en relation avec la vie vaudoise: «René, Sara, Laurel et les autres» de Serge Minkoff, Valérie Bierens de Haan, Didier Charton, Alain Nicollet, François Barmaverain et Patrick Guignet, une émission «Case ouverte» de la Télévision romande.

25 mai. Prix suisse 1984 de la SSR:

Attribué dans la catégorie «œuvres dramatiques» à la Radio DRS pour «Spontaneität» de Fred Lindegger, mise en ondes de Hans Jedlitschka, et dans la catégorie «musique» à la Radio romande pour «Villes», poème lyrique en trois mouvements, musique de Gérard Suter, texte de Pierre-Laurent Ellenberger.

25 juin. Château-d'Ex, 1^{er} Festival international du film aérien et de l'espace:

1^{er} Prix dans la catégorie «films documentaires» à «Flug im Vampire über die Schweiz» produit par la rédaction de l'émission «Karussell» (Télévision DRS).

16 août. Festival du cinéma de Locarno: 1^{er} prix de la catégorie «Films TV», l'Œil d'Or du Léopard est décerné aux «Chiens de Jérusalem» de Fabio Carpi, coproduit par Antenne 2, Telvetia et la Télévision romande.

Le «Léopard d'Argent» va à un film de Fabrice Caze-neuve, «Le Roi de la Chine», coproduit par la Télévision romande et TF 1.

26 septembre. Royan, Festival du film sur la nature et l'environnement: Prix international dans la catégorie «La nature assassinée» à une émission «Télescope» de la Télévision romande: «Forêts en sursis», réalisée par André Junod et Danièle Flury.

10 octobre. Neuchâtel, Prix Farel de l'Office des moyens de communication sociale des Eglises de la Suisse romande: Télévision romande, pour «De Solesmes à Keur-Moussa», une émission de la série «Regards» réalisée par Michel Demierre et Guy Ackermann.

25 octobre. Montréal, Communauté des radios publiques de langue française: Prix Paul Gilson dans la catégorie «œuvres dramatiques» décerné à la Radio romande pour «Maman, tu mens» de Christine Wipf, mise en ondes de Michel Corod.

6 novembre. Prix zurichoises de radio 1984: Radio DRS pour la série «Direttissima Schweiz» réalisé par le Département de l'information.

22 novembre. Le Prix des libraires suisses est décerné aux responsables des émissions littéraires de la radio suisse dans les quatre langues nationales: Emil Birrer, Gérard Valbert, Eros Bellinelli et Pieder Simeon.

4 décembre. La rédaction de l'hebdomadaire alémanique «Tele» attribue son Prix à deux Romands: Christian Defaye, journaliste et producteur de «Spécial Cinéma», et Yvan Dalain, réalisateur. L'«Etoile de l'année» va au secteur «Magazines» de la TV romande, dirigé par Claude Torracinta.

11 décembre. Prix du Touring Club suisse décernés à des œuvres journalistiques marquantes dans le domaine de la prévention des accidents: Radio romande: «L'attitude des automobilistes envers les accidentés», reportage réalisé par Georges Glatz et William Heinzer; Télévision romande: «Le sort de quelques enfants blessés sur la route», émission du magazine «Temps présent». Télévision de Suisse italienne: Les consignes à observer sur la route des vacances, prodiguées par Antonio Maspoli dans le cadre de l'émission «A Conti fatti».



Réception du couple royal de Suède, Berne, avril 1985. Une équipe de télévision SSR à l'œuvre sur la Bundesplatz et sous les lambris du Palais fédéral.

Programmes

Antonio Riva

Coopération nationale et internationale

Aux termes de la concession, les programmes diffusés par la Société suisse de radiodiffusion et télévision doivent «servir l'intérêt du pays, renforcer l'union et la concorde nationales et contribuer à la compréhension internationale» (art. 13). Comment la SSR satisfait-elle à cette exigence dans un secteur médiatique en proie, chez nous comme à l'étranger, à de profondes mutations?

Voyons d'abord sa position dans le concert international des organismes publics de radiodiffusion d'une part, des nouveaux radiodiffuseurs privés de l'autre. La sphère transnationale et internationale se caractérise aujourd'hui par une offre toujours plus étendue de programmes (Sky Channel, Music Box, 3Sat, TV5 etc.).

Les téléseaux de notre pays, en extension continue, exploitent de plus en plus cette offre étrangère. L'internationalisation croissante qui en résulte au niveau des programmes se double d'une commercialisation accrue, notamment dans le secteur de la télévision.

L'influence des géants de l'audiovisuel européens et extra-européens, qui cherchent à dominer et à contrôler le marché, se fait de plus en plus sentir. Avec ses quatre cultures, sa taille restreinte et sa situation centrale, notre pays est plus que tout autre exposé au flot de programmes déversé à la fois par les canaux terrestres traditionnels et par les satellites nouveaux venus; aussi se doit-il de réagir avec une vigueur toute particulière. Se fermer aux influences étrangères ne résoudrait rien; c'est au contraire dans la collaboration avec les diffuseurs suisses et étrangers, telle que la préconise et la pratique la SSR, que réside la solution. Voilà nombre d'années déjà que la SSR se procure 30 à 40% de ses programmes de télévision à l'étranger et qu'il lui faut donc miser – pour des raisons avant tout économiques – sur une étroite coopération internationale.

C'est à la direction générale de la SSR, et plus particulièrement à sa

direction des services du programme, qu'il appartient de gérer les modèles de coopération et de les perfectionner.

La collaboration au sein de l'Union européenne de radiodiffusion (UER) revêt à cet égard une grande importance pour le travail quotidien. Mais des stratégies y sont aussi développées actuellement, en vue de conserver aux organismes publics de radiodiffusion la place qui doit leur revenir dans le monde pluraliste de l'audiovisuel. La direction des services du programme participe activement à ces travaux.

Promouvoir et coordonner la collaboration nationale au niveau des programmes est une tâche tout aussi importante pour la direction des services du programme. Le besoin de se situer et de s'identifier à des valeurs socio-culturelles peut sans nul doute être secondé particulièrement bien par la radio et la télévision, et c'est une tâche qui revêt aujourd'hui passablement d'importance dans un pays comme le nôtre où s'observent quelques tendances centrifuges. Aussi la SSR s'efforce-t-elle depuis quelques années – notamment par le biais de la convention-cadre passée avec les associations cinématographiques – de promouvoir plus activement la production de programmes suisses, pour faire contrepoids à la masse des programmes importés.

Le niveau régional, subrégional et local est pour sa part marqué presque en permanence par l'apparition de nouvelles offres médiatiques adaptées au génie du lieu: on retrouve dans cette effervescence la propension généralisée au particularisme qui caractérise, depuis des générations, le paysage politico-culturel de la Suisse et son fédéralisme. Notre pays et sa diversité culturelle ne vivent-ils pas en effet jusqu'à un certain point de la tension créatrice entre les diverses unités «naturelles» – communes, vallées, cantons – et l'Etat fédéral instauré au siècle passé? Nombre de citoyens recherchent aujourd'hui leurs racines dans les valeurs culturelles et sociales de leur région plutôt que dans cet être de volonté politique qu'est la Suisse. Et il ne serait pas

étonnant que ce phénomène soit en partie le résultat de l'internationalisation dont nous avons parlé plus haut et de son cortège de produits standard à usage cosmopolite. Le nouvel essor que connaissent les différents patois et dialectes en Suisse alémanique semblerait même confirmer cette thèse.

Les risques inhérents au particularisme n'en restent pas moins évidents: une helvétisation trop timide, la constitution de ghettos culturels et politiques pourraient faire délaisser les valeurs de la communauté suisse. Avec d'autres institutions et organismes, la SSR se doit d'assurer la couverture de l'ensemble du pays, tout en favorisant le dialogue interrégional. Dans cette optique, la direction des services du programme propose régulièrement des thèmes d'émissions d'envergure nationale et s'emploie à améliorer la collaboration au sein du pays, en étroit contact avec les régions. Ce faisant, il s'agit pour elle de prendre en compte les particularités régionales, les besoins spécifiques en matière de programmes et les intérêts légitimes des régions, sans perdre de vue la mission première, nationale, que la concession impartit à la SSR.

Statistique des programmes Radio 1984

1^{er} programme

Genres de programmes	Total		Deutsche und rätoromanische Schweiz		Suisse romande		Svizzera italiana	
	Heures	%	Heures	%	Heures	%	Heures	%
Actualités/Informations	4128	18,7	1637	24,4	1599	24,1	892	10,1
Nouvelles	982	4,5	283	4,2	398	6,0	301	3,4
Magazines d'information	3146	14,2	1354	20,2	1201	18,1	591	6,7
Société et politique	538	2,4	293	4,4	96	1,4	149	1,7
Système politique/Défense nat./ Militaire/Droit	283	1,3	238	3,5	6	0,1	39	0,4
Votations/Elections	35	0,1	11	0,2	2	—	22	0,3
Economie	98	0,4	40	0,6	23	0,3	35	0,4
Domaine social	122	0,6	4	0,1	65	1,0	53	0,6
Culture	2986	13,5	1523	22,8	487	7,3	976	11,1
Sciences et Techniques	102	0,4	4	0,1	18	0,3	80	0,9
Eglises et Religions	233	1,0	37	0,6	110	1,6	86	1,0
Littérature, Théâtre, Arts plastiques	680	3,1	149	2,2	121	1,8	410	4,7
Musique sérieuse (y c. œuvres dramatiques, sans orchestres SSR)	480	2,2	242	3,6	138	2,1	100	1,1
Musique sérieuse (orchestres SSR)	37	0,2	—	—	1	—	36	0,4
Peuples et Pays (cortèges, coutumes)	248	1,1	16	0,2	38	0,6	194	2,2
Sujets mixtes du domaine Culture	1206	5,5	1075	16,1	61	0,9	70	0,8
Loisirs et sports	1039	4,7	298	4,4	434	6,6	307	3,5
Loisirs/Hobbies	149	0,7	—	—	149	2,3	—	—
Sport	890	4,0	298	4,4	285	4,3	307	3,5
Divertissement	12921	58,4	2616	39,2	3962	59,7	6343	72,3
Musique légère (y c. musique populaire, sans orchestres SSR)	7212	32,6	934	14,0	824	12,4	5454	62,1
Musique légère (orchestres SSR)	205	0,9	184	2,8	15	0,2	6	0,1
Autres programmes de divertissement (Shows, Cabaret, Talk-Shows etc.)	5504	24,9	1498	22,4	3123	47,1	883	10,1
Programmes de service	503	2,3	325	4,8	61	0,9	117	1,3
Annonces, présentation de programmes, informations sur la circulation, lotto, prévention des accidents, programmes de complément etc.	503	2,3	325	4,8	61	0,9	117	1,3
Total	22115	100,0	6692	100,0	6639	100,0	8784	100,0
Journal régional Radio DRS								
Journal régional Berne			169	8,7				
Journal régional Bâle			173	8,9				
Journal régional Zurich			185	9,5				
Journal régional Suisse orientale			177	9,1				
Journal régional Suisse centrale			173	8,9				
Journal régional Argovie/Soleure			158	8,1				
Emissions en romanche pour le canton des Grisons			906	46,8				
Total			1941	100,0				

Statistique des programmes Radio 1984 2^e programme

Genres de programmes	Total		Deutsche und rätoromanische Schweiz		Suisse romande		Svizzera italiana	
	Heures	%	Heures	%	Heures	%	Heures	%
Actualités/Information	1 795	9,8	584	9,5	753	11,3	458	8,1
Nouvelles	696	3,8	148	2,4	401	6,0	147	2,6
Magazines d'information	1 099	6,0	436	7,1	352	5,3	311	5,5
Société et politique	788	4,2	462	7,5	294	4,4	32	0,6
Système politique/Défense nat./ Militaire/Droit	370	2,0	370	6,0	—	—	—	—
Votations/Elections	3	—	—	—	—	—	3	0,1
Economie	43	0,2	43	0,7	—	—	—	—
Domaine social	372	2,0	49	0,8	294	4,4	29	0,5
Culture	14 095	76,4	5 033	81,8	5 259	79,0	3 803	67,5
Sciences et Techniques	412	2,2	116	1,9	239	3,6	57	1,0
Eglises et Religions	297	1,6	194	3,1	100	1,5	3	0,1
Littérature, Théâtre, Arts plastiques	1 092	5,9	492	8,0	377	5,7	223	3,9
Musique sérieuse (y c. œuvres dramatiques, sans orchestres SSR)	8 958	48,6	3 057	49,7	3 603	54,1	2 298	40,8
Musique sérieuse (orchestres SSR)	1 743	9,5	305	5,0	585	8,8	853	15,2
Peuples et Pays (cortèges, coutumes)	189	1,0	75	1,2	10	0,1	104	1,8
Sujets mixtes du domaine Culture	1 404	7,6	794	12,9	345	5,2	265	4,7
Loisirs et sports	52	0,3	13	0,2	—	—	39	0,7
Loisirs/Hobbies	—	—	—	—	—	—	—	—
Sport	52	0,3	13	0,2	—	—	39	0,7
Divertissement	1 682	9,1	52	0,8	356	5,3	1 274	22,6
Musique légère (y c. musique populaire, sans orchestres SSR)	1 271	6,9	—	—	336	5,0	935	16,6
Musique légère (orchestres SSR)	102	0,5	3	—	8	0,1	91	1,6
Autres programmes de divertissement (Shows, Cabaret, Talk-Shows etc.)	309	1,7	49	0,8	12	0,2	248	4,4
Programmes de service	38	0,2	12	0,2	—	—	26	0,5
Annonces, présentation de programmes, informations sur la circulation, lotto, prévention des accidents, programmes de complément etc.	38	0,2	12	0,2	—	—	26	0,5
Total	18 450	100,0	6 156	100,0	6 662	100,0	5 632	100,0

Statistique des programmes Radio 1984 3^e programme

Genres de programmes	Total		DRS 3 Deutsche und rätoromanische Schweiz		Couleur 3 Suisse romande	
	Heures	%	Heures	%	Heures	%
Actualités/Information	709	4,0	527	6,0	182	2,1
Société et politique	1 083	6,2	1 083	12,3	—	—
Culture	98	0,6	98	1,1	—	—
Divertissement	15 577	88,9	7 076	80,6	8 501	97,2
Programmes de service	61	0,3	—	—	61	0,7
Total	17 528	100,0	8 784	100,0	8 744	100,0



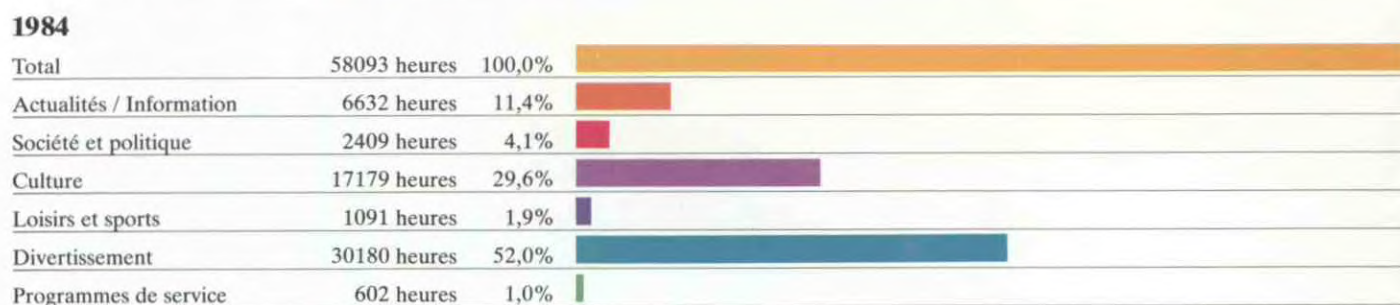
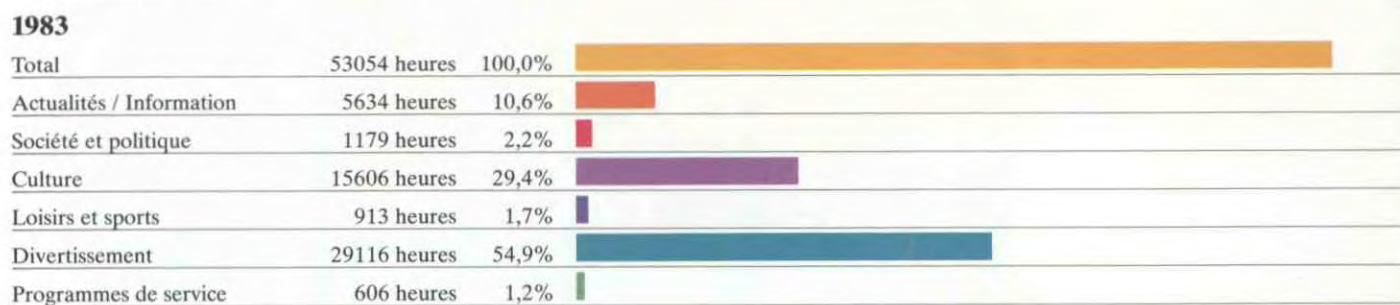
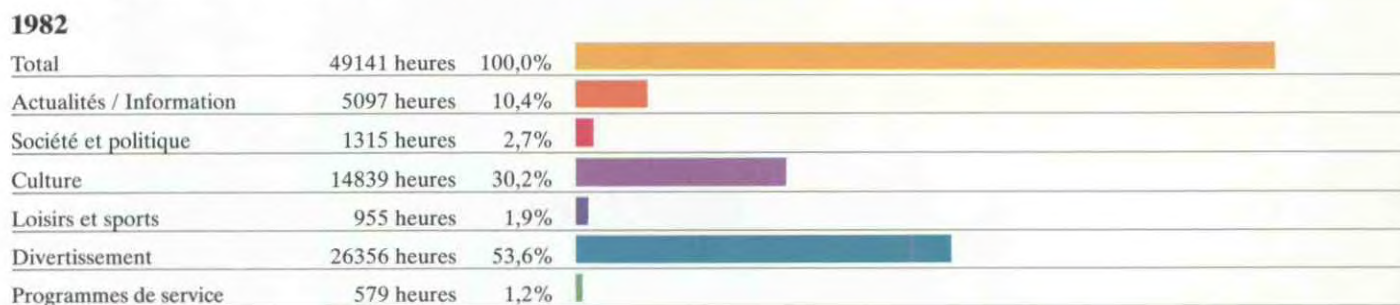
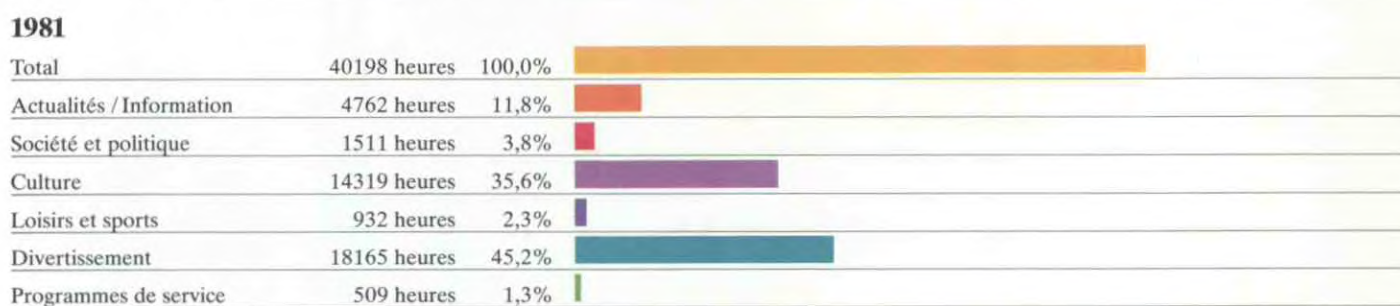
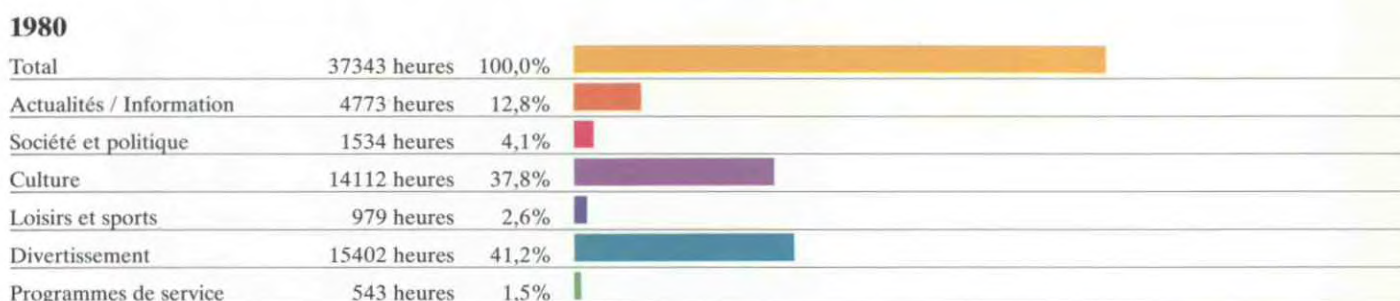
Statistique des programmes Télévision 1984

Genres de programmes	Total		Deutsche und rätoromanische Schweiz		Suisse romande		Svizzera italiana	
	Heures	%	Heures	%	Heures	%	Heures	%
Actualités/Informations	1 590	13,2	416	10,2	745	16,3	429	12,5
Téléjournal	814	6,7	230	5,7	323	7,1	261	7,6
Magazines d'information	776	6,5	186	4,5	422	9,2	168	4,9
Société et politique	870	7,2	368	9,1	344	7,6	158	4,6
Système politique/Défense nat./ Militaire/Droit	339	2,8	156	3,8	94	2,1	89	2,6
Votations/Elections	18	0,2	7	0,2	8	0,2	3	0,1
Economie	190	1,6	69	1,7	67	1,5	54	1,6
Domaine social	323	2,6	136	3,4	175	3,8	12	0,3
Culture	4 591	38,0	1 420	34,9	1 752	38,4	1 419	41,2
Sciences et Techniques	879	7,3	244	6,0	400	8,8	235	6,8
Eglises et Religions	304	2,5	112	2,8	105	2,3	87	2,5
Films TV, Longs-métrages, Littérature, Théâtre, Arts plastiques	2 850	23,6	827	20,3	1 087	23,8	936	27,2
Musique sérieuse (y c. œuvres dramatiques)	288	2,4	64	1,6	109	2,4	115	3,3
Peuples et Pays (cortèges, coutumes)	181	1,5	106	2,6	31	0,7	44	1,3
Sujets mixtes du domaine Culture	89	0,7	67	1,6	20	0,4	2	0,1
Loisirs et sports	3 068	25,4	1 076	26,5	969	21,2	1 023	29,7
Loisirs/Hobbies	322	2,7	120	3,0	134	2,9	68	2,0
Sport	2 746	22,7	956	23,5	835	18,3	955	27,7
Divertissement	1 523	12,6	554	13,6	676	14,8	293	8,5
Musique légère (y c. musique populaire)	440	3,6	144	3,5	260	5,7	36	1,0
Autres programmes de divertissement (Shows, Quiz, Cabaret, Talk-Shows etc.)	1 083	9,0	410	10,1	416	9,1	257	7,5
Programmes de service	430	3,6	230	5,7	79	1,7	121	3,5
Annonces, présentation de programmes, informations sur la circulation, lotto, prévention des accidents, programmes de complément etc.	430	3,6	230	5,7	79	1,7	121	3,5
Total	12 072	100,0	4 064	100,0	4 565	100,0	3 443	100,0
Panneaux d'annonce	172		35		55		82	
Spots-TV	350		124		120		106	

¹⁾ Midi-public dès le 5.3.84

Evolution par genres de programmes Radio

Total des heures de programmes SSR sans le Regionaljournal DRS, y c. 3^e programme



Evolution par genres de programmes Télévision

1980

Total	9 576 heures	100,0%	
Actualités / Information	1 174 heures	12,3%	
Société et politique	764 heures	8,0%	
Culture	3 633 heures	37,9%	
Loisirs et sports	2 026 heures	21,1%	
Divertissement	1 035 heures	10,8%	
Programmes de service	648 heures	6,8%	
Spots-TV	296 heures	3,1%	

1981

Total	9 938 heures	100,0%	
Actualités / Information	1 126 heures	11,3%	
Société et politique	819 heures	8,2%	
Culture	3 980 heures	40,1%	
Loisirs et sports	1 824 heures	18,4%	
Divertissement	1 129 heures	11,4%	
Programmes de service	770 heures	7,7%	
Spots-TV	290 heures	2,9%	

1982

Total	10 751 heures	100,0%	
Actualités / Information	1 337 heures	12,4%	
Société et politique	941 heures	8,8%	
Culture	4 138 heures	38,5%	
Loisirs et sports	2 161 heures	20,1%	
Divertissement	1 175 heures	10,9%	
Programmes de service	709 heures	6,6%	
Spots-TV	290 heures	2,7%	

1983

Total	10 977 heures	100,0%	
Actualités / Information	1 262 heures	11,5%	
Société et politique	916 heures	8,3%	
Culture	4 067 heures	37,1%	
Loisirs et sports	2 442 heures	22,3%	
Divertissement	1 352 heures	12,3%	
Programmes de service	617 heures	5,6%	
Spots-TV	321 heures	2,9%	



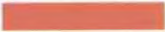









1984

Total	12 594 heures	100,0%	
Actualités / Information	1 590 heures	12,6%	
Société et politique	870 heures	6,9%	
Culture	4 591 heures	36,5%	
Loisirs et sports	3 068 heures	24,4%	
Divertissement	1 523 heures	12,1%	
Programmes de service	602 heures	4,8%	
Spots-TV	350 heures	2,7%	










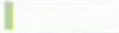


Radio Suisse Internationale

Radio Suisse Internationale diffuse quotidiennement, 24 heures sur 24, en direction des cinq continents. 15 061 heures de programmes seront diffusées en 1985 en français, allemand, italien, romanche, anglais, espagnol, portugais, arabe et espéranto. L'accent est mis sur l'actualité suisse et internationale au sens large. Un programme européen peut être capté de 7h00 à 24h00 sur les fréquences en ondes courtes de 3.985, 6.165 et 12.030 MHz.

Heures de programmes 1985






Intercontinental	8 306	100%	
Deutsch	1 460	18%	
Français	1 643	20%	
Italiano	1 460	18%	
English	1 643	20%	
Español	548	6%	
Português	365	4%	
Arabe	365	4%	
Rumantsch	235	3%	
Esperanto	235	3%	
Musique	235	3%	
Religion	117	1%	


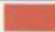



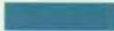

Europe

De Radio Suisse Internationale	3 391	100%	
Deutsch	548	16%	
Français	548	16%	
Italiano	548	16%	
English	730	22%	
Español	183	5%	
Português	183	5%	
Arabe	-	-	
Rumantsch	26	1%	
Esperanto	39	1%	
Musique	443	13%	
Religion	117	4%	
Börse (deutsch)	26	1%	

Relais de	3 364	100%	
Radio DRS	1 043	31%	
Radio Suisse romande	1 043	31%	
Radio Svizzera italiana	1 278	38%	

Total des heures de programmes	15 061	100%	
Intercontinental	8 306	55%	
Europe	6 755	45%	

Répartition géographique des heures de programmes	15 061	100%	
Amérique du Nord, Amérique Centrale et Amérique du Sud	2 829	19%	
Australasie, Sud-Est Asiatique et Extrême-Orient	2 646	17%	
Proche- et Moyen-Orient et Afrique	2 829	19%	
Europe	6 757	45%	

Répartition géographique des heures	50 370	100%	
Amérique du Sud	4 654	9%	
Amérique du Nord et Amérique Centrale	5 475	11%	
Australasie	4 015	8%	
Sud-Est Asiatique et Extrême-Orient	6 479	13%	
Proche- et Moyen-Orient et Afrique	9 855	20%	
Europe	19 892	39%	

Emetteurs

Pour les émissions intercontinentales

Schwarzenburg	3 x 250 kW
	2 x 100 kW*
	1 x 250 kW
Sottens	1 x 500 kW

Pour l'Europe

Lenk	2 x 250 kW
Sarnen	1 x 250 kW
Beromünster	2 x 250 kW*

* Réserve



Droit

Beat Durrer

La SSR et la révision du droit d'auteur

Au terme de près de 20 ans de travaux préparatoires, les Chambres sont aujourd'hui saisies d'un message et d'un projet du Conseil fédéral visant une révision totale de la législation suisse sur le droit d'auteur. C'est la commission du Conseil des Etats qui l'examine en priorité.

Pour la SSR, le devenir de ce projet de loi revêt une importance proprement vitale, puisque sa mission consiste précisément à façonner et à diffuser des productions de l'esprit. Ses collaborateurs conçoivent jour après jour des quantités d'œuvres soumises au droit d'auteur, et quantité d'œuvres préexistantes entrent dans les émissions de radio et de télévision. Autant le dire d'emblée, l'organisme national de radio-télévision est en Suisse le plus grand producteur d'œuvres protégées et le plus gros consommateur de droits d'utilisation.

Le droit d'auteur sert à protéger la propriété intellectuelle dans le domaine de la littérature et des arts – deux notions aujourd'hui interprétées de façon très large et qui recouvrent aussi du «tout venant». L'auteur se voit accorder par la loi le droit d'interdire l'utilisation des œuvres dont il a la paternité. L'interdiction ne représente bien sûr pas une fin en soi; c'est la possibilité d'autoriser l'utilisation de l'œuvre contre rémunération qui intéresse au premier chef. Ce système de protection sert donc à préserver les intérêts patrimoniaux liés aux œuvres de l'esprit et à défendre les droits légitimement attachés à la personne du créateur.

Cette finalité est de nature intemporelle. Les moyens juridiques de sa réalisation doivent en revanche se plier à l'évolution des réalités. Une nouvelle loi sur le droit d'auteur se devra d'épouser la pratique et de tenir compte du fonctionnement de la production culturelle moderne. Si vrais qu'ils aient été il y a une centaine d'années, lors de l'introduction du droit d'auteur en Suisse, il est légitime de se demander ce que

recouvrent aujourd'hui certains principes alors jugés intangibles. L'expansion vertigineuse du secteur de la communication, et surtout de l'audiovisuel, a donné un irrémédiable coup de vieux à des approches encore tout-à-fait valables il y a dix ans, à l'époque de la dernière procédure de consultation organisée en matière de droit d'auteur.

Le processus même de la création a changé. Le sujet type du droit d'auteur moderne n'est plus aujourd'hui le poète œuvrant dans le dénuement et la solitude de sa mansarde, mais un salarié chargé de mettre au point – dans les conditions d'une division quasi industrielle du travail – des productions qui réclament un gros investissement financier. En cette fin de XXe siècle, le synthétiseur et l'ordinateur supplantent dans l'écriture de la musique la plume d'oie et le papier ligné du compositeur d'antan. Et c'est dans des archives informatisées que l'équipe de journalistes d'un magazine ira chercher les éléments à partir desquels elle produira sur ses écrans de travail des sujets dont la paternité reste le plus souvent dans l'anonymat.

L'utilisation elle aussi a changé. Les œuvres constituées sont reproduites en masse, arrangées et combinées de mille manières, codées, décodées et recodées des millions de fois sur des supports tant industriels que privés, pour être finalement – ô horreur – «consommées» comme de vulgaires denrées. Ceux à qui l'utilisation de l'œuvre n'évoque que les élitaires plaisirs du concert symphonique, de la galerie d'art ou de la soirée poétique, méconnaissent amplement la réalité.

Qu'il produise à ses risques et périls (ce qui est de moins en moins le cas) ou qu'il propose ses services à un entrepreneur, l'auteur vit de la possibilité de faire de ses œuvres des biens négociables. Les sociétés de gestion proposent aujourd'hui des catégories entières de droits et des répertoires complets d'œuvres à prix forfaitaire. Elles demandent l'extension du système de gestion collective des droits et contribuent elles-mêmes ce

faisant à la dépersonnalisation du droit d'auteur.

L'ambition du législateur est de maîtriser l'évolution grâce à une loi résolument moderne. Le projet de loi présenté ne satisfait nullement à cette exigence. Partant de la fiction qu'il existe toujours un lien particulièrement étroit entre l'auteur et son œuvre, le projet entend consacrer le principe absolu de l'incessibilité du droit d'auteur et ne plus autoriser de transactions qu'au niveau des droits d'utilisation. En s'accrochant ainsi à une vision dogmatique dépassée de l'auteur, il dresse d'inutiles et dangereux obstacles à l'exploitation de l'œuvre. Le fait que plus de 30 ans après l'introduction de la télévision en Suisse, le projet de loi ne désigne toujours pas ce média par son nom est tout-à-fait significatif d'une approche coupée des nécessités de la pratique. Dans le langage de la loi, ce que le téléspectateur contemple de son fauteuil, ce n'est pas la télévision, mais des œuvres assimilables «à la photographie et à la cinématographie».

La commission juridique du comité central de la SSR a mis ces erreurs d'approche en lumière dans une «Contribution juridico-politique à la discussion». Après délibération au comité central, ce document a été porté à la connaissance des membres de la commission du Conseil des Etats. Toute personne intéressée peut s'en procurer un exemplaire auprès de la Direction générale. Dans un second temps, la SSR se propose de faire œuvre constructive en formulant sa conception d'un droit d'auteur véritablement moderne. A la radio-télévision comme dans bien d'autres milieux intéressés, la réflexion tend à rapprocher le droit d'auteur du régime de la protection industrielle.

Les Chambres fédérales auront à décider à brève échéance s'il est encore possible à ce stade d'apporter au projet les rectifications qui s'imposent ou s'il faut remettre l'ouvrage sur le métier, ce qui pourrait se traduire le cas échéant par un vote de non-entrée en matière. Un nouveau report serait sans aucun doute fâcheux. Dans l'intérêt bien compris des

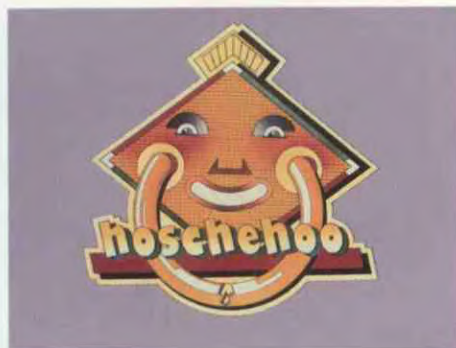
auteurs et des utilisateurs, les parlementaires devront pourtant se demander si cette solution ne représenterait pas un moindre mal, eu égard au fait que cette réforme est déjà dépassée dans ses principes.

Le droit d'auteur est longtemps demeuré une section un peu marginale du droit, le domaine d'un petit nombre de spécialistes. Les choses pourraient bien changer au vu des enjeux économiques et culturels de la révision légale. Le dossier conflictuel de la diffusion par câble a déjà donné au public un premier aperçu des

problèmes. Les radios locales se sont vues confrontées à des difficultés qu'elles ne soupçonnaient pas. Les propriétaires de photocopieuses ont réalisé peu à peu qu'ils commettaient des actes illicites. Il pourrait s'avérer par conséquent que cette matière, de prime abord si anodine, recèle malgré tout un tant soit peu de dynamite politique.

Si la SSR prend position et prête ainsi le flanc à la critique, ce n'est pas seulement en raison des intérêts qu'implique sa position de plus gros producteur et utilisateur d'œuvres en

Suisse. Sa longue expérience nationale et internationale en ce domaine lui fait un devoir de contribuer à ce que la Suisse puisse être dotée d'un droit d'auteur moderne répondant aux exigences de la pratique. Un droit d'auteur qui aide chacun à obtenir son dû sans entraver la libre circulation des productions de l'esprit. N'est-ce pas là typiquement une mesure d'encouragement culturel et parmi les meilleures qui soient? La SSR, qui œuvre dans le domaine culturel, y applaudirait sans réserve.



Les génériques de quelques émissions inaugurées par la télévision DRS dans le cadre de sa nouvelle grille des programmes.

Finances

Jean-Bernard Münch

L'exercice 1984 peut être qualifié d'excellent, puisque le *résultat global* est un solde actif de presque 20 millions de francs ou 3,5% du chiffre d'affaires. La réserve d'exploitation de l'entreprise, qui remplace pratiquement un capital propre, atteindra dès lors 67 millions de francs, niveau que l'on peut qualifier de satisfaisant. Ce montant assure intégralement le fonds de roulement nécessaire ainsi que l'autofinancement des investissements à court et moyen terme (sans bâtiments).

Ce bon résultat découle, du côté des *charges*, d'un budget restrictif basé sur des objectifs d'économies et d'augmentation de la productivité conjointement à des améliorations de programme. Ces objectifs ont été tenus: les dépenses n'ont augmenté par rapport à 1983 que de 6,8%, alors que le seul renchérissement a atteint 2,9%. Dans le même temps, la SSR a financé le troisième programme radio en Suisse alémanique et le programme de nuit en Suisse italienne, introduit un programme de midi à la Télévision romande, amélioré le niveau des émissions de fiction dans les trois régions, acquis des stocks de films en Suisse alémanique, ouvert la chaîne sportive pour les Jeux olympiques de Sarajevo et Los Angeles, développé l'information sur Radio Suisse Internationale, multiplié les émissions en romanche, couvert de nombreuses opérations spéciales comme la visite du pape ou la réouverture de l'Opéra de Zurich. A ces développements des programmes s'ajoutent les prestations financières pour le télétexte en Suisse alémanique puis en Suisse romande ainsi que pour les programmes expérimentaux par satellite: TV5 et 3Sat. Enfin, des efforts particuliers de coproduction ont conduit à des dépenses supplémentaires qui sont compensées par une augmentation correspondante des recettes («autres produits»).

Ce dynamisme est bien dans la ligne du projet «Optimus» d'augmentation de la productivité dans la production des programmes. Il se maintient en 1985 avec l'introduction de nouvelles grilles de programmes plus ambitieuses à la télévision suisse alémanique et suisse italienne ainsi qu'à la radio suisse romande et suisse italienne.

L'amélioration du résultat d'environ 16 millions de francs par rapport au

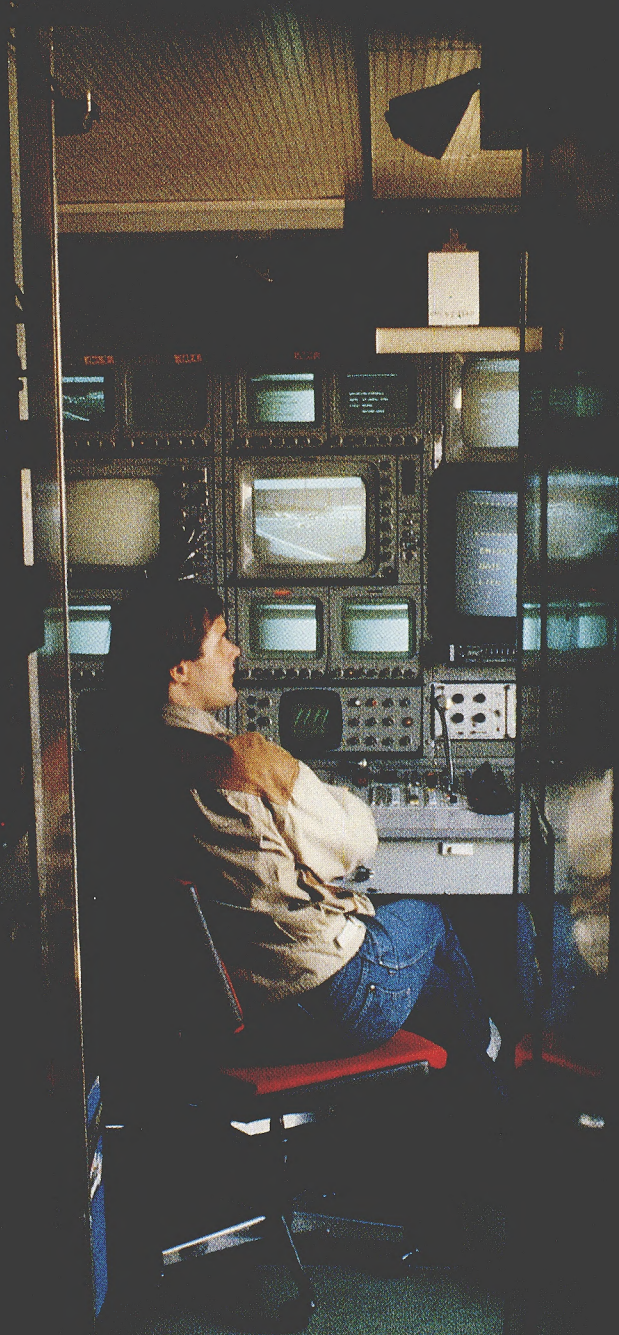
budget s'explique par l'accroissement des *recettes*.

Une campagne de lutte contre les auditeurs et spectateurs clandestins menée conjointement avec les PTT a contribué à l'augmentation du nombre de concessionnaires de 1,8% en radio et 2,1% en télévision.

L'amélioration des recettes publicitaires, amorcée dès l'automne 1982, a dépassé toutes nos espérances. Le contingent de minutes de publicité accordé par le Conseil fédéral a été entièrement vendu dès la deuxième moitié de l'année 1984, à quoi s'ajoute l'apport de la chaîne sportive pendant les Jeux olympiques. Ainsi, les revenus publicitaires sont de 20% plus élevés que ceux de l'année précédente.

Au total, les recettes ont dépassé les prévisions de 6,7% ou 35 millions de francs. Toutefois, la Confédération ayant en cours d'exercice décidé d'incorporer 19% de renchérissement aux salaires assurés et aux rentes payées par la Caisse de pension dès le 1^{er} juillet 1984, il en est résulté des dépenses imprévues de 15,1 millions de francs dont 13,5 millions concernent des périodes antérieures et figurent dans le compte de profits et pertes.

Le déficit du compte radio, couvert par les excédents de la télévision, s'est monté à 22 millions de francs et atteint presque 237 millions de francs depuis 1975. Comme la radio ne bénéficie pas de la publicité, une certaine péréquation entre les médias est justifiée. Il faudra toutefois tenir compte de la situation différente des deux médias lors de la prochaine adaptation des taxes de concession.



Compte financier SSR 1984 (consolidé)

I. Compte d'exploitation	Budget 1984 Fr.	Crédits sup- plémentaires Fr.	Compte 1984 Fr.	Différences	
				Fr.	%
Taxes de concession Radio	147 318 000	—	147 897 281	+ 579 281	0,4
Taxes de concession TV	259 525 000	—	260 157 877	+ 632 877	0,2
Recettes publicité	104 000 000	—	128 707 792	+ 24 707 792	23,8
Contribution PTT à la TD	2023 300	—	2 100 000	+ 76 700	3,8
Autres produits	7 391 600	—	16 416 600	+ 9 025 000	122,1
Produits d'exploitation	520 257 900	—	555 279 550	+ 35 021 650	6,7
Salaires	226 087 900	+ 1 215 000	218 378 247	- 892 4653	3,9
Prestations sociales (personnel)	36 061 200	—	39 760 888	+ 3 699 688	10,3
Indemn. et autres frais de personnel	8 632 500	+ 900	9 681 951	+ 1 048 551	12,1
Honoraires	73 779 700	+ 1 473 900	79 697 081	+ 4 443 481	5,9
Frais	19 151 800	+ 2 410 500	22 702 997	+ 1 140 697	5,3
Matériel et énergie	32 279 600	+ 671 600	34 023 526	+ 1 072 326	3,3
Productions externes et droits	48 416 400	+ 10 515 600	63 867 544	+ 4 935 544	8,4
Travaux divers de tiers	23 792 300	+ 1 266 700	26 989 119	+ 1 930 119	7,7
Crédits nationaux programmes	18 953 000	- 17 359 900	—	- 1 593 100	—
Téléphone et lignes de transmission	8 867 100	+ 990 900	11 111 086	+ 1 253 086	12,7
Amortissements	9 526 400	—	8 560 727	- 965 673	10,1
Intérêts passifs	2 620 000	—	829 550	- 1 790 450	68,3
Charges diverses	5 982 000	+ 29 800	8 910 897	+ 2 899 097	48,2
Réserve pour le renchérissement	2 400 000	- 1 215 000	—	- 1 185 000	—
Charges d'exploitation	516 549 900	—	524 513 613	+ 7 963 713	1,5
Résultat d'exploitation	3 708 000	—	30 765 937	+ 27 057 937	
II. Compte de profits et pertes					
Dissolution de réserves	—	—	79 714	+ 79 714	
Produit de la vente d'immobilisations	—	—	174 306	+ 174 306	
Produits divers hors exploitation	350 000	—	291 8651	+ 2 568 651	
Produits extraordinaires	350 000	—	3 172 671	+ 2 822 671	
Différences sur cours et sur décomptes	—	—	72 638	+ 72 638	
Suppression d'immobilisations	—	—	148 863	+ 148 863	
Amortissements extraordinaires	—	—	66 388	+ 66 388	
Charges diverses hors exploitation	120 000	—	14 118 623	+ 13 998 623	
Charges extraordinaires	120 000	—	14 406 512	+ 14 286 512	
Résultat extraordinaire	230 000	—	- 11 233 841	- 11 463 841	
Résultat d'exploitation	3 708 000	—	30 765 937	+ 27 057 937	
III. Résultat de l'exercice	3 938 000	—	19 532 096	+ 15 594 096	
Report année précédente	—	—	77 276	+ 77 276	
IV. Résultat global	3 938 000	—	19 609 372	+ 15 671 372	
Décompte interne SSR	5 392 900	—	5 930 381	+ 537 481	

Répartition des ressources par régions

	Budget 1984 Fr.	Crédits sup- plémentaires Fr.	Compte 1984 Fr.
Produits d'exploitation	520 257 900	—	555 279 550
Attributions tâches nationales et internationales (y c. direction générale)	88 751 000	- 14 815 800	73 935 200
Attributions Radio Suisse Internationale	13 323 000	+ 25 000	13 348 000
Attributions Télédiffusion	2 023 300	—	2 100 000
Attributions DRS	175 285 000	+ 6 337 200	181 622 200
Attributions SR	133 746 000	+ 5 404 900	139 150 900
Attributions SI	95 800 000	+ 3 048 700	98 848 700
Ressources attribuées	508 928 300	—	509 005 000
Autres produits Régions	7 391 600	—	16 416 600
Ressources disponibles	516 319 900	—	525 421 600
Excédent des produits d'exploitation	393 800	—	29 857 950
Résultats d'exploitation des régions	- 230 000	—	907 987
Résultat d'exploitation	3 708 000	—	30 765 937

Répartition Radio/Télévision

	Radio Fr.	Télévision Fr.	Compte total 1984 Fr.
Taxes de concession	147 897 281	260 157 877	408 055 158
Recettes publicité	—	128 707 792	128 707 792
Contribution PTT à la TD	2 100 000	—	2 100 000
Autres produits	2 519 094	13 897 506	16 416 600
Décompte interne SSR	1 052 140	4 878 241	5 930 381
Produits d'exploitation	153 568 515	407 641 416	561 209 931
Tâches nationales et internationales (y c. direction générale)	23 563 800	52 573 541	76 137 341
Radio Suisse Internationale	6 839 001	6 596 500	13 435 501
Télédiffusion	2 116 763	—	2 116 763
Région DRS	65 744 637	124 418 082	190 162 719
Région SR	46 494 184	100 386 981	146 881 165
Région SI	31 146 407	70 564 098	101 710 505
Charges d'exploitation	175 904 792	354 539 202	530 443 994
Résultat d'exploitation	- 22 336 277	53 102 214	30 765 937
Produits extraordinaires	777 353	2 395 318	3 172 671
Charges extraordinaires	465 236	13 941 276	14 406 512
Résultat de l'exercice	- 22 024 160	41 556 256	19 532 096
Report année précédente	236 728	- 159 452	77 276
Résultat global	- 21 787 432	41 396 804	19 609 372
Décompte interne SSR	1 052 140	4 878 241	5 930 381

Tâches nationales et internationales (y c. direction générale)

Compte financier 1984	Budget 1984 Fr.	Crédits sup- plémentaires Fr.	Compte 1984 Fr.	Différences	
				Fr.	%
Attributions	88 751 000	- 14 815 800	73 935 200	-	-
Autres produits	2 001 000	-	3 435 227	+ 1 434 227	71,7
Décompte interne SSR	1 053 000	-	1 321 976	+ 268 976	25,5
Produits d'exploitation	91 805 000	- 14 815 800	78 692 403	+ 1 703 203	2,2
Salaires	15 625 600	-	14 825 014	- 800 586	5,1
Prestations sociales (personnel)	4 021 300	-	5 947 478	+ 1 926 178	47,9
Indemnités et autres frais de personnel	417 500	-	402 083	- 15 417	3,7
Honoraires	1 495 300	+ 7 500	1 034 023	- 468 777	31,2
Frais	1 344 500	+ 303 500	1 731 571	+ 83 571	5,1
Matériel et énergie	4 044 600	+ 81 600	3 613 636	- 512 564	12,4
Productions externes et droits	25 211 400	+ 2 344 300	27 784 384	+ 228 684	0,8
Travaux divers de tiers	8 827 600	+ 120 900	8 944 973	- 3 527	-
Crédits nationaux programmes	18 953 000	- 17 359 900	-	- 1 593 100	-
Téléphone et lignes de transmission	3 791 300	+ 890 200	5 724 469	+ 1 042 969	22,3
Amortissements	1 359 400	-	1 263 752	- 95 648	7,0
Intérêts passifs	2 200 000	-	359 550	- 1 840 450	83,7
Charges diverses	1 713 900	+ 11 100	4 072 732	+ 2 347 732	136,1
Décompte interne SSR	399 600	-	433 676	+ 34 076	8,5
Réserve pour le renchérissement	2 400 000	- 1 215 000	-	- 1 185 000	-
Charges d'exploitation	91 805 000	- 14 815 800	76 137 341	- 851 859	1,1
Récapitulation					
Produits d'exploitation	91 805 000	- 14 815 800	78 692 403	+ 1 703 203	
Charges d'exploitation	91 805 000	- 14 815 800	76 137 341	- 851 859	
Résultat d'exploitation	-	-	2 555 062	+ 2 555 062	
Produits extraordinaires	-	-	1 486 350	+ 1 486 350	
Charges extraordinaires	-	-	13 694 484	+ 13 694 484	
Résultat de l'exercice	-	-	- 9 653 072	- 9 653 072	
Report année précédente	-	-	-	-	
Résultat global	-	-	- 9 653 072	- 9 653 072	
Produits d'exploitation, part Radio	24 281 800	- 718 000	23 563 800	-	
Produits d'exploitation, part TV	67 523 200	- 14 097 800	55 128 603	+ 1 703 203	



Radio Suisse Internationale

Compte financier 1984	Budget 1984 Fr.	Crédits sup- plémentaires Fr.	Compte 1984 Fr.	Différences	
				Fr.	%
Attributions	13 323 000	+ 25 000	13 348 000	—	—
Autres produits	33 000	—	27 937	- 5 063	15,3
Décompte interne SSR	89 000	—	100 382	+ 11 382	12,8
Produits d'exploitation	13 445 000	+ 25 000	13 476 319	+ 6 319	0,1
Salaires	8 738 000	—	8 406 694	- 331 306	3,8
Prestations sociales (personnel)	1 343 200	—	1 480 779	+ 137 579	10,2
Indemn. et autres frais de personnel	309 200	—	322 127	+ 12 927	4,2
Honoraires	728 500	—	789 160	+ 60 660	8,3
Frais	270 200	+ 25 000	344 048	+ 48 848	16,5
Matériel et énergie	481 500	—	525 957	+ 44 457	9,2
Productions externes et droits	171 000	—	186 118	+ 15 118	8,8
Travaux divers de tiers	100 600	—	81 489	- 19 111	19,0
Téléphone et lignes de transmission	150 000	—	155 020	+ 5 020	3,3
Amortissements	207 700	—	193 240	- 14 460	7,0
Charges diverses	13 100	—	12 604	- 496	3,8
Décompte interne SSR	932 000	—	938 265	+ 6 265	0,7
Charges d'exploitation	13 445 000	+ 25 000	13 435 501	- 34 499	0,3
Récapitulation					
Produits d'exploitation	13 445 000	+ 25 000	13 476 319	+ 6 319	
Charges d'exploitation	13 445 000	+ 25 000	13 435 501	- 34 499	
Résultat d'exploitation	—	—	40 818	+ 40 818	
Produits extraordinaires	—	—	16 263	+ 16 263	
Charges extraordinaires	—	—	268	+ 268	
Résultat de l'exercice	—	—	56 813	+ 56 813	
Report année précédente	—	—	—	—	
Résultat global	—	—	56 813	+ 56 813	
Produits d'exploitation, part Radio	6 848 500	+ 25 000	6 879 819	+ 6 319	
Produits d'exploitation, part TV	6 596 500	—	6 596 500	—	

Télédiffusion

Compte financier 1984	Budget 1984 Fr.	Crédits sup- plémentaires Fr.	Compte 1984 Fr.	Différences	
				Fr.	%
Attributions	2 023 300	—	2 100 000	+ 76 700	3,8
Produits d'exploitation	2 023 300	—	2 100 000	+ 76 700	3,8
Salaires	1 133 500	—	1 090 974	- 42 526	3,8
Prestations sociales (personnel)	157 000	—	185 220	+ 28 220	18,0
Indemn. et autres frais de personnel	66 500	—	63 421	- 3 079	4,6
Honoraires	183 000	—	317 118	+ 134 118	73,3
Frais	14 500	—	10 470	- 4 030	27,8
Matériel et énergie	59 500	—	62 466	+ 2 966	5,0
Productions externes et droits	203 500	—	183 917	- 19 583	9,6
Travaux divers de tiers	12 800	—	2 842	- 9 958	77,8
Téléphone et lignes de transmission	15 500	—	17 906	+ 2 406	15,5
Amortissements	5 200	—	5 560	+ 360	6,9
Charges diverses	172 300	—	171 829	- 471	0,3
Décompte interne SSR	—	—	5 040	+ 5 040	—
Charges d'exploitation	2 023 300	—	2 116 763	+ 93 463	4,6
Récapitulation					
Produits d'exploitation	2 023 300	—	2 100 000	+ 76 700	
Charges d'exploitation	2 023 300	—	2 116 763	+ 93 463	
Résultat d'exploitation	—	—	- 16 763	- 16 763	
Produits extraordinaires	—	—	344	+ 344	
Charges extraordinaires	—	—	1	+ 1	
Résultat de l'exercice	—	—	- 16 420	- 16 420	
Report année précédente	—	—	—	—	
Résultat global	—	—	- 16 420	- 16 420	

Région suisse alémanique et rhéto-romane

Compte financier 1984	Budget 1984 Fr.	Crédits sup- plémentaires Fr.	Compte 1984 Fr.	Différences	
				Fr.	%
Attributions	175 285 000	+ 6 337 200	181 622 200	—	—
Autres produits	1 939 600	—	3 597 186	+ 1 657 586	85,5
Décompte interne SSR	3 213 300	—	3 242 824	+ 29 524	0,9
Produits d'exploitation	180 437 900	+ 6 337 200	188 462 210	+ 1 687 110	0,9
Services régionaux					
Salaires	4 993 700	—	4 828 200	- 165 500	3,3
Prestations sociales (personnel)	734 300	—	780 506	+ 46 206	6,3
Indemn. et autres frais de personnel	161 900	+ 2 000	179 593	+ 15 693	9,6
Honoraires	389 100	+ 71 600	521 701	+ 61 001	13,2
Frais	427 800	—	404 482	- 23 318	5,5
Matériel et énergie	174 800	+ 3 000	204 678	+ 26 878	15,1
Travaux divers de tiers	197 300	+ 58 000	304 137	+ 48 837	19,1
Téléphone et lignes de transmission	59 000	+ 2 000	76 712	+ 15 712	25,8
Amortissements	105 600	+ 38 400	133 292	- 10 708	7,4
Intérêts passifs	410 000	—	470 000	+ 60 000	14,6
Charges diverses	385 600	+ 9 000	392 813	- 1 787	0,5
Décompte interne SSR	319 500	—	319 500	—	—
Charges d'exploitation	8 358 600	+ 184 000	8 615 614	+ 73 014	0,9
Radio					
Salaires	30 005 600	+ 196 000	29 582 718	- 618 882	2,0
Prestations sociales (personnel)	4 715 700	—	4 919 178	+ 203 478	4,3
Indemn. et autres frais de personnel	776 400	- 2 000	1 118 827	+ 344 427	44,5
Honoraires	17 339 100	+ 31 400	17 454 658	+ 84 158	0,5
Frais	2 236 600	+ 4 000	2 175 312	- 65 288	2,9
Matériel et énergie	2 931 400	- 3 000	3 114 944	+ 186 544	6,4
Productions externes et droits	930 200	—	1 011 744	+ 81 544	8,8
Travaux divers de tiers	887 600	- 58 000	1 215 893	+ 386 293	46,6
Téléphone et lignes de transmission	1 097 600	- 2 000	1 343 331	+ 247 731	22,6
Amortissements	1 293 300	- 38 400	1 015 324	- 239 576	19,1
Charges diverses	221 800	- 9 000	309 667	+ 96 867	45,5
Décompte interne SSR	45 500	—	62 812	+ 17 312	38,0
Charges d'exploitation	62 480 800	+ 119 000	63 324 408	+ 724 608	1,2
Télévision					
Salaires	49 379 800	+ 325 000	47 762 455	- 1 942 345	3,9
Prestations sociales (personnel)	7 122 600	—	7 625 095	+ 502 495	7,1
Indemn. et autres frais de personnel	2 213 400	+ 900	2 436 316	+ 222 016	10,0
Honoraires	16 362 100	+ 679 300	17 833 988	+ 792 588	4,7
Frais	5 527 300	+ 677 700	6 385 682	+ 180 682	2,9
Matériel et énergie	8 944 000	+ 206 100	9 538 913	+ 388 813	4,2
Productions externes et droits	9 295 000	+ 3 832 400	15 542 597	+ 2 415 197	18,4
Travaux divers de tiers	5 396 400	+ 269 400	5 493 484	- 172 316	3,0
Téléphone et lignes de transmission	963 000	+ 34 700	947 411	- 50 289	5,0
Amortissements	1 911 800	—	1 773 045	- 138 755	7,3
Charges diverses	1 456 200	+ 8 700	1 553 089	+ 88 189	6,0
Décompte interne SSR	1 256 900	—	1 330 622	+ 73 722	5,9
Charges d'exploitation	109 828 500	+ 6034 200	118 222 697	+ 2 359 997	2,0
Récapitulation					
Produits d'exploitation	180 437 900	+ 6 337 200	188 462 210	+ 1 687 110	
Charges d'exploitation	180 667 900	+ 6 337 200	190 162 719	+ 3 157 619	
Résultat d'exploitation	- 230 000	—	- 1 700 509	- 1 470 509	
Produits extraordinaires	350 000	—	1 196 894	+ 846 894	
Charges extraordinaires	120 000	—	568 454	+ 448 454	
Résultat de l'exercice	—	—	- 1 072 069	- 1 072 069	
Report année précédente	—	—	—	—	
Résultat global	—	—	- 1 072 069	- 1 072 069	
<i>Services régionaux, part Radio</i>					
	2 218 000	+ 184 000	2 420 229	+ 18 229	
<i>Services régionaux, part TV</i>					
	6 140 600	—	6 195 385	+ 54 785	
<i>Produits d'exploitation, part Radio</i>					
	64 668 800	+ 303 000	65 511 381	+ 539 581	
<i>Charges d'exploitation, part Radio</i>					
	64 698 800	+ 303 000	65 744 637	+ 742 837	
Résultat d'exploitation Radio	- 30 000	—	- 233 256	- 203 256	
<i>Produits d'exploitation, part TV</i>					
	115 769 100	+ 6 034 200	122 950 829	+ 1 147 529	
<i>Charges d'exploitation, part TV</i>					
	115 969 100	+ 6 034 200	124 418 082	+ 2 414 782	
Résultat d'exploitation TV	- 200 000	—	- 1 467 253	- 1 267 253	
Résultat global Radio	—	—	10 274	+ 10 274	
Résultat global TV	—	—	- 1 082 343	- 1 082 343	

Région suisse romande

Compte financier 1984	Budget 1984 Fr.	Crédits sup- plémentaires Fr.	Compte 1984 Fr.	Différences	
				Fr.	%
Attributions	133 746 000	+ 5 404 900	139 150 900	—	—
Autres produits	2 012 000	—	6 905 903	+ 4 893 903	243,2
Décompte interne SSR	854 700	—	954 120	+ 99 420	11,6
Produits d'exploitation	136 612 700	+ 5 404 900	147 010 923	+ 4 993 323	3,5
Services régionaux					
Salaires	4 880 200	—	4 597 881	- 282 319	5,8
Prestations sociales (personnel)	839 100	—	733 085	- 106 015	12,6
Indemn. et autres frais de personnel	67 500	—	87 601	+ 20 101	29,8
Honoraires	327 500	—	385 508	+ 58 008	17,7
Frais	279 000	—	315 275	+ 36 275	13,0
Matériel et énergie	401 100	—	472 249	+ 71 149	17,7
Productions externes et droits	162 000	- 100 000	40 860	- 21 140	34,1
Travaux divers de tiers	41 000	—	53 894	+ 12 894	31,5
Téléphone et lignes de transmission	50 000	—	40 952	- 9 048	18,1
Amortissements	69 200	—	64 546	- 4 654	6,7
Charges diverses	314 400	—	296 561	- 17 839	5,7
Charges d'exploitation	7 431 000	- 100 000	7 088 412	- 242 588	3,3
Radio					
Salaires	18 364 100	+ 144 000	18 127 192	- 380 908	2,1
Prestations sociales (personnel)	3 041 100	—	3 106 815	+ 65 715	2,2
Indemn. et autres frais de personnel	680 000	—	729 907	+ 49 907	7,3
Honoraires	14 929 300	+ 14 500	14 948 926	+ 5 126	—
Frais	1 394 000	+ 58 000	1 660 030	+ 208 030	14,3
Matériel et énergie	1 958 000	+ 5 000	2 268 561	+ 305 561	15,6
Productions externes et droits	663 500	+ 1 000	561 671	- 102 829	15,5
Travaux divers de tiers	697 000	+ 11 500	770 142	+ 61 642	8,7
Téléphone et lignes de transmission	1 064 000	—	1 062 578	- 1 422	0,1
Amortissements	950 600	—	817 933	- 132 667	14,0
Intérêts passifs	10 000	—	—	- 10 000	—
Charges diverses	184 400	—	256 073	+ 71 673	38,9
Décompte interne SSR	380 000	—	387 003	+ 7 003	1,8
Charges d'exploitation	44 316 000	+ 234 000	44 696 831	+ 146 831	0,3
Télévision					
Salaires	41 617 200	+ 267 000	40 087 020	- 1 797 180	4,3
Prestations sociales (personnel)	6 247 300	—	6 568 759	+ 321 459	5,1
Indemn. et autres frais de personnel	2 182 300	—	2 435 601	+ 253 301	11,6
Honoraires	8 558 900	+ 455 700	11 101 515	+ 2 086 915	23,2
Frais	4 248 400	+ 806 800	5 706 926	+ 651 726	12,9
Matériel et énergie	6 728 200	+ 358 200	7 703 485	+ 617 085	8,7
Productions externes et droits	791 390	+ 2 745 600	11 988 245	+ 1 328 745	12,5
Travaux divers de tiers	3 604 800	+ 561 600	5 434 368	+ 1 267 968	30,4
Téléphone et lignes de transmission	784 000	+ 66 000	790 977	- 59 023	6,9
Amortissements	1 889 500	—	1 817 723	- 71 777	3,8
Charges diverses	708 400	+ 10 000	902 916	+ 184 516	25,7
Décompte interne SSR	382 800	—	558 387	+ 175 587	45,9
Charges d'exploitation	84 865 700	+ 5 270 900	95 095 922	+ 4 959 322	5,5
Récapitulation					
Produits d'exploitation	136 612 700	+ 5 404 900	147 010 923	+ 4 993 323	
Charges d'exploitation	136 612 700	+ 5 404 900	146 881 165	+ 4 863 565	
Résultat d'exploitation	—	—	129 758	+ 129 758	
Produits extraordinaires	—	—	352 386	+ 352 386	
Charges extraordinaires	—	—	107 719	+ 107 719	
Résultat de l'exercice	—	—	374 425	+ 374 425	
Report année précédente	—	—	260 144	+ 260 144	
Résultat global	—	—	634 569	+ 634 569	
<i>Services régionaux, part Radio</i>					
<i>Services régionaux, part TV</i>	<i>1 858 000</i>	<i>—</i>	<i>1 797 353</i>	<i>- 60 647</i>	
<i>Services régionaux, part TV</i>	<i>5 573 000</i>	<i>- 100 000</i>	<i>5 291 059</i>	<i>- 181 941</i>	
<i>Produits d'exploitation, part Radio</i>					
<i>Charges d'exploitation, part Radio</i>	<i>46 174 000</i>	<i>+ 234 000</i>	<i>46 672 482</i>	<i>+ 264 482</i>	
<i>Charges d'exploitation, part Radio</i>	<i>46 174 000</i>	<i>+ 234 000</i>	<i>46 494 184</i>	<i>+ 86 184</i>	
Résultat d'exploitation Radio	—	—	178 298	+ 178 298	
<i>Produits d'exploitation, part TV</i>					
<i>Charges d'exploitation, part TV</i>	<i>90 438 700</i>	<i>+ 5 170 900</i>	<i>100 338 441</i>	<i>+ 4 728 841</i>	
<i>Charges d'exploitation, part TV</i>	<i>90 438 700</i>	<i>+ 5 170 900</i>	<i>100 386 981</i>	<i>+ 4 777 381</i>	
Résultat d'exploitation TV	—	—	- 48 540	- 48 540	
<i>Résultat global Radio</i>					
<i>Résultat global TV</i>	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>222 085</i>	<i>+ 222 085</i>	
<i>Résultat global TV</i>	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>412 484</i>	<i>+ 412 484</i>	

Région suisse italienne

Compte financier 1984	Budget 1984 Fr.	Crédits sup- plémentaires Fr.	Compte 1984 Fr.	Différences	
				Fr.	%
Attributions	95 800 000	+ 3048 700	98 848 700	—	—
Autres produits	1 406 000	—	2 450 347	+ 1 044 347	74,3
Décompte interne SSR	182 900	—	311 079	+ 128 179	70,1
Produits d'exploitation	97 388 900	+ 3048 700	101 610 126	+ 1 172 526	1,2
Services régionaux					
Salaires	4 738 900	—	4 515 783	- 223 117	4,7
Prestations sociales (personnel)	702 500	—	771 144	+ 68 644	9,8
Indemnités et autres frais de personnel	59 100	—	48 001	- 11 099	18,8
Honoraires	277 800	—	271 850	- 5 950	2,1
Frais	304 000	—	341 255	+ 37 255	12,3
Matériel et énergie	352 100	—	351 557	- 543	0,2
Productions externes et droits	—	—	1 893	+ 1 893	—
Travaux divers de tiers	78 800	—	75 157	- 3 643	4,6
Téléphone et lignes de transmission	5 000	—	4 505	- 495	9,9
Amortissements	70 600	—	71 115	+ 515	0,7
Charges diverses	36 400	—	43 015	+ 6 615	18,2
Charges d'exploitation	6 625 200	—	6 495 275	- 129 925	2,0
Radio					
Salaires	16 272 400	+ 96 000	15 286 214	- 1 082 186	6,6
Prestations sociales (personnel)	2 592 000	—	2 677 408	+ 85 408	3,3
Indemnités et autres frais de personnel	387 900	—	483 298	+ 95 398	24,6
Honoraires	5 927 600	+ 11 800	7 140 611	+ 1 201 211	20,2
Frais	778 000	+ 45 500	1 002 741	+ 179 241	21,8
Matériel et énergie	992 200	+ 2 700	1 093 981	+ 99 081	10,0
Productions externes et droits	408 700	—	426 432	+ 17 732	4,3
Travaux divers de tiers	310 800	—	339 466	+ 28 666	9,2
Téléphone et lignes de transmission	503 000	—	502 426	- 574	0,1
Amortissements	465 500	—	363 762	- 101 738	21,9
Charges diverses	150 500	—	140 803	- 9 697	6,4
Décompte interne SSR	25 300	—	65 396	+ 40 096	158,5
Charges d'exploitation	28 813 900	+ 156 000	29 522 538	+ 552 638	1,9
Télévision					
Salaires	30 338 900	+ 187 000	29 268 102	- 1 257 798	4,1
Prestations sociales (personnel)	4 545 100	—	4 965 421	+ 420 321	9,2
Indemnités et autres frais de personnel	1 310 800	—	1 375 176	+ 64 376	4,9
Honoraires	7 261 500	+ 202 100	7 898 023	+ 434 423	5,8
Frais	2 327 500	+ 490 000	2 625 205	- 192 295	6,8
Matériel et énergie	5 212 200	+ 18 000	5 073 099	- 157 101	3,0
Productions externes et droits	3 457 200	+ 1 692 300	6 139 683	+ 990 183	19,2
Travaux divers de tiers	3 637 600	+ 303 300	4 273 274	+ 332 374	8,4
Téléphone et lignes de transmission	384 700	—	444 799	+ 60 099	15,6
Amortissements	1 198 000	—	1 041 435	- 156 565	13,1
Charges diverses	625 000	—	758 795	+ 133 795	21,4
Décompte interne SSR	1 651 300	—	1 829 680	+ 178 380	10,8
Charges d'exploitation	61 949 800	+ 2 892 700	65 692 692	+ 850 192	1,3
Récapitulation					
Produits d'exploitation	97 388 900	+ 3048 700	101 610 126	+ 1 172 526	
Charges d'exploitation	97 388 900	+ 3048 700	101 710 505	+ 1 272 905	
Résultat d'exploitation	—	—	- 100 379	- 100 379	
Produits extraordinaires	—	—	120 434	+ 120 434	
Charges extraordinaires	—	—	35 586	+ 35 586	
Résultat de l'exercice	—	—	- 15 531	- 15 531	
Report année précédente	—	—	- 182 868	- 182 868	
Résultat global	—	—	- 198 399	- 198 399	
<i>Services régionaux, part Radio</i>					
<i>Services régionaux, part TV</i>	<i>1 656 300</i>	<i>—</i>	<i>1 623 869</i>	<i>- 32 431</i>	
<i>Services régionaux, part TV</i>	<i>4 968 900</i>	<i>—</i>	<i>4 871 406</i>	<i>- 97 494</i>	
<i>Produits d'exploitation, part Radio</i>					
<i>Charges d'exploitation, part Radio</i>	<i>30 470 200</i>	<i>+ 156 000</i>	<i>31 301 052</i>	<i>+ 674 852</i>	
<i>Charges d'exploitation, part Radio</i>	<i>30 470 200</i>	<i>+ 156 000</i>	<i>31 146 407</i>	<i>+ 520 207</i>	
Résultat d'exploitation Radio	—	—	154 645	+ 154 645	
<i>Produits d'exploitation, part TV</i>					
<i>Charges d'exploitation, part TV</i>	<i>66 918 700</i>	<i>+ 2 892 700</i>	<i>70 309 074</i>	<i>+ 497 674</i>	
<i>Charges d'exploitation, part TV</i>	<i>66 918 700</i>	<i>+ 2 892 700</i>	<i>70 564 098</i>	<i>+ 752 698</i>	
Résultat d'exploitation TV	—	—	- 255 024	- 255 024	
<i>Résultat global Radio</i>					
<i>Résultat global TV</i>	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>399 836</i>	<i>+ 399 836</i>	
<i>Résultat global TV</i>	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>598 235</i>	<i>- 598 235</i>	

Bilan SSR au 31 décembre 1984

	Actifs 1984 Fr.	Actifs 1983 Fr.	Passifs 1984 Fr.	Passifs 1983 Fr.
Actifs				
Caisse	763 730	1 032 202		
Chèques postaux	1 158 820	697 414		
Banques	32 344 997	5 000 000		
Papiers-valeurs	4 140 868	2 538 350		
Paiements anticipés fournisseurs	4 793 092	1 158 430		
Débiteurs	46 443 041	43 700 778		
Prêts à court terme	—	811 802		
Actifs transitoires	1 310 808	653 512		
Capitaux circulants	90 955 356	55 592 488		
Immobilisations restantes	37 195 100	33 133 583		
Participations	13	13		
Prêts à long terme	1 641 671	204 400		
Comptes de construction	891 219	5 576 100		
Immeubles	15 391 470	1 001 551		
Capitaux fixes	55 119 473	39 915 647		
Total	146 074 829	95 508 135		
Comptes de passage	688 489	945 577		
Passifs				
Banques			—	3 509 355
Créanciers			56 713 491	26 219 108
Paiements anticipés débiteurs			1 322 035	102 313
Comptes courants sociétés membres			21 500	9 874
Passifs transitoires			916 518	710 617
Compte du croire			—	435 123
Provisions			18 017 753	14 880 120
Prêts sociétés membres			359 900	359 700
Capital étranger			77 351 197	46 226 210
Réserve d'exploitation			48 594 260	14 391 696
Autres réserves affectées			320 000	320 000
Res. p. engagements fermes constructions			200 000	279 714
Capital propre			49 114 260	14 991 410
Report actif			77 276	354 115
Excédent de produits			19 532 096	33 936 400
Total			146 074 829	95 508 135
Comptes de passage			688 489	945 577
Engagements envers les caisses-pension			3 950 000	2 640 000



Concessions réceptrices de radio et de télévision

Etat au 31 décembre 1984

Radio	Modification par rapport à l'année précédente	
	<i>absolu</i>	%
DRS	1 772 035	73,1
SR	555 467	22,9
SI	95 169	4,0
Total	2 422 671	100,0



Télévision	Modification par rapport à l'année précédente	
	<i>absolu</i>	%
DRS	1 547 638	72,3
SR	499 704	23,3
SI	92 416	4,4
Total	2 139 758	100,0



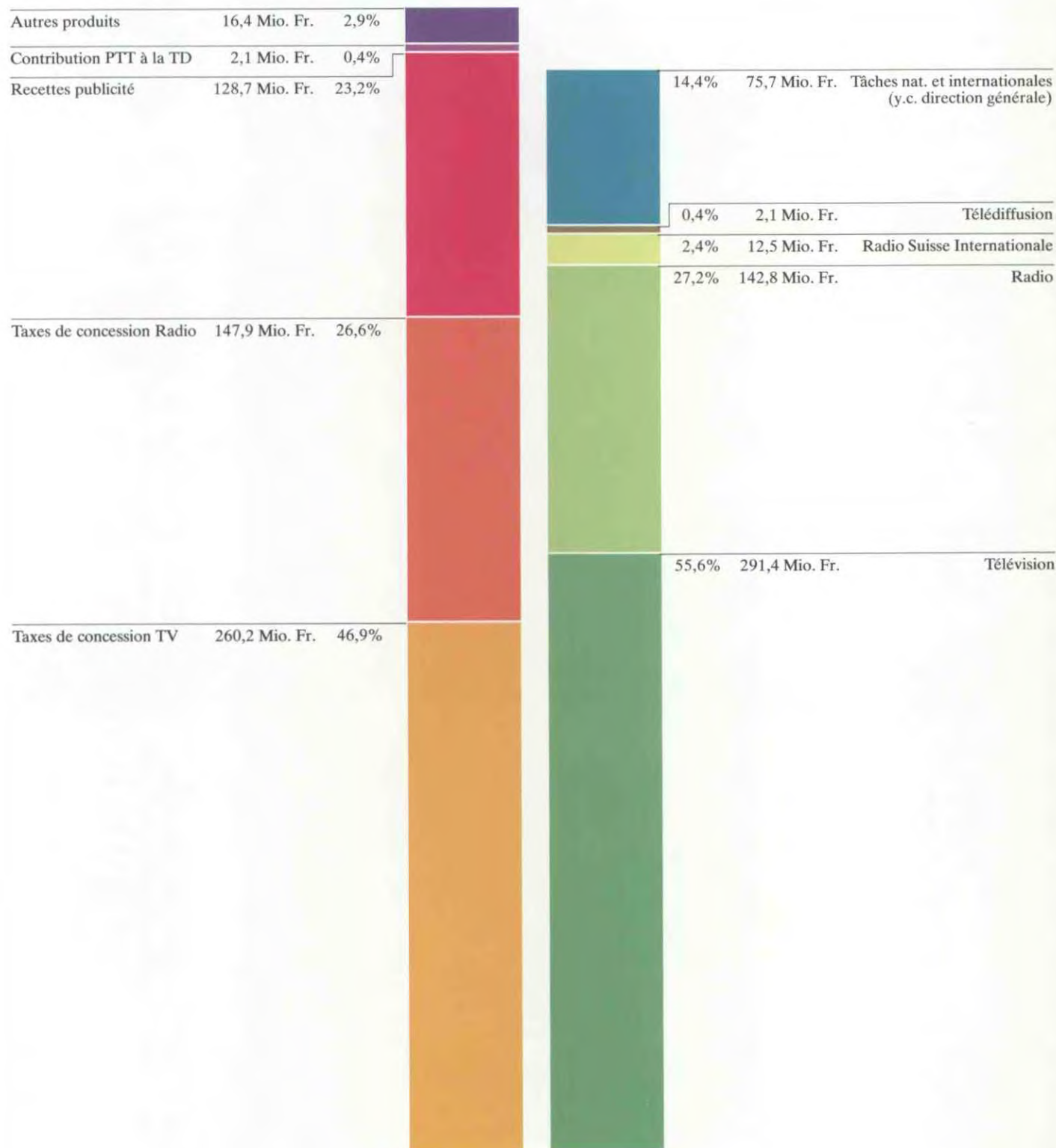
Groupes de recettes et dépenses par secteurs

Compte financier 1984 (consolidé)

1982 a vu la constitution du secteur comptable «Tâches nationales et internationales / y c. direction générale», qui comprend les anciens secteurs «Direction générale» et «Tâches générales».

Produits d'exploitation par groupes
555,3 Mio. Fr. (100,0%)

Charges d'exploitation par secteurs
524,5 Mio. Fr. (100,0%)



Compte financier SSR 1984

Radio	1980 Mio. Fr.	1981 Mio. Fr.	1982 Mio. Fr.	1983 Mio. Fr.	1984 Mio. Fr.
Produits d'exploitation	112,2	115,1	124,2	151,3	153,6
Tâches nationales et intern. (y c. direction générale)	13,5	16,6	19,9	22,6	23,6
Radio Suisse Internationale	5,3	5,8	6,3	6,3	6,8
Télédiffusion	1,7	1,7	1,8	1,9	2,1
Radio DRS	53,4	55,0	57,7	60,2	65,8
Radio SR	38,8	39,0	44,2	45,6	46,5
Radio SI	26,6	27,2	28,9	30,4	31,1
Charges d'exploitation	139,3	145,3	158,8	167,0	175,9
Résultat d'exploitation	- 27,1	- 30,2	- 34,6	- 15,7	- 22,3
Produits extraordinaires	0,4	0,3	0,3	0,2	0,8
Charges extraordinaires	0,3	0,3	1,3	1,1	0,5
Résultat de l'exercice	- 27,0	- 30,2	- 35,6	- 16,6	- 22,0
Report année précédente	-	- 1,1	-	0,6	0,2
Résultat global Radio	- 27,0	- 31,3	- 35,6	- 16,0	- 21,8
Télévision					
Produits d'exploitation	309,8	305,6	319,8	379,5	407,6
Tâches nationales et intern. (y c. direction générale)	52,2	50,2	50,2	45,0	52,5
Radio Suisse Internationale	5,1	5,4	5,8	6,2	6,6
Télévision DRS	96,8	102,8	110,8	113,5	124,4
Télévision SR	74,8	82,1	93,3	95,4	100,4
Télévision SI	56,6	57,3	65,8	69,3	70,6
Charges d'exploitation	285,5	297,8	325,9	329,4	354,5
Résultat d'exploitation	24,3	7,8	- 6,1	50,1	53,1
Produits extraordinaires	5,5	61,1	22,9	2,8	2,4
Charges extraordinaires	6,2	61,2	21,2	2,4	13,9
Résultat de l'exercice	23,6	7,7	- 4,4	50,5	41,6
Report année précédente	- 1,8	0,2	0,1	- 0,2	- 0,2
Résultat global Télévision	21,8	7,9	- 4,3	50,3	41,4
SSR-global					
Produits d'exploitation	422,0	420,7	444,0	530,8	561,2
Tâches nationales et intern. (y c. direction générale)	65,7	66,8	70,1	67,6	76,1
Radio Suisse Internationale	10,4	11,2	12,1	12,5	13,4
Télédiffusion	1,7	1,7	1,8	1,9	2,1
Région DRS	150,2	157,8	168,5	173,7	190,2
Région SR	113,6	121,1	137,5	141,0	146,9
Région SI	83,2	84,5	94,7	99,7	101,7
Charges d'exploitation	424,8	443,1	484,7	496,4	530,4
Résultat d'exploitation	- 2,8	- 22,4	- 40,7	34,4	30,8
Produits extraordinaires	5,9	61,4	23,2	3,0	3,2
Charges extraordinaires	6,5	61,5	22,5	3,5	14,4
Résultat de l'exercice	- 3,4	- 22,5	- 40,0	33,9	19,6
Report année précédente	- 1,8	- 0,9	0,1	0,4	-
Résultat global	- 5,2	- 23,4	- 39,9	34,3	19,6

Evolution des charges d'exploitation

	1980 Mio. Fr.	1981 Mio. Fr.	1982 Mio. Fr.	1983 Mio. Fr.	1984 Mio. Fr.
Salaires	169,5	184,5	202,5	211,4	218,4
Prestations sociales (personnel)	27,8	29,8	37,9	33,7	39,8
Indemn. et autres frais de personnel	8,5	9,0	9,1	8,7	9,7
Honoraires	67,6	66,8	73,3	74,1	79,7
Frais	19,9	19,7	20,8	21,4	22,7
Matériel et énergie	31,6	32,7	34,4	32,8	34,0
Productions externes et droits	56,0	52,1	54,5	61,2	63,8
Travaux divers de tiers	20,5	22,5	21,4	22,7	27,0
Téléphone et lignes de transmission	8,8	8,6	9,0	8,8	11,1
Amortissements	6,4	7,7	8,0	8,3	8,6
Intérêts passifs	0,1	0,2	1,9	1,2	0,8
Charges diverses	7,9	7,6	7,0	7,1	8,9
Charges d'exploitation	424,6	441,2	479,8	491,4	524,5

Investissements annuels sur 5 ans

Investissements SSR: bâtiments compris

Investissements PTT: Installations studios (les émetteurs, convertisseurs, links et les infrastructures PTT/SSR ne sont pas compris)

1980

SSR Radio	3,1 Mio. Fr.	
PTT Radio	4,0 Mio. Fr.	
SSR TV	21,3 Mio. Fr.	
PTT TV	6,1 Mio. Fr.	

1981

SSR Radio	17,7 Mio. Fr.	
PTT Radio	5,3 Mio. Fr.	
SSR TV	23,1 Mio. Fr.	
PTT TV	10,0 Mio. Fr.	

1982

SSR Radio	7,7 Mio. Fr.	
PTT Radio	5,4 Mio. Fr.	
SSR TV	14,2 Mio. Fr.	
PTT TV	6,4 Mio. Fr.	

1983

SSR Radio	2,0 Mio. Fr.	
PTT Radio	5,4 Mio. Fr.	
SSR TV	14,4 Mio. Fr.	
PTT TV	20,8 Mio. Fr.	

1984

SSR Radio	2,2 Mio. Fr.	
PTT Radio	5,3 Mio. Fr.	
SSR TV	20,3 Mio. Fr.	
PTT TV	20,0 Mio. Fr.	

Evolution des frais selon les fonctions de base 1980-1984

Ces chiffres sont ceux de la comptabilité analytique; les sommes mentionnées sont des montants nets (déduction faite des recettes diverses). Les prestations sociales afférentes aux salaires sont calculées sur la base de taux standard, ce qui explique l'écart avec la comptabilité financière.

1980

Total	414,8 Mio. Fr.	100,0%	
Administration	32,6 Mio. Fr.	7,8%	
Production	116,9 Mio. Fr.	28,2%	
Programme	262,9 Mio. Fr.	63,4%	
Organisation institutionnelle	2,4 Mio. Fr.	0,6%	

1981

Total	429,5 Mio. Fr.	100,0%	
Administration	32,5 Mio. Fr.	7,5%	
Production	128,3 Mio. Fr.	29,9%	
Programme	266,2 Mio. Fr.	62,0%	
Organisation institutionnelle	2,5 Mio. Fr.	0,6%	




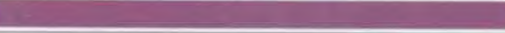
1982

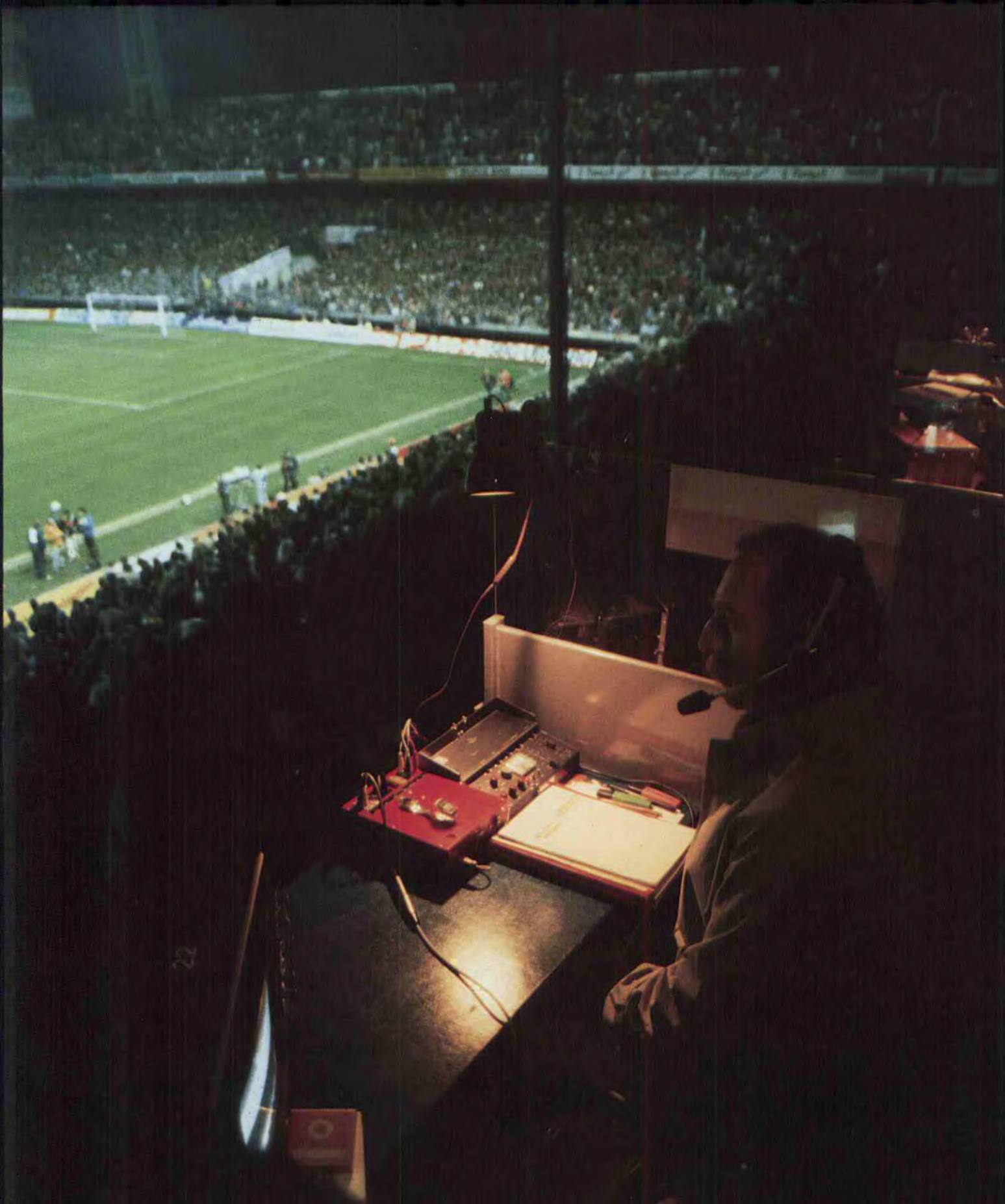
Total	466,1 Mio. Fr.	100,0%	
Administration	33,8 Mio. Fr.	7,2%	
Production	141,2 Mio. Fr.	30,3%	
Programme	288,5 Mio. Fr.	61,9%	
Organisation institutionnelle	2,6 Mio. Fr.	0,6%	

1983

Total	477,4 Mio. Fr.	100,0%	
Administration	32,7 Mio. Fr.	6,8%	
Production	145,0 Mio. Fr.	30,4%	
Programme	297,3 Mio. Fr.	62,3%	
Organisation institutionnelle	2,4 Mio. Fr.	0,5%	

1984

Total	506,7 Mio. Fr.	100,0%	
Administration	32,8 Mio. Fr.	6,5%	
Production	152,3 Mio. Fr.	30,1%	
Programme	319,0 Mio. Fr.	62,9%	
Organisation institutionnelle	2,6 Mio. Fr.	0,5%	



Personnel

Marcel Küttel

Depuis 1962, les conditions d'engagement et de travail du personnel à poste fixe de la SSR sont réglées par une Convention collective de travail (CCT). Les signataires en sont la SSR et les deux associations d'employés: la *Fédération des employés de la radiodiffusion et télévision suisse (FERTS)* et le *Syndicat suisse des mass media (SSM)*. En raison de leur champ propre initial d'activité, la FERTS regroupe surtout les collaborateurs syndiqués de la radio, alors que le SSM, rattaché à l'Union syndicale suisse, se compose principalement de collaborateurs de la télévision. Les deux associations sont depuis des années déjà ouvertes à l'ensemble du personnel, sans distinction de médias.

La Convention collective de travail en vigueur, signée le 1er mars 1978, a été prorogée une première fois en 1982 jusqu'à fin 1984. Au début de cette même année, les partenaires sociaux ont tous fait part de leur intérêt à une nouvelle prorogation de la CCT. Cet objectif a été atteint, au terme de négociations, par la signature d'un *Accord de non-dénonciation*, qui prolonge la durée de la CCT de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 1987. La conclusion d'un tel accord impliquait bien évidemment certaines améliorations des conditions de travail, en contrepartie desquelles il a également été fait droit à diverses demandes de l'employeur. Les principales modifications apportées à la CCT sont les suivantes:

- En cas de réduction de l'horaire de travail du personnel de la Confédération, la SSR réduira à la même date la durée hebdomadaire du travail d'un nombre d'heures au moins égal. Pratiquement, comme le Conseil fédéral a d'ores et déjà décidé de réduire l'horaire du personnel fédéral de deux heures à partir du 1er juin 1986, la SSR passera probablement à ce moment-là à la semaine de 40 heures.
- Comme la réduction de l'horaire n'allait entrer en ligne de compte que pour la seconde moitié de la période de prorogation, les associations du personnel ont insisté sur la

nécessité d'améliorations immédiates dans le domaine de la durée du travail. En lieu et place des jours de vacances supplémentaires demandés par ses partenaires, la SSR a offert de faire passer de 10 à 12 le nombre annuel des *jours fériés* officiels ou contractuels auxquels ont droit les collaborateurs.

- La durée minimale du *repos quotidien* garanti à l'employé, entre la fin d'une journée de travail et le début de la suivante, a par contre été ramenée de 12 à 11 heures. Cette mesure, qui assure une plus grande souplesse dans l'organisation du travail, répond à une demande des responsables de l'exploitation technique.
- Le droit à l'information et à la consultation au poste de travail a été reformulé sur de nouvelles bases. Cette forme de participation s'exerce dans le cadre du «groupe primaire», composé du supérieur et des collaborateurs qui lui sont directement subordonnés. Par rapport à la participation de type représentatif, cette formule présente l'avantage de ne pas demander la création de structures spécifiques – sous forme de représentations élues.

Les résultats de la négociation doivent être considérés comme un tout. La nouvelle prorogation de la CCT représente indubitablement une solution avantageuse pour l'entreprise SSR et sa politique du personnel. Elle lui assure une certaine *continuité* dans le domaine du personnel, et c'est là un facteur positif dans la perspective de l'évolution que sont appelées à connaître la radio et la télévision au cours de ces prochaines années. Sous cet angle, le surcroît de charges impliqué par les nouvelles conditions de travail paraît tout à fait supportable.

En plus des 3243 employés assujettis à la Convention collective de travail que révèle le graphique consacré à l'affiliation syndicale, 335 autres collaborateurs touchent eux aussi un salaire mensuel. Il s'agit notamment des directeurs, des musiciens, des

stagiaires, des apprentis et de collaborateurs ne remplissant pas l'une ou l'autre des conditions requises pour être assujettis à la CCT.

Tous ces *employés mensualisés* ont en commun de se distinguer du groupe composite des *collaborateurs au cachet*. Les besoins fluctuants du programme et de l'exploitation technique contraignent depuis toujours les médias à faire appel aux services de ces «pigistes». Les rapports de service se fondent dans ce cas sur un contrat de travail dont le type est déterminé par l'intensité prévisible d'occupation du collaborateur.

Les deux diagrammes rectangulaires montrent que si les collaborateurs au cachet représentent 28,9% de l'ensemble du personnel, cette catégorie ne perçoit en revanche que 13,9% de la masse salariale brute. On constate donc que les collaborateurs au cachet sont beaucoup moins occupés en moyenne que leurs collègues à poste fixe. Il faut y voir le reflet de la *politique d'emploi* que suit depuis quelques années la SSR. Les collaborateurs au cachet constituent un volant de «main d'œuvre» dans lequel l'entreprise puise au gré des nécessités changeantes du programme. Ce faisant, la SSR veille à ce que le travail soit réparti entre un nombre aussi grand que possible de collaborateurs, afin d'éviter l'apparition d'un phénomène de dépendance économique chez cette catégorie de travailleurs. En revanche, tout comme la CCT, les contrats proposés garantissent aux collaborateurs au cachet des prestations sociales supérieures au minimum légal.

Affiliation syndicale des collaborateurs CCT

Etat au 31 décembre 1984

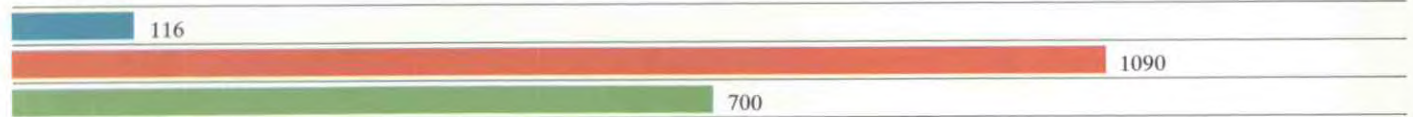


Total des collaborateurs CCT: 3243
Taux d'affiliation: 64,6%

Radio



Télévision



Total SSR

Direction générale et directions régionales comprises



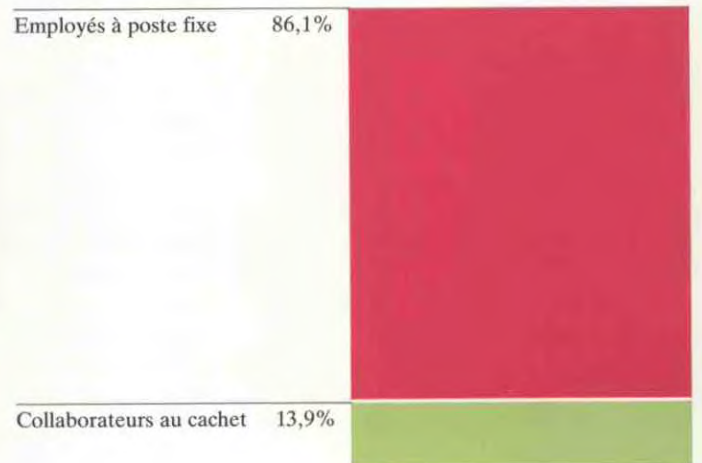
Proportion d'employés à poste fixe et de collaborateurs au cachet

Etat au 31 décembre 1984

En pour-cent de l'ensemble du personnel



En pour-cent de la masse salariale brute



Production et technique

Daniel Kramer

Radio

L'année 1984 a été placée sous le signe de la *redistribution des fréquences*. Début 1984, la première conférence s'est efforcée de fixer les critères d'une nouvelle répartition dans la gamme terriblement encombrée des ondes courtes. Après bien des ratés, il a enfin été possible d'établir pour la première fois les bases du partage, de sorte que la session prévue pour 1987 pourra réellement avoir lieu.

Dans la gamme des ondes ultra-courtes, il s'agissait de donner une traduction concrète aux documents de base élaborés en 1982 déjà pour la zone européenne. Vu les revendications posées depuis lors par de nombreux pays, il a fallu procéder à une redistribution générale de la nouvelle bande de fréquences élargie à 108 MHz. Les résultats peuvent être qualifiés de positifs pour la Suisse, puisque au terme de cette conférence, seuls 13 des 1000 positionnements de fréquences acquis à notre pays présentaient encore des problèmes en tout ou partie insolubles. La Suisse dispose désormais de suffisamment de fréquences pour faire fonctionner 5 chaînes d'émetteurs, dont deux compartimentables en réseaux subrégionaux, plus un petit nombre de fréquences supplémentaires pour l'usage local. Sous réserve de l'accord du Conseil fédéral, la SSR envisage d'utiliser ces 5 chaînes de la manière suivante dans chacune des régions linguistiques:

- 3 programmes OUC dans la langue de la région, dont un au moins compartimentable pour la diffusion de programmes subrégionaux
- 1 programme OUC d'une autre région linguistique.

Pour le canton des Grisons, une étude dira si la même conception est malgré tout applicable, puisque l'on y prévoit déjà une chaîne supplémentaire pour la diffusion des programmes en romanche.

L'équipement de nombreux *centres de production* a été renouvelé ou

développé. C'est le cas pour le studio 1 de la Maison de la radio à Lausanne, qui sert avant tout aux enregistrements de grande musique. A Lucerne, le Studio régional de Suisse centrale est entré en service le 1^{er} novembre 1984; les locaux de la radio, équipés de deux pupitres de régie, se complètent d'un point d'injection ENG (vidéo légère). En Suisse italienne, deux studios (l'un de radio-théâtre, l'autre de variétés) ont été rééquipés à neuf. Mentionnons enfin la poursuite du programme de rénovation technique de Radio Suisse Internationale, qui a vu installer un matériel dernier cri dans plusieurs régies et cabines de montage.

Télévision

Le *Télétexte* a dominé dans ce secteur les activités de l'année 1984. Le 1^{er} octobre a marqué la mise en service à Bienne du nouvel ordinateur central de rédaction et de ses générateurs de pages. Parallèlement, l'infrastructure de diffusion du télétexte alémanique, installée à Zurich, a été complétée par un deuxième ordinateur. La phase d'introduction définitive du télétexte de langue allemande est par là même achevée. Enfin, un double ordinateur de diffusion a été monté en automne au centre de télévision de Genève. Les équipements destinés à la rédaction romande avaient déjà été installés à Bienne en même temps que ceux du service alémanique. Tout était donc en place pour inaugurer le 1^{er} janvier 1985 le service du télétexte de langue française, sur le canal de la Télévision romande.

A Zurich, autre événement important, 2 studios rénovés et 1 nouveau studio ont été mis en service. Le premier en date des «studios de rédaction» (studio A) est devenu le 1^{er} mai 1984 le fief du magazine «DRS-aktuell». Le studio B, qui a été aménagé en studio de rédaction pour les besoins du téléjournal alémanique et le studio C attenante, réservé aux correspondants TV régionaux et à diverses émissions régionales, ont été remis le 7 janvier 1985 à leurs utilisateurs. Les équipements, d'une conception entièrement neuve, ont

subi le baptême du feu avec succès. La région DRS possède maintenant des *moyens de production* parfaitement à la hauteur des impératifs de l'actualité.

Conformément aux plans, chaque région a pu être dotée cette année de deux mini-cars de reportage EFP équipés d'un matériel vidéo professionnel et de possibilités de montage. Les fournisseurs n'ayant pas tenu les délais, les deux enregistreurs prévus dans l'équipement standard ne pourront être montés qu'au cours de 1985. Au chapitre particulièrement abondant du renouvellement des techniques, il faut encore parler du remplacement graduel du film par les nouveaux moyens électroniques de production (équipements vidéo de prise de vue, d'enregistrement et de montage). Pour la première fois, nous avons assisté cette année dans les trois régions à une baisse significative du nombre de mètres de pellicule développés.

Moyens de production radio

Février 1985

	Studios de continuité	Studios de l'information	Studios des émissions parlées	Studios polyvalents	Radio-théâtre	Studios de musique	Centres de copie	Cars de reportage
DRS								
Bâle	4*	1		1	1	2 + Volkshaus		1
Berne	2**	2	1	2	2			1
Zurich	4*	1	2	2	1	3 (dont 1 multicanal)		2
Centres régionaux DRS								
Argovie/Soleure			1	1				
Grisons	1		1	1				
Suisse centrale			1	1				
Suisse orientale			1	1				
Suisse romande								
Lausanne	4	2	4	2	2	2	1	4
Genève	4*	1		2	1	2 (dont 1 multicanal)		1
Radio-Studio SI								
Lugano	3	1	3	2	1	2 (dont 1 multicanal)		2
Radio Suisse Internationale								
Berne	4 + 1 régie de réserve		1 (studio «libre-service»)	4			1	

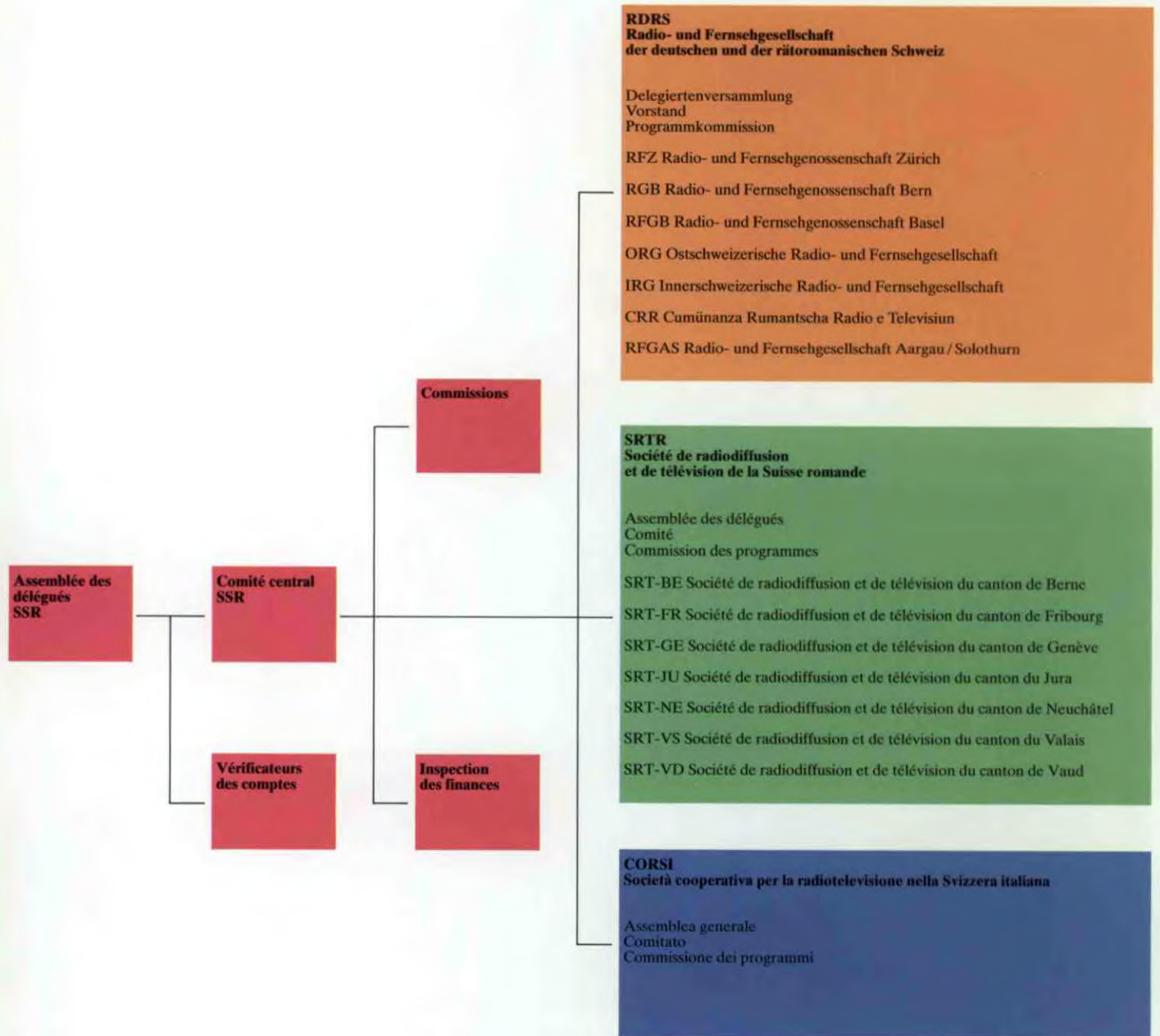
* dont 1 studio de disc-jockey

** chacun avec 1 pupitre de disc-jockey

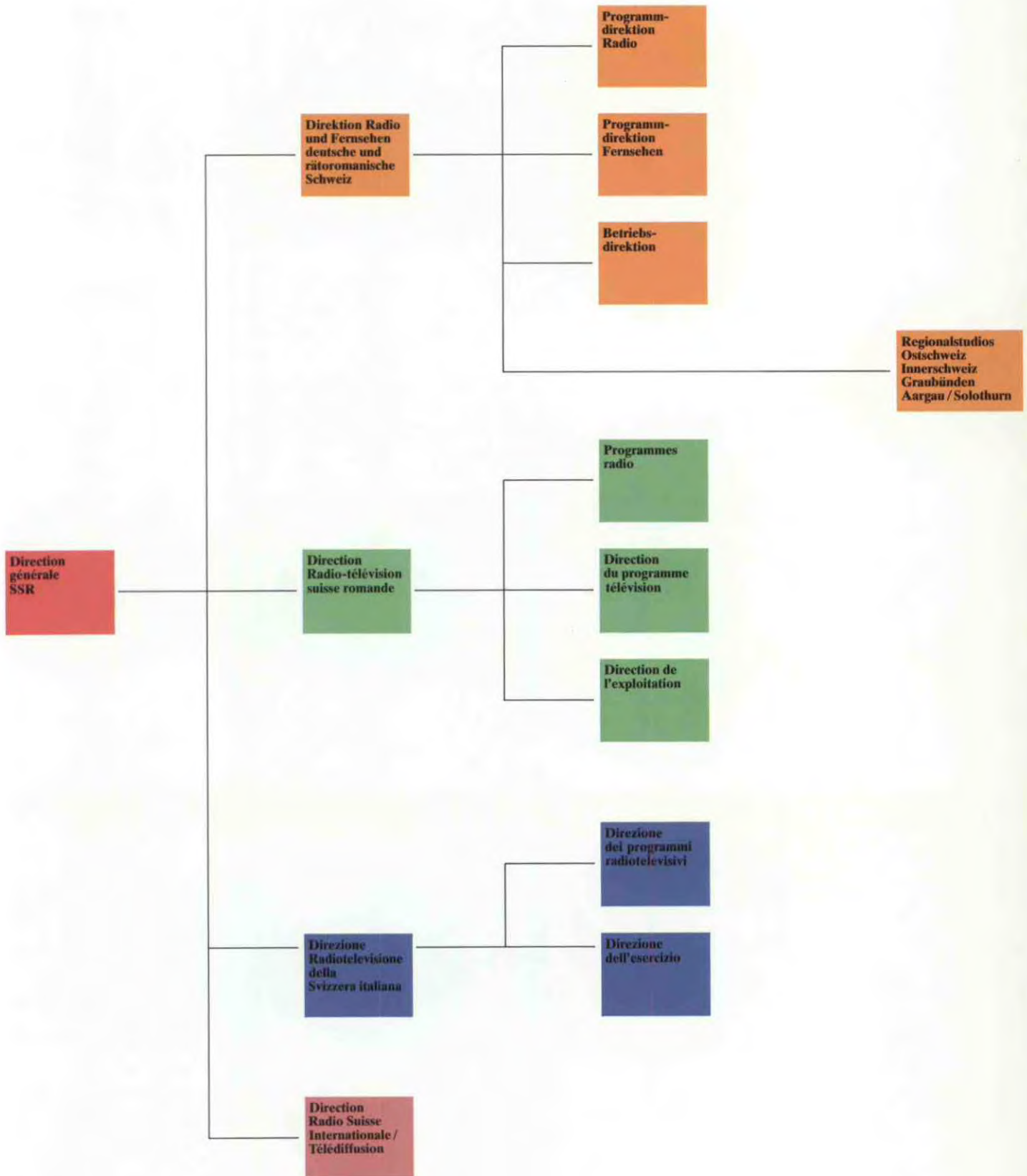


En radio comme en télévision, les équipes de production de la SSR ont à se familiariser en permanence au dernier cri de la technique.

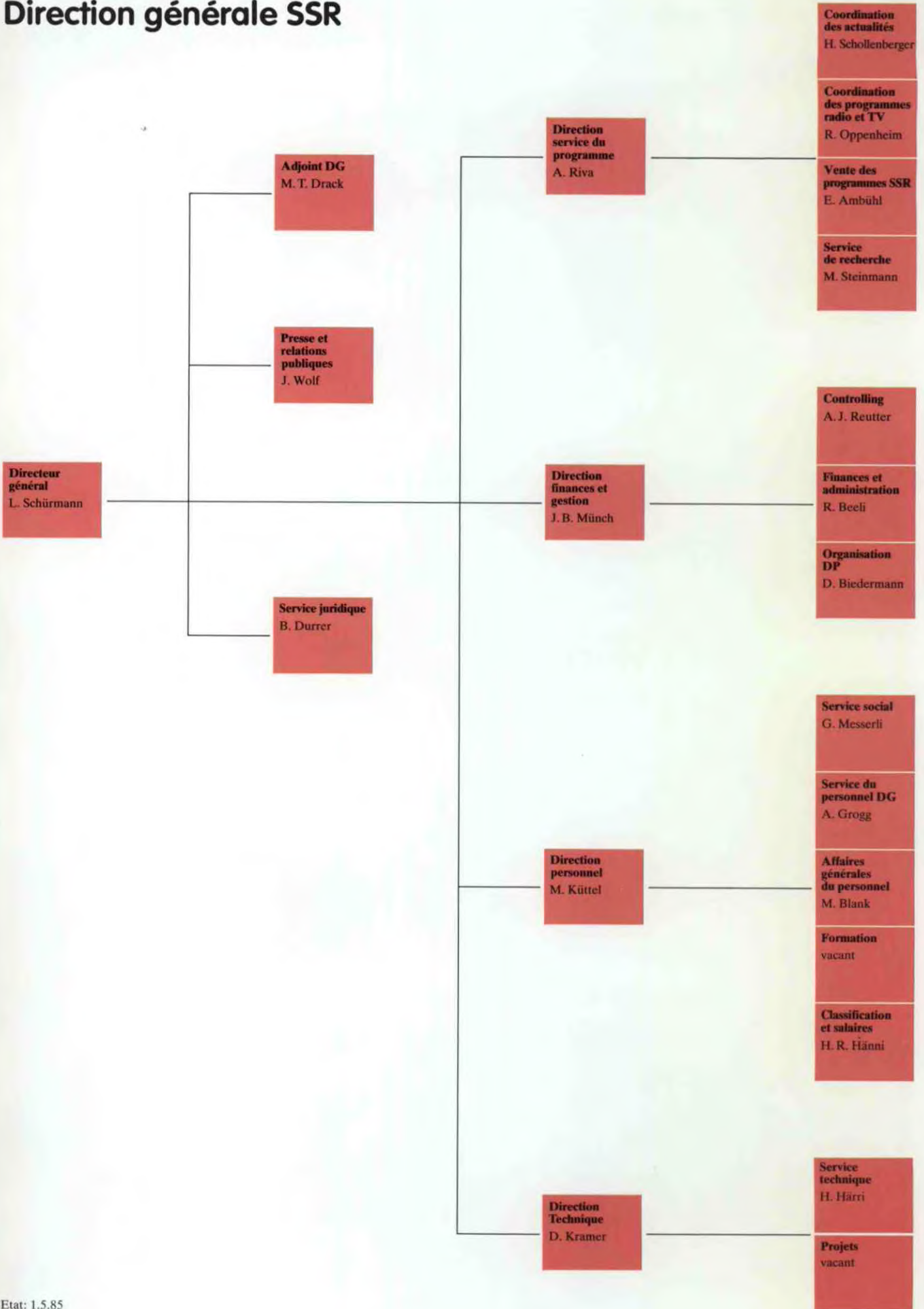
Organisation institutionnelle SSR



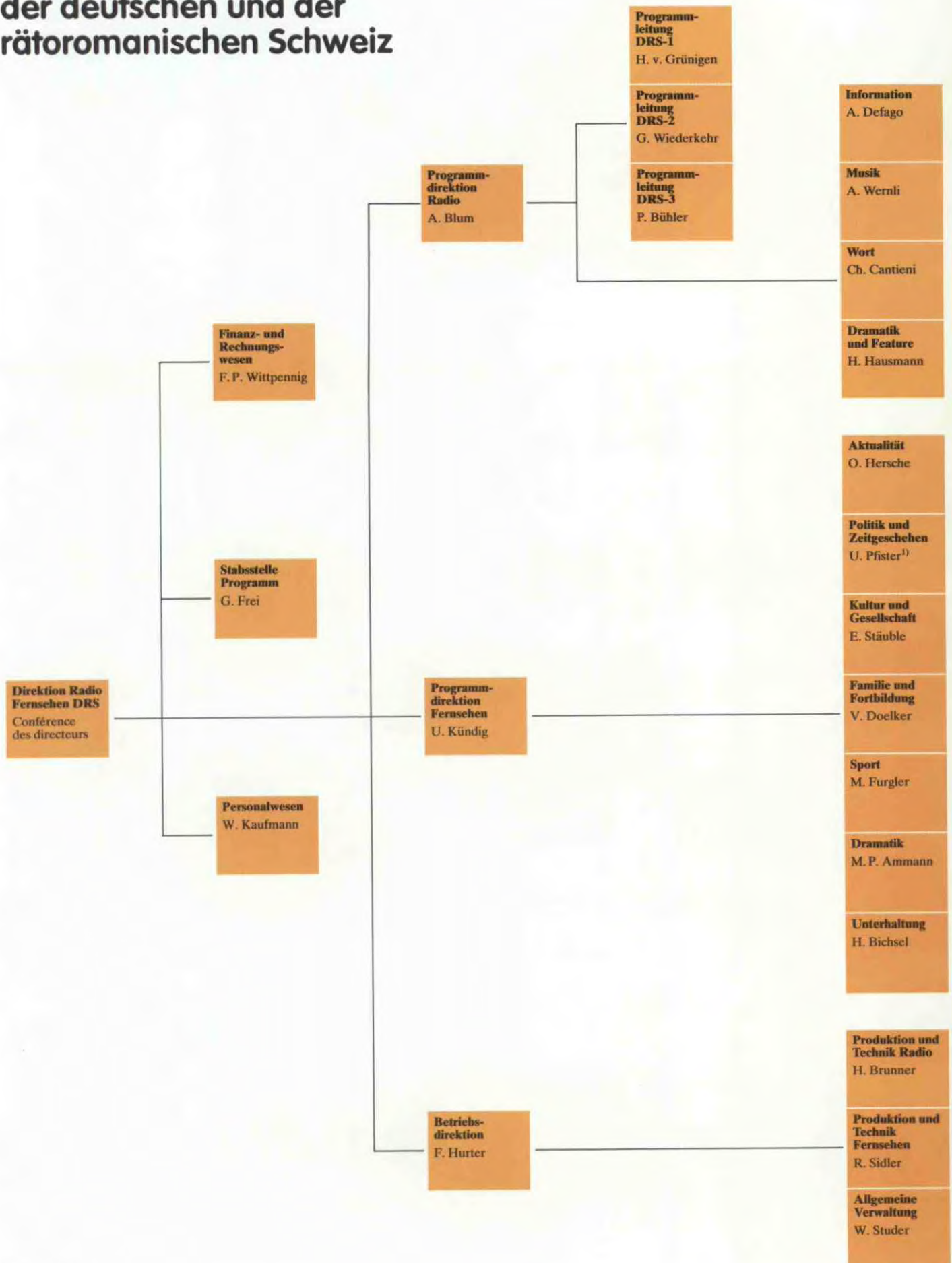
Organisation professionnelle SSR



Direction générale SSR



Radio und Fernsehen der deutschen und der rätoromanischen Schweiz



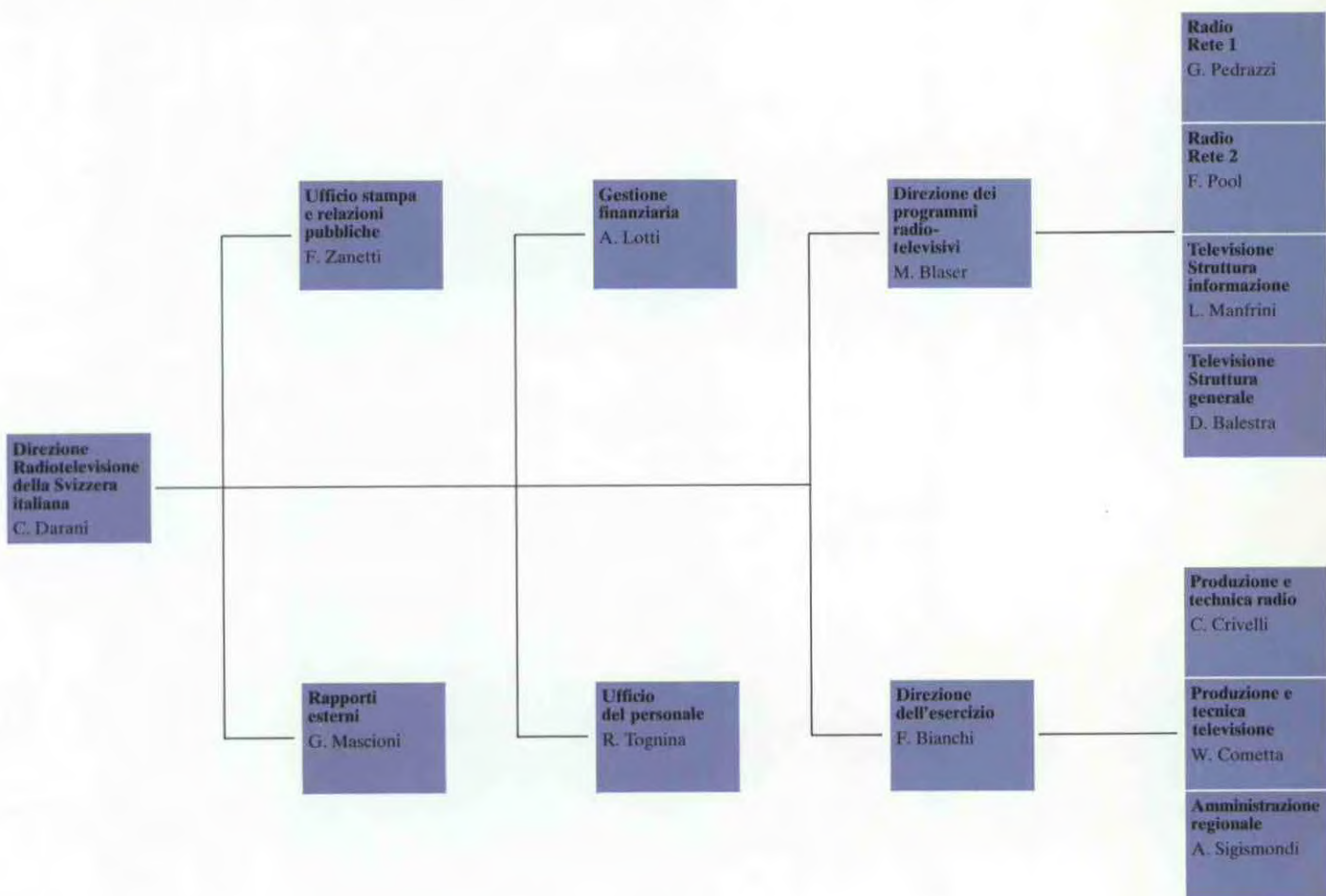
¹⁾ Dès 1.7.85 vacant
Etat: 1.5.85

Radio-télévision suisse romande

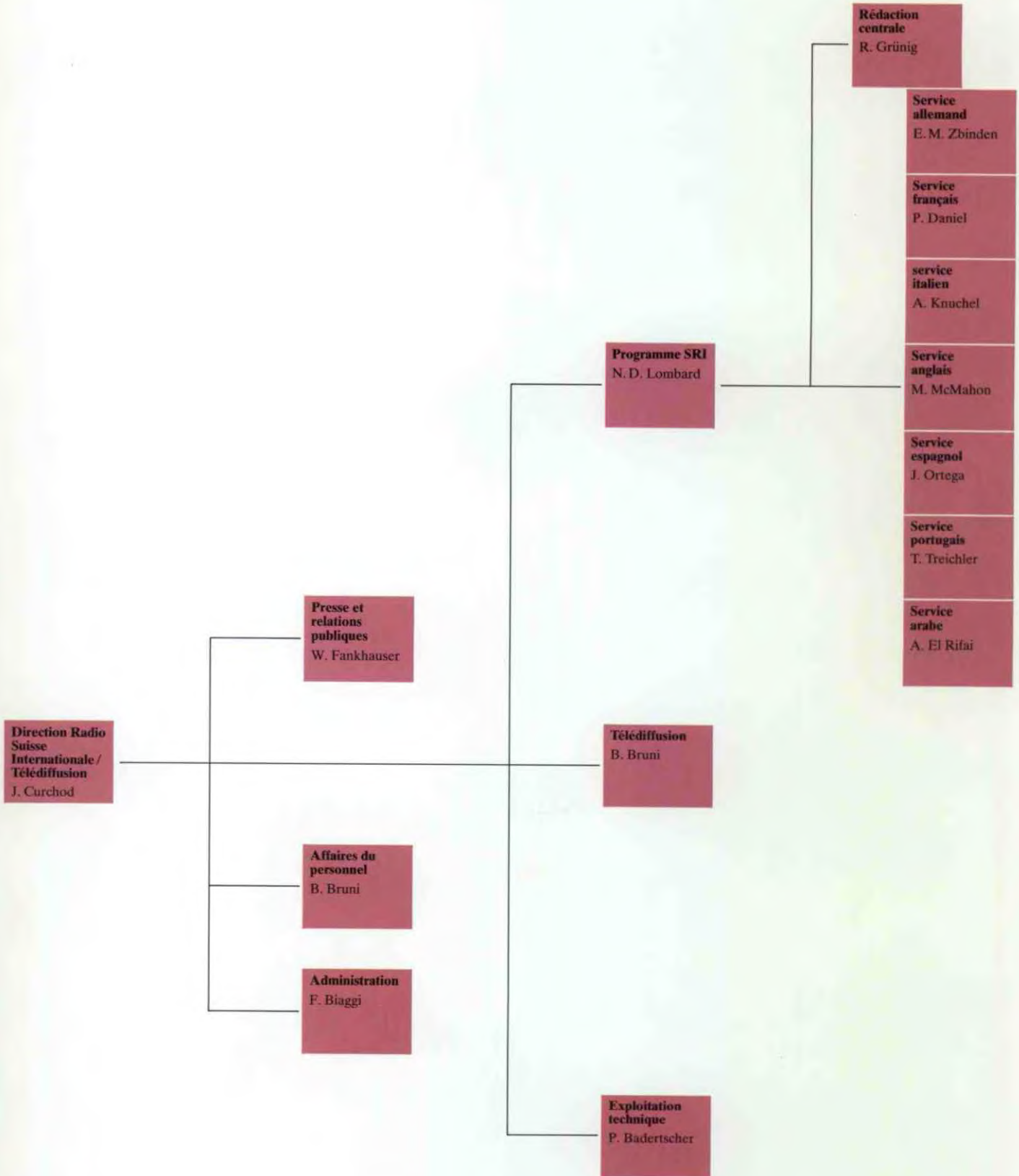


¹⁾ dès 1.8.1985 J.J. Demartines
Etat: 1.5.85

Radiotelevisione della Svizzera italiana



Radio Suisse Internationale et Télédiffusion





Möbel-Pflege

Mobil-Pflege

brunette

MECCARILLOS

MINOLTA

C17 JEANS C17

Anthony

nd
nsporte
erzieh

SEI

siebdruck könig

SEI

druckt alles

La Société suisse de radiodiffusion et télévision SSR

La Société suisse de radiodiffusion et télévision a été fondée le 24 février 1931 à Berne. Elle est une société de droit privé (selon art. 60ss. du Code civil, elle est organisée comme association). Elle remplit une tâche d'utilité publique sur la base d'une concession.

L'autorité concédante est le Conseil fédéral, celle de surveillance le Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie.

Organes de la SSR

Etat au 1.5.85

Assemblée des délégués

Présidence:

le président central de la Société suisse de radiodiffusion et télévision.

L'assemblée des délégués est l'organe suprême de la SSR.

Elle comprend 144 délégués et se compose de:

60 délégués de la Radio- und Fernsehgesellschaft der deutschen und der rätoromanischen Schweiz,
30 délégués de la Société de radiodiffusion et de télévision de la Suisse romande,
20 délégués de la Società cooperativa per la radiotelevisione nella Svizzera italiana,
10 délégués de la Cumünanza Rumantscha Radio e Televisiun,
3 délégués de la commission des programmes de Radio Suisse Internationale, et des
21 membres du comité central.

Comité central

Président central

*Yann Richter, Neuchâtel

Vice-présidents

*Laurent Butty, avocat, conseiller national, Fribourg

*Ernst Leuenberger, Sekretär des Kantonalen Gewerkschaftskartells, Nationalrat, Solothurn

Membres

Antoine Artho, ingénieur conseil, SRTR, Boncourt

Orfeo Bernasconi, ispettore scolastico, CORSI, Comano

*Dr. Christoph Blocher, Nationalrat, Feldmeilen

Albin Cantin, professeur, SRTR, St-Aubin FR

Dr. Fidel Caviezel, Kanzleidirektor, CRR, Chur

Rita Gassmann, Zentralsekretärin VHTL, RDRS, Zürich

*Guy Genoud, conseiller aux Etats, Orsières

*Vera Gerwig, Basel

Sergio Grandini, presidente Camera di Commercio del Cantone Ticino, CORSI, Maroggia

Dr. Franz Hagmann, Verwaltungsdirektor der Hochschule St. Gallen, RDRS, St. Gallen

*Yvette Jaggi, conseillère nationale, Lausanne

Albert Knechtli, responsable du centre vidéo DIP, SRTR, Genève

*Otto Largiadèr, Regierungsrat, Chur
Josef von Matt, Buchhändler, RDRS, Stans

Paul Nyffeler, Regierungsrat, RDRS, Seltisberg

Heinz Ramstein, Leiter der Versicherungsinformation, RDRS, Muri BE

*Sonja Schmidt, Logopädin, Lausanne

*Rudolf Trachsel, dipl. Ing. ETH, Generaldirektor PTT, Bern

Membres suppléants

Pierre-David Candaux, conseiller national, SRTR, Premier

Michel Clavien, chef du service de presse français du canton de Berne, SRTR, Berne

Christian Fanzun, dipl. Ing. CRR, Chur

Franco Felder, avvocato e notaio, CORSI, Lugano

Walter Fricker, Informationschef des Kantons Aargau, RDRS, Aarau

Prof. Dott. Stefano Ghiringhelli, avvocato, CORSI, Bellinzona

Dr. Albert P. Gnägi, Advokat, RDRS, Zürich

Dr. André Gottrau, RDRS, Luzern

*Peter Graf, Journalist, Bern

*Dott. Mario P. Grassi, consulente economico, consigliere nazionale, Massagno

Dr. Josef Guntern, Vorsteher des Kant. Mittelschulamtes, RDRS, Sitten

*Dr. Viktor Jenny, Unternehmensberater, St. Gallen

France-Line Matile, SRTR, Lausanne

Verena Perini, Präsidentin der Thurgauer Frauenzentrale, RDRS, Kreuzlingen

Charles Steffen, Chef der Radio- und Fernsehabeilung GD PTT, Bern

Experts

Tiziana Mona, Zentralpräsidentin des SSM, Grüningen

Denise Moser, Zentralpräsidentin des VSRTA, Basel

Directeur général

Prof. Dr. Leo Schürmann

Vérificateurs des comptes

En titre

Konrad Brönnimann, Finanzinspektor des Kantons Bern, Bern

*François Faessler, Sektionschef der Eidg. Finanzkontrolle, Bern

Remo Storni, direttore fiduciaria, San Vittore GR

Suppléants

*Paul Bürge, Sektionschef beim Finanzinspektorat GD PTT, Bern

Bernhard Förster, Inspektor, Basler Kantonalbank, Basel

Dott. Désiré Genni, direttore fiduciaria, Minusio

* nommés par le Conseil fédéral

Adresses de l'organisation institutionnelle de la SSR

Société suisse de radiodiffusion et télévision SSR

Case postale, 3000 Berne 15
Président central: Yann Richter,
Neuchâtel

Radio- und Fernsehgesellschaft der deutschen und der rätoromanischen Schweiz RDRS

Postfach, 8052 Zürich
Präsident: Ernst Leuenberger, Nationalrat, Solothurn

Radio- und Fernsehgenossenschaft Zürich RFZ, Postfach, 8042 Zürich
Präsident: Dr. Oscar Fritschi, Wetzikon

Radio- und Fernsehgenossenschaft Bern RGB, Postfach, 3000 Bern 14
Präsident: Heinz Ramstein, Muri BE

Radio- und Fernsehgenossenschaft Basel RFGB, Postfach, 4024 Basel
Präsident: Dr. Eugen Fischer, Basel

Ostschweizerische Radio- und Fernsehgesellschaft ORG, Postfach, 9006 St. Gallen
Präsident: Dr. Franz Hagmann, St. Gallen

Innerschweizerische Radio- und Fernsehgesellschaft IRG, Inseliquali 8, 6002 Luzern
Präsident: Josef von Matt, Stans

Cumünanza Rumantscha Radio e e Televisiun CRR, Theaterweg 1, 7000 Chur
Präsident: Dr. Fidel Caviezel, Chur

Radio- und Fernsehgesellschaft Aargau/Solothurn RFGAS, Postfach 668, 5001 Aarau
Präsident: Fritz Schneider, Regierungsrat, Solothurn

Société de radiodiffusion et de télévision de la Suisse romande SRTR
case postale 1075, 1001 Lausanne
Président: Albert Knechtli, Genève

Société de radiodiffusion et de télévision du canton de Berne SRT-BE, p.a. M. Michel Clavien, secrétaire, Office d'information du canton de Berne, case postale 48, 3000 Berne 8
Président: Jean-Pierre Wenger, Sonceboz

Société de radiodiffusion et de télévision du canton de Fribourg SRT-FR, case postale 128, 1700 Fribourg 5
Président: Albin Cantin, St-Aubin FR

Société de radiodiffusion et de télévision du canton de Genève SRT-GE, case postale 72, 1211 Genève 8
Président: Albert Rodrick, Onex

Société de radiodiffusion et de télévision du canton du Jura SRT-JU, case postale 60, 2900 Porrentruy
Président: Antoine Artho, Boncourt

Société de radiodiffusion et de télévision du canton de Neuchâtel SRT-NE, case postale 53, 2000 Neuchâtel 7
Présidente: Marie-Françoise Bouille, Neuchâtel

Société de radiodiffusion et télévision du canton du Valais SRT-VS, case postale 3332, 1951 Sion
Président: Guy Cotter, Ayent

Société de radiodiffusion et de télévision du canton de Vaud SRT-VD, p.a. Mme Raymonde Raymond, secrétaire, case postale 540, 1000 Lausanne 17
Président: Ernest Jomini, Granges-Marnand

Società cooperativa per la radiotelevisione nella Svizzera italiana CORSI
segretariato, casella postale, 6903 Lugano-Besso
Presidente: Prof. Dott. Stefano Ghiringhelli, Bellinzona

Adresses de l'organisation professionnelle de la SSR

**Direction générale de la Société
suisse de radiodiffusion et télévision**
Giacomettistrasse 3, case postale,
3000 Berne 15
☎ 031 43 91 11

Radio Suisse Internationale
Giacomettistrasse 1, case postale,
3000 Berne 15
☎ 031 43 92 22

Télédiffusion, Giacomettistrasse 1,
case postale, 3000 Berne 15
☎ 031 43 93 33

**Direktion Radio und Fernsehen der
deutschen und der rätoromanischen
Schweiz**
Fernsehstrasse 1-4, Postfach,
8052 Zürich
☎ 01 305 66 11

Programmdirektion Radio DRS,
Güterstrasse 91, Postfach, 4024 Basel
☎ 061 34 34 11

Radiostudio Zürich, Brunnenhof-
strasse 22, Postfach, 8042 Zürich
☎ 01 361 11 11

Radiostudio Bern, Schwarztor-
strasse 21, Postfach, 3000 Bern 14
☎ 031 46 91 11

Radiostudio Basel, Novarastrasse 2,
Postfach, 4024 Basel
☎ 061 34 34 11

Programmdirektion Fernsehen DRS,
Fernsehstrasse 1-4, Postfach,
8052 Zürich
☎ 01 305 66 11

Fernsehen DRS, Fernsehstrasse 1-4,
Postfach, 8052 Zürich
☎ 01 305 66 11

Radio und Fernsehen DRS,
Regionalstudio Ostschweiz,
Rorschacherstrasse 150, Postfach 215,
9006 St. Gallen
☎ 071 25 11 26

Radio und Fernsehen DRS,
Regionalstudio Innerschweiz,
Inseliquai 8, 6002 Luzern
☎ 041 23 44 22

Radio und Fernsehen DRS,
Regionalstudio Graubünden,
Theaterweg 1, 7000 Chur
☎ 081 22 95 66

Radio und Fernsehen DRS,
Regionalstudio Aargau/Solothurn,
Bachstrasse 53, 5001 Aarau
☎ 064 22 76 55

**Direction de la Radio-télévision
de suisse romande**
6, Avenue de la Gare, case postale
1075, 1001 Lausanne
☎ 021 20 59 11

Direction des programmes de la
Radio suisse romande, Maison de la
radio, 1010 Lausanne
☎ 021 21 71 11

Direction des programmes de la
Télévision suisse romande, 20, Quai
Ernest Ansermet, case postale,
1211 Genève 8
☎ 022 29 33 33

**Direzione della Radiotelevisione della
Svizzera italiana**
v. Canevascini, casella postale,
6903 Lugano-Besso
☎ 091 58 16 61

Direzione dei programmi della
Radiotelevisione della Svizzera
italiana, v. Canevascini, casella
postale, 6903 Lugano-Besso
☎ 091 58 16 61

